

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N° 1507.13

EDITORIAL

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université, les différents services sont, semble-t-il, peu connus ou mal connus. Un projet de présentation dans le cadre du Bulletin recueillit d'emblée l'adhésion d'un nombre important de chefs de services. MM. F. Campus, H. Louis, J. Lamoën et R. Dantinne inaugurent cette nouvelle rubrique et nous présentent très éloquemment le service des constructions du génie civil et d'hydraulique fluviale.

La nécessité pour l'Université d'améliorer ses relations culturelles avec l'étranger s'affirme toujours davantage. Les travaux du Colloque organisé sur ce thème en mars dernier par les Amis de l'Université de Liège ont attiré l'attention sur les accords culturels signés par la Belgique. Dans son étude, M. G. Deleixhe signale le rôle des Commissions mixtes qui constituent en fait l'élément dynamique des accords culturels.

La description des aspects de l'application de l'accord franco-belge reflète l'esprit dans lequel l'auteur de l'article, M. M. Florkin, anime la Commission mixte pour l'application de cet accord.

Nos étudiants et nos chercheurs ont la possibilité de s'insérer dans ces courants d'échanges culturels dans la mesure de leurs connaissances des langues

étrangères. Depuis le 28 octobre existe à l'Université un service des langues vivantes. M. P. Halleux nous en décrit la genèse, l'organisation et les projets.

Face à l'évolution de la situation politique au Congo, M. E. Frenay pose le problème aigu de l'avenir des ingénieurs au Congo Belge.

Parmi nos chroniques habituelles, relevons la déclaration faite par M. le Recteur Dubuisson à l'occasion de la création du titre de « Collaborateur de l'Université », ainsi que les résultats d'examens pour les sessions de juillet et septembre 1959.

LA RÉDACTION.

Les accords culturels signés par la Belgique

I. — Introduction

« Pendant des années, tous nos efforts ont été concentrés sur notre »
» objectif essentiel : ne pas mourir. L'Université a vécu, par la force »
» des choses, repliée sur elle-même; elle a négligé le domaine des »
» contacts extérieurs. Ainsi, par exemple, nos relations avec les pays »
» étrangers sont sporadiques et peu développées. Les étudiants »
» étrangers dont la présence est si importante pour l'influence cul- »
» turelle et économique de la Belgique sont trop peu nombreux; »
» notre rayonnement dans les provinces françaises de notre pays »
» n'est pas encouragé; notre rôle dans le mouvement d'éducation »
» populaire est manifestement trop réduit; nos contacts avec l'in- »
» dustrie sont insuffisants, notre service de presse est embryon- »
» naire » (1).

C'est en ces termes que M. le Recteur Dubuisson dressait, au mois d'octobre 1958, le tableau de relations extérieures de l'Université de Liège.

Ce cri d'alarme fut entendu. Quelques mois plus tard, le 12 mars 1959, l'Association des Amis de l'Université de Liège organisa un colloque consacré à l'étude des moyens susceptibles de favoriser l'établissement ou le développement de relations culturelles entre l'Université de Liège et l'étranger.

Ce colloque suscita un très vif intérêt. Nombreux furent les professeurs qui y prirent une participation active.

Au cours des échanges de vues qui eurent lieu (2), l'importance croissante du problème des relations culturelles fut maintes fois évoquée. Les participants soulignèrent, avec une rare insistance, la nécessité toujours plus impérieuse pour les institutions universitaires liégeoises de multiplier les contacts avec les pays étrangers.

(1) « L'Université en expansion », discours de M. DUBUISSON, Recteur de l'Université de Liège. Rapport de l'année académique 1957-1958, p. 30.

(2) Voir *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1959, n° 1, pp. 5 à 35.

Ils passèrent ensuite en revue les moyens dont l'Université de Liège dispose pour intensifier ses relations scientifiques et intellectuelles. Ils en retinrent un certain nombre parmi lesquels figurent la multiplication des contacts personnels entre les membres du corps enseignant, le jumelage des universités, le développement des accords culturels, la création de centres d'accueil pour étudiants étrangers, etc...

Parmi les procédés de développement évoqués, les accords culturels seraient, de l'avis unanime, susceptibles de jouer un rôle de première importance.

Lors de l'examen qu'ils firent de la question, les participants au colloque déplorèrent le peu de profit que les universités belges et, en particulier, l'Université de Liège tiraient généralement des conventions culturelles conclues par la Belgique.

Cependant ces accords existent et ils sont même relativement nombreux. Ils prennent la forme de conventions par lesquelles les Etats signataires s'engagent à promouvoir l'établissement ou le développement de relations artistiques, scientifiques, intellectuelles et humaines entre leurs ressortissants ⁽¹⁾.

Ils sont bilatéraux ou multilatéraux.

Quelle est la nature et l'importance des traités de ce genre conclus par la Belgique ? Quels en sont le nombre, les objectifs essentiels et les moyens d'action ?

Il a paru intéressant de se poser la question comme aussi d'examiner quels sont, dans l'état actuel des choses, les principaux résultats auxquels ont abouti les efforts entrepris.

II. — Accords bilatéraux

A ce jour, la Belgique a conclu une convention culturelle bilatérale avec les Etats suivants :

Pologne	signée le 1 septembre 1925
France	signée le 22 février 1946
Grande-Bretagne	signée le 17 avril 1946
Pays-Bas	signée le 16 mai 1946
Tchécoslovaquie	signée le 6 mars 1947
Norvège	signée le 20 février 1948
Luxembourg	signée le 27 mars 1948
Italie	signée le 29 novembre 1948

(1) Le dictionnaire de la terminologie de Droit international, qui vient de sortir de presse (*Sirey*, 1960), donne la définition suivante : « Convention ayant pour objet d'établir ou de développer entre deux ou plusieurs pays la coopération et les échanges dans les domaines intellectuel, artistique et scientifique. ».

Cette définition ne prend pas en considération les dispositions des accords culturels relatives notamment aux échanges de membres d'organisations de jeunesse destinés à faciliter la compréhension mutuelle des institutions et des façons de vivre des peuples intéressés.

Egypte (1)	signée le 28 novembre 1949
Autriche	signée le 17 octobre 1952
Union Sud Africaine	signée le 1 juin 1954
Grèce	signée le 9 décembre 1954
Portugal	signée le 30 juillet 1955
République Fédérale d'Allemagne	signée le 24 septembre 1956
Yougoslavie	signée le 5 février 1957
Danemark	signée le 31 décembre 1957
Espagne	signée le 28 octobre 1958.

Un traité belgo-turc existe également mais n'est pas encore entré en vigueur.

En outre, un accord est intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique d'une part, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part, le 8 octobre 1948 (2).

En 1956, une convention culturelle a été signée avec l'Union soviétique. Pour des raisons politiques, elle est restée jusqu'à présent lettre morte (3).

Signalons enfin que les modalités d'un traité belgo-brésilien sont actuellement à l'étude (4).

* * *

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'établissement de relations culturelles avec l'étranger était exclusivement abandonné à l'initiative privée. A la fin de la première guerre mondiale, les gouvernements, prenant conscience de la nécessité de favoriser les échanges intellectuels et scientifiques entre les peuples, décidèrent d'accorder leur appui moral et financier aux efforts entrepris dans ce domaine. Ils furent ainsi amenés à conclure un certain nombre de conventions internationales. Le gouvernement belge, pour sa part, signa, à cette époque, quelques accords de ce genre notamment avec la France (1921), la Pologne (1925), les Pays-Bas (1927), etc...

Là s'arrêta cette première tentative officielle de développement de la collaboration internationale sur le plan intellectuel.

Un nouvel effort fut accompli dès la fin de la guerre 1939-1945. De nombreux traités, préparés par les gouvernements émigrés à Londres furent conclus à partir de 1946.

(1) Cet accord a fait tout récemment l'objet de modifications destinées à étendre son application aux relations entre la Belgique et la République Arabe Unie.

(2) Cet accord — appelé souvent Accord Fullbright du nom du sénateur américain qui en a eu l'initiative — concerne uniquement les relations entre les Etats-Unis d'Amérique, d'une part, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part, à l'exclusion des relations pouvant exister entre ces deux derniers Etats. Ses dispositions diffèrent totalement de celles des autres conventions; c'est pourquoi il ne sera pas étudié dans le cadre du présent article.

(3) L'entrée en vigueur de cet accord paraît être envisagée. Dans ce but, une commission se réunira à Moscou au début de 1960.

(4) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que cet accord a été signé le 6 janvier 1960 à Rio de Janeiro.

Sous l'impulsion du British Council et avec l'appui du gouvernement britannique en effet, les ministres de l'éducation des pays occupés fondèrent à Londres la « Conference of Allied Ministers of Education ». Cette commission permanente s'attacha à résoudre les problèmes culturels qui ne pourraient manquer de surgir dans les territoires occupés par l'Axe, dès leur libération. Elle retint différentes solutions parmi lesquelles les accords bilatéraux figurent en bonne place. Elle insista auprès des divers gouvernements sur l'intérêt de ce procédé et alla jusqu'à élaborer des projets de conventions. Dans les années qui suivirent, ces projets servirent de base de discussion lors des négociations des traités énumérés plus haut.

Ceci explique le grand nombre de dispositions identiques reprises dans les accords culturels actuellement en vigueur.

Ainsi que le souligne la section belge de la Commission mixte anglo-belge « l'on ne saurait assez répéter que la « Conference of Allied Ministers of Education » a jeté les bases de toute la politique de collaboration culturelle d'après-guerre » (1).

Dans le cadre de cette étude, il n'est pas possible d'analyser en détail toutes les dispositions contenues dans chacune des conventions. On se bornera à en dégager les traits essentiels. La grande similitude des textes existants permet une telle généralisation.

Avant 1940, l'action officielle se limitait à encourager l'établissement ou le développement de liens au seul niveau universitaire. De nos jours, par contre, les gouvernements ont élargi la conception de leur rôle et ont étendu leur intervention à tous les degrés de l'instruction, aux activités des mouvements de jeunesse, à la vie artistique et plus généralement à toutes les manifestations de l'esprit humain. C'est la raison pour laquelle le gouvernement belge a été amené à remplacer les conventions signées durant l'entre-deux-guerres par d'autres plus récentes.

Seul est demeuré l'accord belgo-polonais de 1925; il n'a reçu, à notre connaissance, aucune application depuis 1939. Bien que ce texte ait perdu toute portée pratique, sa validité juridique ne peut être mise en doute, aucun des deux États signataires ne l'ayant dénoncé.

A cette seule exception, tous les traités actuellement en vigueur poursuivent un but extrêmement vaste : « favoriser, dans les deux États signataires, par une coopération amicale et par des échanges, une compréhension aussi complète que possible des activités intellectuelles, artistiques et scientifiques ainsi que des façons de vivre de l'autre pays » (2).

Il y a lieu de se réjouir de voir les gouvernements se préoccuper de l'ensemble des problèmes que pose l'activité culturelle d'un pays.

(1) Cinq années de collaboration culturelle entre la Grande-Bretagne et la Belgique (1947-1952), par la Commission mixte anglo-belge, p. 6.

(2) Préambule des Traités belgo-italien et anglo-belge. Les formules employées dans les autres accords sont quelque peu différentes mais le sens en est exactement le même.

Malheureusement, cette largeur de conception ne dépasse pas le plan des principes.

Les moyens d'action prévus dans la plupart de ces traités sont cependant nombreux et susceptibles, à première vue, d'atteindre les résultats souhaités.

Les Etats s'engagent généralement à :

- 1^o encourager les échanges de professeurs, de chercheurs, d'artistes, d'étudiants et en général de tout représentant des activités culturelles ou techniques;
- 2^o autoriser la création de bourses qui permettront aux ressortissants d'un Etat de poursuivre leurs études sur le territoire de l'autre;
- 3^o favoriser le développement de la coopération entre les groupements de jeunesse, les sociétés savantes et toutes institutions poursuivant un but éducatif, scientifique ou artistique;
- 4^o encourager la création de cours de vacances ainsi que l'organisation de visites réciproques;
- 5^o se prêter une assistance mutuelle pour l'organisation de conférences, d'expositions et de toutes autres manifestations artistiques, pour l'établissement de la libre propagation des livres, revues, journaux ainsi que pour l'échange des émissions radiophoniques et télévisées dans le but d'assurer, dans chaque pays, une meilleure connaissance de la culture et des modes de vie de l'autre;
- 6^o prendre en considération toutes suggestions réciproques au sujet des manuels destinés à l'enseignement, dans le but de rectifier les erreurs de fait ou de jugement que ces livres pourraient contenir.

Ces dispositions n'ont pas toujours l'efficacité souhaitable; leur mise en œuvre reste soumise à la bonne volonté des gouvernements.

Qu'il s'agisse des échanges de représentants d'activités culturelles, de la coopération entre divers groupements, de la création de cours de vacances, de l'organisation de conférences, d'expositions ou d'autres manifestations artistiques, les gouvernements se bornent à affirmer qu'ils *s'emploieront à promouvoir* ou qu'ils *encourageront* la collaboration en ce domaine.

Aucune indication n'est donnée quant à la façon pratique dont cet encouragement sera prodigué. Il pourra consister dans un simple appui moral, dans un octroi de subsides ou dans l'un et l'autre.

Dans la plupart des cas, on le voit, aucune obligation positive n'est faite aux signataires de prendre telle ou telle mesure bien définie.

A cette règle, il existe cependant un certain nombre d'exceptions.

Tout d'abord, dans la plupart des traités considérés, les Etats s'accordent mutuellement le droit de créer des instituts culturels sur leur territoire respectif. Certains vont même jusqu'à préciser explicitement que des facilités seront accordées lors de l'importation du mobi-

lier et de tout le matériel nécessaire au fonctionnement de ces instituts (1).

En outre, les gouvernements ne se limitent pas toujours à autoriser leur co-contractant à créer des bourses d'études et de recherches mais, parfois, souscrivent eux-mêmes l'engagement formel d'en fonder (2).

C'est dans le cadre de tels accords également que l'on décida de procéder à un examen approfondi de la question de l'équivalence des diplômes, des grades académiques et autres certificats d'études.

Enfin, autre engagement positif, commun à tous les traités celui-là : des commissions permanentes mixtes sont chargées de veiller à la bonne exécution des accords. Ces commissions groupent, suivant les cas, de six à douze membres. Elles se divisent en deux sections : l'une composée de ressortissants étrangers, l'autre de délégués belges nommés par le ministre de l'instruction publique agissant avec l'accord du ministre des affaires étrangères. La plupart de ces délégués — qui ne doivent pas nécessairement être des fonctionnaires — sont choisis parmi les membres du corps professoral des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

Les deux sections des commissions se réunissent en séance plénière chaque fois qu'elles le jugent nécessaire et au moins une fois par an.

A ces commissions échoit le soin de veiller à la mise en œuvre des traités. A cette fin, une de leurs premières tâches consiste à élaborer des propositions détaillées destinées à permettre l'application des accords. Après approbation par les gouvernements contractants, ces propositions sont annexées aux conventions initiales.

Ainsi définies, les attributions des commissions permanentes mixtes recouvrent un domaine extrêmement vaste. Il ne leur est cependant pas attribué un véritable pouvoir de décision. Leur rôle se borne à soumettre aux gouvernements des projets susceptibles de favoriser les relations culturelles entre les pays intéressés.

Les gouvernements se sont réservés le droit de décider en dernier ressort. Ils ont voulu conserver, en effet, la faculté de réduire ou de supprimer à un moment donné, pour des raisons financières, politiques ou autres, les relations qu'ils entretenaient avec un autre État.

Dans ces limites cependant, le rôle des commissions mixtes ne doit pas être sous-estimé. Elles sont destinées à exercer une influence prépondérante sur le développement des relations culturelles. Il leur appartient de réunir les informations nécessaires, de dresser les programmes d'activité, de soumettre des projets précis à l'approbation des autorités compétentes, bref, de stimuler les instances officielles en vue de donner effet aux déclarations d'intentions contenues dans les traités. Elles constituent, en fait, l'élément dynamique des relations culturelles.

(1) Voir accord belgo-danois.

(2) Voir accords franco-belge, belgo-égyptien, belgo-norvégien, belgo-italien, etc...

En pratique, il semble bien que bon nombre de ces commissions se soient révélées très actives et jouissent d'une grande liberté d'action dans l'exercice de leur mission.

Des moyens financiers doivent être mis à leur disposition. Le gouvernement belge, pour sa part, a créé des fonds culturels correspondant aux divers traités conclus. Ces fonds sont alimentés par une subvention annuelle prévue au budget du ministère de l'instruction publique (1).

Ils sont destinés à permettre aux diverses commissions de financer certaines activités culturelles. Celles-ci sont nombreuses et variées ainsi qu'en témoignent les rapports publiés, de temps à autre, par les commissions (2).

Parmi les réalisations obtenues, citons notamment les échanges de professeurs d'université, la création de bourses d'études, l'organisation de cours de vacances, de cours de langues et de littérature nationales, la révision des manuels d'histoire, les échanges de membres de mouvements de jeunesse, l'organisation d'expositions, de représentations musicales, théâtrales et chorégraphiques, etc...

(1) Voici, à titre indicatif, le montant des subventions attribuées, pour 1959, aux divers fonds culturels :

France	1.500.000
Pays-Bas	1.500.000
Royaume-Uni	700.000
Italie	1.000.000
Norvège	200.000
Luxembourg	150.000
Tchécoslovaquie	100.000
Autriche	300.000
Union Sud Africaine	250.000
Grèce	200.000
Egypte	100.000
Portugal	100.000
Danemark	300.000
Allemagne Fédérale	400.000
Yougoslavie	200.000
Turquie	100.000
Pologne	100.000
Fonds à créer	300.000
Total	7.500.000

(*Moniteur belge* du 30 juillet 1959).

Outre ces subsides, des crédits sont octroyés pour les relations culturelles mais en dehors du cadre des accords culturels bilatéraux : contributions à l'UNESCO, au Fonds culturel européen, subventions à certains organismes : Collège de l'Europe, Academia Belgica à Rome, etc...

(2) Voir par exemple :

« Dix années de collaboration entre la Norvège et la Belgique, 1948-1958 »;

« Cinq années de collaboration entre l'Italie et la Belgique, 1949-1954 »;

« Cinq années de collaboration entre la Grande-Bretagne et la Belgique, 1947-1952. »

Nous ne retiendrons ici que les résultats intéressant l'enseignement universitaire. Dans cette limite, relevons à l'actif de ces accords l'octroi, pendant l'année académique 1957-1958, de 105 bourses d'études et 58 échanges de professeurs pendant l'année 1958-1959⁽¹⁾:

	Bourses d'études	Échanges de professeurs
France	41	22
Pays-Bas	33	16
Grande-Bretagne ...	12	6
Italie	9	6
Autriche	4	5
Norvège	2	2
Allemagne	2	—
Danemark	2	—
Afrique du Sud	—	1
	105	58

Les professeurs belges appelés à enseigner à l'étranger appartiennent, en nombre égal, au corps académique des quatre universités ; le choix des conférenciers à inviter est laissé à la discrétion des différentes facultés qui fixent également les sujets à traiter.

Les bourses d'études sont attribuées principalement en fonction des titres et grades obtenus par les candidats et compte tenu de l'intérêt du travail qu'ils projettent de mener à bien grâce à ces subsides. Habituellement, les bourses sont octroyées à des candidats déjà porteurs de diplômes de fin d'études et, dans l'état actuel des choses, la préférence semble être accordée aux chercheurs en sciences exactes.

De création récente, ces bourses ne paraissent pas avoir atteint toute la diffusion souhaitable. On peut craindre que certains candidats de valeur négligent de se manifester par manque d'information.

Mais ceci fait partie d'un problème plus général. A cet égard, rappelons une des conclusions auxquelles avait abouti le Colloque de mars 1959 : « il serait souhaitable que soit publié un *recueil permanent des bourses* qui permettrait aux chefs de services et aux associations d'étudiants d'orienter les chercheurs dans leurs demandes de subsides ».

III. — Conventions multilatérales

Parallèlement aux accords bilatéraux, un grand nombre de conventions multilatérales ont été conclues depuis 1945 dans le domaine des relations culturelles.

⁽¹⁾ V. Communication, *Universitas Belgica*, XXIV, p. 43. Cet article signale, en outre, que deux bourses auraient été octroyées durant l'année 1957-1958 sur la base des dispositions de l'accord culturel belgo-espagnol. Rappelons cependant que ce traité n'a été signé qu'en octobre 1958 et que l'échange des ratifications a eu lieu le 20 mars 1959 (*Mon.* 3-4-59).

Différentes institutions internationales dont l'Unesco, l'Organisation du Traité de Bruxelles devenue par la suite l'Union de l'Europe Occidentale, le Conseil de l'Europe, etc... ont consacré une part importante de leurs activités à ces problèmes.

Soucieuses de coordonner étroitement la politique culturelle de leurs membres, ces institutions ont élaboré des conventions multilatérales.

Il n'est pas possible, dans cet article, d'analyser la teneur de ces nombreuses conventions. Toutefois, on ne peut manquer de souligner l'importance de deux d'entre elles auxquelles la Belgique est partie et qui s'inscrivent dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe : la « Convention culturelle européenne » et la « Convention relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires ».

Entrée en vigueur le 5 mai 1955, la première de ces conventions lie actuellement 15 Etats (1). Son objectif principal est de « favoriser chez les ressortissants de tous les membres du Conseil de l'Europe, et de tels autres Etats européens qui adhéreraient à cette convention, l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties Contractantes, ainsi que de leur civilisation commune ».

Convaincus qu'il existe un patrimoine culturel commun aux pays d'Europe constitué par l'acquis intellectuel, artistique et scientifique des Etats membres du Conseil de l'Europe, les pays signataires soulignent la nécessité pour chacun d'eux de protéger et de développer son apport au patrimoine commun. En vue de réaliser une union étroite entre les peuples, ils s'engagent à adopter une politique d'action commune pour sauvegarder la culture européenne et en augmenter le rayonnement.

La création, au début de 1959, d'un « Fonds culturel européen » est venue compléter les dispositions de la convention précitée. Institué pour une durée indéterminée, ce Fonds est destiné à financer les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel; il peut subsidier, en outre, les réalisations scientifiques, éducatives, artistiques et autres des diverses institutions européennes. Il lui arrive enfin d'accorder une aide financière aux projets individuels ou collectifs dont l'intérêt dépasse le cadre national.

Le Fonds culturel européen est alimenté en ordre principal par les contributions annuelles des Membres du Conseil de l'Europe et autres signataires de la convention culturelle. Le montant de ces contributions s'élevaient pour 1959 à plus de 35 millions de francs français. En outre, il peut recevoir des dons ou des legs d'origine privée.

La deuxième de ces conventions est relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires.

Déjà évoquée dans les traités bilatéraux, cette question devait être mise à l'étude par les commissions mixtes avec

(1) Seule parmi les Membres du Conseil de l'Europe, la Grèce ne l'a pas encore ratifiée; par contre, l'Espagne y a adhéré le 4 juillet 1957.

obligation pour elles de faire rapport aux gouvernements qui en décideraient.

Signée à Paris, le 11 décembre 1953, et entrée en vigueur le 20 avril 1954, la convention apporte une solution partielle à ce problème. Elle prévoit que « chaque Partie Contractante reconnaît, pour l'admission aux universités situées sur son territoire, lorsque cette admission est soumise au contrôle de l'Etat, l'équivalence des diplômes délivrés sur le territoire de chacune des autres Parties Contractantes dont la possession confère à leurs titulaires la qualification requise pour être admis dans les établissements analogues du pays dans lequel ces diplômes ont été délivrés » (1).

Signalons, pour mémoire, une autre convention multilatérale très importante sur le plan universitaire mais qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été ratifiée par la Belgique, la « Convention relative à l'équivalence des périodes d'études ». Par ce traité entré en vigueur le 18 septembre 1957, les Parties Contractantes s'engagent à reconnaître « toute période d'études passée par un étudiant en langues vivantes dans une université d'un autre pays membre du Conseil de l'Europe comme équivalente à une période similaire passée dans son université d'origine à condition que les autorités de l'université susmentionnée aient délivré à cet étudiant un certificat attestant qu'il a accompli ladite période à leur satisfaction ».

IV. — Conclusion

Le nombre croissant d'accords bilatéraux et de conventions multilatérales atteste l'importance prise depuis la seconde guerre mondiale par l'intervention officielle dans le développement des relations culturelles.

Jusqu'à présent, nous avons toujours considéré que cette intervention était souhaitable et qu'il fallait se réjouir de l'évolution à laquelle nous assistons depuis une quinzaine d'années. Reconnaissons, cependant, qu'il est permis de se poser la question.

Certains estiment que la coopération intellectuelle doit échapper à l'emprise de l'Etat et rester le privilège de l'initiative privée. Les faits ne plaident pas, semble-t-il, en faveur de cette opinion.

S'il va de soi qu'il ne peut être question de donner, en la matière, un monopole aux gouvernements, il n'en est pas moins vrai que leur intervention paraît, à l'heure actuelle, être devenue une véritable nécessité. Seuls, en effet, ils disposent des moyens financiers suffisants et de la capacité juridique requise pour accorder aux personnes étrangères et aux échanges culturels les facilités indispensables.

Par ailleurs, dans l'état actuel des relations internationales, la politique culturelle d'un pays constitue un élément important de sa

(1) Pour des plus amples détails à ce sujet, voir R. CLÉMENTS, Doyen de la Faculté de Droit : « Les études universitaires à Liège », pp. 55 et suivantes.

politique étrangère. Leur évolution est étroitement liée et il n'est pas possible de les dissocier complètement l'une de l'autre (1).

C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre des accords bilatéraux reste soumise à la bonne volonté des gouvernements. La manière plus ou moins rigoureuse dont les conventions seront exécutées est directement subordonnée aux circonstances politiques ou économiques du moment.

Cette constatation rejoint une remarque récemment formulée par M. Laloux dans son livre : « Essai sur l'expansion commerciale belge dans le monde ». Considérant les relations culturelles comme un élément susceptible de jouer un rôle important dans le développement économique de la Belgique, M. Laloux suggère que « l'expansion » culturelle belge (relève) de la compétence de ce Ministère (Ministère des Affaires étrangères), responsable du développement harmonieux des relations extérieures de la Belgique et de son rayonnement à l'étranger, et qui, grâce à ses ramifications dans presque tous les pays du monde, connaît le mieux les besoins et les ressources, les souhaits et la mentalité des pays étrangers » (2).

Il convient, toutefois, de ne pas aller trop loin dans cette voie. Les échanges culturels doivent conserver, à notre avis, une certaine indépendance et ne pas devenir exclusivement des facteurs de la politique étrangère d'un gouvernement. Le but premier des accords que nous avons étudiés est l'enrichissement du patrimoine culturel, enrichissement qui n'est pas nécessairement lié aux circonstances politiques ou aux nécessités économiques.

Si l'on envisage, d'autre part, l'aire d'influence des traités conclus par la Belgique, on peut regretter qu'elle ne s'étende pas davantage au-delà des limites de l'Europe occidentale.

Ne serait-il pas d'autant plus souhaitable d'établir une coopération intellectuelle avec les pays d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie que la civilisation de ces peuples diffère davantage de la culture européenne ?

Jusqu'à une époque récente, l'établissement de tels échanges se heurtait à des difficultés insurmontables pour l'initiative privée : difficultés financières dues au coût élevé des échanges avec ces pays lointains, difficultés de contact dues aux différences de langue, de race, de coutumes et de civilisation.

A l'heure actuelle, les moyens dont dispose l'Etat permettraient plus aisément de surmonter ces obstacles et d'étendre aux autres continents la sphère des relations culturelles.

Enfin, les traités signés par la Belgique ont connu un succès divers. Certains, comme l'accord franco-belge, sont à l'origine d'un grand

(1) Voir Carl DOKA « Les relations culturelles sur le plan international », Editions de la Baconnière, 1959, pp. 27 et suivantes.

(2) Dominique LALOUX, « Essai sur l'expansion commerciale belge dans le monde », collection « Sciences sociales et administration des affaires », pp. 249 et suivantes.

nombre de réalisations (1). D'autres, par contre, comme l'accord belgo-égyptien, sont, à notre connaissance, restés lettre morte jusqu'à ce jour.

Les circonstances politiques, le dynamisme plus ou moins grand des commissions mixtes expliquent cet état de choses. En outre, les autorités universitaires, les dirigeants des instituts scientifiques, les responsables des organisations de jeunesse n'ont pas toujours apporté une aide efficace aux instances officielles. Or, les accords tels qu'ils ont été conclus par la Belgique n'entraînent pas, par eux-mêmes, développement des relations culturelles. Leur rôle n'est efficace que dans la mesure où ils constituent un encouragement, une autorisation légale permettant une plus grande liberté d'action aux intéressés eux-mêmes. C'est à ces derniers qu'incombe la tâche de formuler des propositions, d'émettre des suggestions destinées à donner effet aux dispositions contenues dans les traités. Les résultats obtenus seront fonction du travail et de l'activité déployée par ceux-ci.

Formulons le vœu que l'initiative privée prenne conscience du rôle important qui est encore le sien en ce domaine !

En conclusion, la plupart des accords signés depuis 1945 par la Belgique ont abouti à des résultats concrets importants : chaque année, de multiples bourses sont attribuées, un grand nombre d'échanges de professeurs est réalisé, diverses expositions sont organisées, de nombreux artistes belges sont appelés à se produire à l'étranger, etc...

Bien des choses restent encore à faire, il ne faut pas se le dissimuler. Néanmoins, de grands progrès ont été accomplis dans ces dernières années, progrès qui font naître l'espoir qu'un jour se réalisera le rapprochement pacifique des peuples par le développement de la coopération culturelle internationale.

Gérard DELEIXHE.
Assistant à l'Université.

(1) Voir dans ce même numéro l'article de M. FLORKIN, Professeur à l'Université : « Aspects de l'application de l'accord culturel franco-belge ».

Aspects de l'application de l'accord culturel franco-belge

Après la libération du territoire, à la fin de la deuxième guerre mondiale, la Belgique a conclu une série d'accords culturels avec d'autres pays. L'accord culturel franco-belge, chronologiquement le deuxième de la série, a été signé le 22 février 1946. En fait, cette convention n'était qu'une relance de celle qui avait été conclue en 1921 à l'initiative de Jules Destrée.

Les modalités d'application de l'accord culturel franco-belge sont étudiées par une commission mixte franco-belge qui se réunit deux fois par année, une fois à Paris et une fois à Bruxelles. Cette commission présente des propositions aux deux gouvernements liés par l'accord.

En 1946, la première tâche à laquelle la Commission mixte s'est attachée consistait dans la reprise des relations entre les Universités des deux pays. D'abord réalisé sur la base de dix professeurs de chaque pays, cet échange a été étoffé en 1947 en tenant compte de l'existence en Belgique de quatre Universités formées généralement de cinq Facultés.

Le nombre des professeurs français invités à faire des cours et des conférences en Belgique ayant été porté à vingt, nos Universités pouvaient de ce fait inviter en principe un conférencier français dans chaque Faculté. Depuis lors, les Écoles annexées aux Facultés ayant émis le désir d'inviter des professeurs français, le nombre des invitations est restée en principe fixé à cinq par Université, chacune les répartissant au sein de ses Facultés et Ecoles. Les membres belges de la Commission ont ainsi pu laisser aux Universités l'initiative des invitations, le cadre seul de ces dernières étant défini. Du côté français, les vingt conférenciers belges sont choisis par le service des relations culturelles, sur examen des propositions faites par les Facultés françaises qui sont au nombre de plus de vingt.

Outre les vingt conférenciers français, les Universités belges peuvent inviter six professeurs français chargés chacun d'un cours de deux mois, et l'inverse peut être proposé par les Facultés françaises, dans les mêmes limites. Les relations universitaires franco-belges sont encore accrues, dans un cadre plus étroitement défini, par l'existence de deux échanges particuliers, l'un entre les Facultés des Lettres de

Gand et de Lille, l'autre entre les Facultés de Médecine de Strasbourg et de Liège. Ces échanges de professeurs prolongent dans ces cas particuliers des traditions historiques chères aux deux pays signataires de l'accord culturel.

Outre l'échange des professeurs, la commission mixte pour l'application de l'accord culturel a innové en réalisant une autre forme d'échange, celui des chercheurs, et les initiatives qu'elle a prises dans ce domaine ont été dans la suite adoptées également par les commissions pour l'application d'autres accords bilatéraux.

L'échange de chercheurs constitue une forme de *clearing* dont l'unité est, si l'on veut, le mois de séjour. Soixante mois de séjours de chercheurs belges en France et soixante mois de séjours de chercheurs français en Belgique. Le pays d'origine assume les frais de voyage et le pays visité couvre les frais de séjour. L'idée qui a présidé à l'instauration de l'échange de chercheurs est la suivante : un chercheur, qu'il soit physicien, biologiste, historien, philologue, juriste, économiste ou qu'il relève de toute autre discipline, peut se trouver devant la nécessité de s'initier à une méthode de mesure, de consulter des fonds d'archives, d'étudier un site géologique ou archéologique, de procéder à une enquête géographique, économique ou autre et il importe de lui donner, dans un délai court, le moyen d'accomplir ces aspects de son travail. L'expérience a montré que ces échanges, qui sont accessibles aux savants chevronnés aussi bien qu'aux jeunes chercheurs, s'accomplissent avec profit au cours de séjours variant généralement entre deux semaines et deux mois. Ils concourent à établir, au niveau de tous les domaines de la recherche, des contacts fructueux et ils sont souvent l'amorce de collaborations durables. Le succès de cette forme d'échanges est attesté par le fait que les 60 mois de séjour de chercheurs français en Belgique sont utilisés, aussi bien que les 60 mois de séjour de chercheurs belges en France.

Outre les 60 mois-chercheurs qui viennent d'être évoqués, l'*Institut National d'Hygiène* met en France à la disposition des cliniciens belges un contingent de 9 mois-chercheurs.

On voit que l'échange de chercheurs, accompli sur la base de cette nouvelle unité de *clearing* qu'est le *mois-chercheur*, doit être distingué de l'attribution des *bourses d'études*. La France s'est montrée particulièrement généreuse dans ce domaine puisqu'elle attribue à des diplômés universitaires belges douze bourses pour des séjours de dix mois en France. Il s'agit en l'occurrence de bourses d'études, attribuées par le Gouvernement français sur proposition des membres belges de la Commission mixte. Un petit nombre de ces bourses sont fragmentées en deux ou trois séjours réservés à de jeunes artistes. Le vœu du gouvernement français est que les bourses soient attribuées en ordre principal aux jeunes gens qui désirent étudier dans des Facultés françaises de province. Elles sont en principe attribuées de préférence à des jeunes gens dont les études se situent dans des domaines qui sont l'objet de relations entre les deux pays, comme par exemple,

les recherches intéressant l'industrie, mais cette spécification n'est nullement étroite. La Belgique attribue, de son côté, cinq bourses d'études à des diplômés français.

C'est du domaine de l'enseignement que relève une autre réalisation de la Commission. Lorsqu'elle a inauguré son activité en 1946, elle s'est trouvée devant le dossier du problème des équivalences de diplômes. Hérisé de difficultés relevant des différences d'organisation dans l'enseignement des deux pays aussi bien que des conceptions juridiques qui leur sont particulières, ce dossier n'a pas manqué d'être d'une étude longue et difficile. Il est toutefois aujourd'hui périmé et remplacé par une série de textes légaux apportant les solutions cherchées.

Dans le domaine de l'enseignement, encore, une collaboration a été organisée entre l'enseignement moyen et l'enseignement normal de Belgique et le Centre d'Etudes pédagogiques de Sèvres. Chaque année, dans cet établissement modèle, les inspecteurs de l'enseignement moyen, les chefs d'établissements et de nombreux professeurs participent à des stages pédagogiques. D'autre part, des groupes de pédagogues français prennent régulièrement part aux *Semaines d'informations pédagogiques* organisées en Belgique.

Dans le domaine de la musique, la Commission a réalisé à Paris deux brillantes manifestations musicales belges : en 1946 un concert César Franck avec la participation de l'orchestre et des chœurs du Conservatoire de Liège, dirigés par le maître Fernand Quinet et, en 1947, également dans la salle du Théâtre des Champs Elysées, une audition de *Jeanne au Bûcher*, donnée par l'Orchestre National de Belgique, avec la Chorale Caecilia et les Petits Chantres de Cureghem, sous la direction du maître Louis de Vocht.

Hélas, la modicité des moyens mis à sa disposition n'a pas permis à la Commission de persévérer dans cette voie. Contrainte de se replier au niveau d'ambitions plus modestes, la Commission s'est bornée à assurer des prestations de solistes et de petits ensembles français aux *Concerts de Midi* de Bruxelles, de Liège et de Mons et de susciter en France l'organisation de concerts de solistes ou de petits ensemble belges.

Dans le domaine du théâtre, la Commission a d'abord suscité des échanges de jeunes troupes universitaires. Le Théâtre universitaire de Liège et le Jeune Théâtre de l'Université de Bruxelles ont joué en France. Les *Antiques* de la Sorbonne et les *Théophiliens* ont fait des tournées en Belgique.

La Commission a rendu possibles des représentations en Belgique du *Théâtre National populaire* et réciproquement des tournées belges en France, comme, par exemple, celle du *Théâtre flottant*. D'autre part, depuis la création de la Commission mixte, le développement de la vie du théâtre en Belgique, l'un des phénomènes les plus caractéristiques de l'après-guerre, a modifié totalement les perspectives selon lesquelles s'établissent les tournées françaises en Belgique, comme

aussi la situation des directeurs belges de théâtres, à l'égard du répertoire théâtral de langue française.

L'interdiction, par conséquence de l'existence de privilèges conférés, de représenter telle ou telle œuvre française en Belgique, alors que sa traduction flamande peut y être représentée, crée une situation paradoxale. Le Théâtre National de Belgique s'est vu récemment refuser l'autorisation de jouer *Madame Sans-Gêne*, œuvre de Victorien Sardou représentée pour la première fois en 1893, et le *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand.

Les théâtres flamands de Belgique ont le droit de jouer en traduction néerlandaise *Le Journal d'Anne Franck*, alors que les théâtres français de Belgique se voient refuser l'autorisation de représenter la même œuvre. Dans ce domaine particulier il est parfois malaisé de distinguer entre les intérêts de la culture française et les intérêts particuliers. La Commission mixte s'est attelée avec courage à la solution de ce problème et elle a déjà pu au moins éclairer l'opinion de certains milieux français.

Un autre domaine difficile sur lequel la Commission veille avec constance est celui des entraves périodiquement apportées à l'introduction du livre belge en France et elle a sur ce plan réussi jusqu'à présent à faire apporter à des mesures législatives générales les tempéraments qu'exige l'intérêt de nos écrivains.

Enfin, pour conclure cet exposé de quelques-uns parmi les nombreux aspects de l'activité de la Commission pour l'application de l'accord culturel franco-belge, présidée avec autant d'autorité que de distinction, depuis sa création en 1946, par M. le Gouverneur Robert Gruslin, il faut rappeler les magnifiques expositions organisées sous le patronage de la Commission mixte depuis 1946, avec la collaboration des services des Beaux-Arts et de la Propagande artistique du Ministère de l'Instruction publique de Belgique et des services français correspondants.

Parmi les Expositions prêtées par la Belgique à la France, deux se détachent particulièrement parmi le groupe des expositions historiques : *Les Primitifs flamands* au Musée de l'Orangerie en 1947 et *L'Art Mosan*, au Pavillon de Marsan en 1951. Dans la série contemporaine on se souviendra particulièrement des expositions de *L'Ecole de Laethem St Martin* en 1948, et de *Quelques artistes wallons contemporains* en 1950, toutes deux au Musée National d'Art Moderne.

Dans la direction France-Belgique, *La tapisserie française* en 1947, *Les maîtres français du dessin* en 1949, *Le siècle de Bourgogne* en 1951 ont connu à Bruxelles un succès particulier.

On ne peut comparer aux tâches de la Commission mixte pour l'application de l'accord culturel franco-belge, ni sous le rapport de l'amplitude, ni sous celui de la nécessité, celles des commissions pour l'application des accords culturels avec d'autres pays. L'éclat

de la culture française, l'influence exercée en Belgique par cette culture aussi bien en ce qui concerne les Flamands que les Wallons, le prestige universel du milieu intellectuel de la capitale de la France, sans contredit la grande capitale la plus proche des préoccupations de tous les Belges, font des relations culturelles de la Belgique avec la France un courant puissant et continu, source de perpétuelles inspirations et de nourritures spirituelles, sans lesquelles s'étiolerait et mourrait la vie intellectuelle de la Belgique tout entière.

Marcel FLORKIN,

Professeur à l'Université de Liège,
Membre de la Commission mixte
pour l'application de l'accord culturel
franco-belge.

Le Service des Langues vivantes

Le Conseil d'Administration de l'Université de Liège a décidé la création, dans le cadre des services administratifs, d'un *Service des Langues vivantes* destiné à dispenser au personnel, aux étudiants et aux anciens élèves les connaissances linguistiques nécessaires à leurs études, à leurs recherches et à leur carrière professionnelle.

Une idée ancienne

En prenant cette décision, le Conseil d'Administration a réalisé un vœu, dont ce *Bulletin* se fait l'écho, avec insistance, depuis bien longtemps. Les aînés parmi les lecteurs se souviendront peut-être que M. A. L. Corin écrivait, il y a vingt-cinq ans : « On se rend de plus en plus compte de la nécessité de connaître au moins une ou deux langues mondiales étrangères, qu'on soit chimiste, médecin, technicien ou philologue » (1). Son collègue, M. S. Etienne, écrivait dans le même *Bulletin* : « Les exigences de notre métier nous obligent à manier des livres écrits dans une langue vivante ou l'autre ».

L'importance de la documentation en langue étrangère a été soulignée par M. le Professeur Alb. Schlag de la manière la plus catégorique : « La documentation est un des outils essentiels de la recherche. C'est elle qui permet à un chercheur de ne pas être isolé, mais au contraire de profiter de l'effort qu'avant lui tous ses collègues ont fait, dans la voie où il s'engage... Elle accroît, dans une proportion considérable, la productivité du chercheur. Cette aide précieuse, la documentation ne l'apporte pas seulement à celui qui s'est engagé dans la recherche scientifique pure, mais aussi au praticien : médecin, ingénieur, économiste, etc... qui aborde une question nouvelle » (2).

Le même problème a été évoqué au Colloque organisé le 12 mars 1959 par l'Association des Amis de l'Université et consacré à l'examen des relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger. Les rapports insistent sur la nécessité impérieuse pour nos étudiants de connaître les langues étrangères (3).

(1) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, avril-juillet 1934, p. 107.

(2) A. SCHLAG, *Quelle langue faire apprendre à nos enfants*, article paru dans *L'Athénée*, 41^e année (1952), n° 2, p. 51.

(3) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1959, n° 1, pp. 5 à 35.

Naissance du nouveau Service

La décision, prise le 28 octobre 1959, de créer un *Service des Langues vivantes*, fut précédée d'un double référendum. M. le Recteur Dubuisson invita d'abord MM. les professeurs et chargés de cours à lui indiquer, par ordre d'importance, les langues modernes dont ils souhaitaient la connaissance dans leurs spécialités respectives. Le nombre des réponses s'éleva à 135. Elles furent dépouillées et le classement final qui en résulta fut le suivant : 1 : anglais; 2 : allemand; 3 : italien; 4 : russe; 5 : espagnol; 6 : néerlandais. Une circulaire fut alors envoyée aux étudiants pour leur demander quelles langues ils seraient désireux d'apprendre au cours de la présente année académique. Le nombre des adhésions dépassa mille. On s'aperçut, en classant et en dénombrant les demandes, que les étudiants plaçaient les langues modernes proposées dans le même ordre que leurs professeurs.

Devant un accueil aussi enthousiaste, un appel aussi unanime, l'Université de Liège devait décider d'agir sans tarder.

Le 23 septembre, M. le Recteur Dubuisson avait chargé une Commission, présidée par M. M. Delbouille, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, de rédiger un projet de règlement organique et d'assurer la haute direction et l'organisation des cours. Cette Commission était composée de MM. les Professeurs J. Horrent pour la Faculté de Philosophie et Lettres, J. Constant pour la Faculté de Droit, M. Migeotte pour la Faculté des Sciences, E. H. Betz pour la Faculté de Médecine et J. Frenkiel pour la Faculté des Sciences Appliquées. Sous l'impulsion de son Président, la Commission élaborait son projet. Celui-ci fut soumis au Conseil d'Administration qui l'adopta, en sa séance du 28 octobre 1959. Le 30 octobre, la Commission administrative du Patrimoine entendait un exposé du Président de la Commission sur l'organisation du nouveau Service et lui accordait les crédits nécessaires. Le 11 novembre, le Conseil d'Administration désignait les maîtres de langues et leur confiait les divers enseignements. Cinq jours plus tard, le 16 novembre 1959, les cours commençaient (1).

Le règlement organique

Voici les points essentiels du règlement organique, adopté par le Conseil d'Administration :

1° Il est créé, dans le cadre des services administratifs de l'Université de Liège, un *Service des Langues vivantes* destiné à dispenser au personnel universitaire, aux étudiants et aux anciens élèves, les connaissances linguistiques nécessaires à leurs études, à leurs recherches ou à leur carrière professionnelle.

(1) Il convient de rendre hommage ici au travail efficace et au dévouement inlassable de Mlle M. TYSENS, assistante à la Faculté de Philosophie et Lettres. Sans elle, les cours n'auraient pas pu commencer à la date proposée.

2° a) La haute direction de ce *Service* est confiée à une Commission composée d'un président et de représentants des cinq Facultés choisis par le Conseil d'Administration. Cette Commission soumet au Conseil d'Administration toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du *Service*.

b) La Commission fait annuellement rapport au Conseil d'Administration sur le fonctionnement du *Service*.

c) Le Conseil d'Administration désigne un directeur pour assurer la gestion courante du *Service*. Ce directeur est choisi, sur proposition de la Commission, parmi le personnel enseignant ou scientifique. Il est placé sous l'autorité de la Commission.

3° a) Le programme des enseignements est établi chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Commission.

b) Ces enseignements sont confiés, sauf cas exceptionnel, à des membres full-time du personnel scientifique de l'Université spécialement qualifiés à cette fin. Les attributions sont établies annuellement par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Commission.

c) Les personnes chargées de ces enseignements organisent leurs cours en accord avec le professeur au service duquel elles sont attachées.

d) La charge d'enseignement de chacune d'elles ne peut dépasser quatre heures par semaine.

4° Les enseignements relevant du *Service* sont organisés en dehors des programmes de cours qui conduisent aux grades académiques. Le *Service* ne délivre aucun diplôme.

5° Il sera perçu un droit d'inscription, chaque année, pour chacun des cours choisis.

Organisation des cours

Le nombre d'inscriptions reçues indiquait qu'il fallait organiser quatre cours d'anglais, trois cours d'allemand, deux cours de français (un cours d'initiation pour les étrangers, un cours de perfectionnement pour nos étudiants) et un cours pour chacune des autres langues (russe, italien, espagnol, néerlandais). Il fut admis aussi, en principe, que dans les quatre cours d'anglais et les trois cours d'allemand, les élèves seraient invités à se grouper selon leurs disciplines, afin de permettre aux professeurs chargés de l'enseignement d'orienter leurs cours, dès le début, vers la lecture de textes techniques relatifs aux spécialités respectives.

Le choix des personnes chargées de ces enseignements doit se faire, conformément à l'article 3 a) du règlement organique, parmi les membres full-time du personnel scientifique de l'Université, spécialement qualifiés à cette fin. Les affectations prévues pour la présente année académique sont les suivantes : pour l'anglais, Mme P. Mertens-Fonck, chef de travaux à la section de philologie germanique et

M. F. Corin, assistant à la même section; pour le cours d'allemand, M. P. Halleux, directeur du Service ⁽¹⁾, M. R. Alexis, assistant à l'École de Commerce et M. J. Vandenrath, assistant à la section de philologie germanique; pour le cours de russe, M. C. Hyart, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres; pour les cours d'italien et d'espagnol, M. G. Caravaggi, assistant à la section de philologie romane; pour le cours de néerlandais, Mme G. Debaye-Hougardy, assistante à la section de philologie germanique, intérim: M. R. Alexis; pour les cours de perfectionnement du français et d'initiation au français à l'intention des étrangers, M. J. Renson, chef de travaux à la section de philologie romane.

Ces enseignements devant permettre aux auditeurs d'acquérir rapidement les connaissances linguistiques nécessaires à leurs études et à leurs recherches, ils se font à un rythme accéléré, tout en restant accessibles à ceux qui n'auraient aucune connaissance préalable de la langue choisie. Ils ont lieu, depuis le 16 novembre 1959, au bâtiment central de l'Université, de 18 à 20 heures, à raison d'une séance hebdomadaire de deux heures par langue. Les enseignements relevant du *Service des Langues vivantes* sont organisés en dehors des programmes de cours qui conduisent aux grades académiques. Aucun examen ne sanctionne ces études, le *Service* ne délivre aucun diplôme.

L'enseignement du *Service* a donc un caractère pratique et utilitaire: il veut amener l'élève à comprendre un texte en langue étrangère, relatif à sa spécialité, il ne vise pas (sauf pour le français), à lui enseigner la prononciation, ni à l'entraîner à la pratique de la langue parlée ou écrite. Le premier but du *Service* est de faciliter à l'étudiant l'accès des ouvrages et des revues scientifiques de l'étranger.

Si le *Service* s'attache, en premier lieu, à la langue technique, telle qu'elle apparaît dans les ouvrages scientifiques, mettant ainsi dans les mains de l'étudiant un outil de plus, il l'initie en même temps à la structure linguistique du nouvel idiome, et l'étudiant pourra acquérir plus aisément la pratique de la langue et s'ouvrir lui-même, par son propre effort, les centres d'étude et de recherche étrangers, les congrès, etc.

Il convient peut-être de rappeler en terminant les paroles du plus éminent défenseur de la « philologie » de notre Université, M. S. Etienne: « Notre civilisation est orientée et conditionnée par des exigences qu'il ne faut pas feindre d'ignorer ». « Je prends la défense des langues modernes et des sciences, non seulement parce qu'elles sont formatives, mais aussi parce qu'elles sont utiles » ⁽²⁾.

(1) Tous renseignements complémentaires concernant l'organisation, les horaires, les inscriptions, peuvent être obtenus auprès du directeur du Service, 2, rue Charles Magnette, apt 5D, tél. : 23.42.34.

(2) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, avril-juillet, 1934, p. 169.

Si la formation est inséparable d'une certaine somme de connaissances, le *Service* apporte à l'étudiant celles qui doivent lui permettre de participer à la vie de son époque et de ses contemporains, de se cultiver à l'école de notre civilisation dans un véritable esprit international.

Projets

Le *Service* envisage d'instituer, pour l'année académique prochaine, des cours de spécialisation dans l'étude des différents vocabulaires techniques. L'organisation de cet enseignement est à l'examen.

Dès que le *Service* sera installé, on pourra organiser à côté de l'enseignement, un service de consultation auquel les étudiants soumettront, s'ils le désirent, les difficultés de langue qu'ils rencontrent en lisant les textes scientifiques étrangers.

* * *

Ainsi le *Service des Langues vivantes* espère contribuer au développement de la personnalité des étudiants, et les aider à se sentir membres d'une communauté internationale, au sein de laquelle ils auront, un jour, un rôle à jouer, et où ils iront porter le renom de leur Université.

P. HALLEUX.

Les Services universitaires

Présentation du service des constructions du génie civil et d'hydraulique fluviale

A) Situation du service du point de vue de la discipline enseignée.

— Le service des Constructions du Génie Civil et de l'Hydraulique fluviale comporte un ensemble de cours et de laboratoires traitant :

des Procédés généraux de construction,
des Constructions du Génie Civil,
de l'Hydraulique fluviale.

Cet ensemble constitue l'enseignement d'application fondamental et principal de la section des Ingénieurs civils des constructions et de la section des Conducteurs civils. Généralement divisés dans la plupart des Universités belges et étrangères, ces cours fondés en 1926, par l'un de nous (1) resté titulaire unique jusqu'en 1955, forment encore à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège un ensemble cohérent. Cette conception permet seule d'assurer une unité dans l'enseignement, unité indispensable à la formation des ingénieurs, mais qui ne constitue aucune entrave à la liberté des titulaires.

Conscients de la nécessité de donner aux étudiants une formation cohérente et homogène, les titulaires actuels, formés d'ailleurs à la même discipline, sont en effet encouragés sinon obligés de donner à leurs cours un caractère non statique mais évolutif à partir de principes de base communs.

L'enseignement comporte les parties suivantes :

Ingénieurs civils des constructions :

1^{re} épreuve : Procédés généraux de construction (60 heures) (J. LAMOEN) : routes, exécution des terrassements, ouvrages terrassés, fondations et souterrains, mécanique des sols et rhéologie du béton.

2^e épreuve : Constructions du génie civil, première partie (75 heures) (H. LOUIS) : Ponts (généralités), ponts en maçonnerie; ponts en bois; ponts métalliques (rivés et soudés); ponts mobiles; grandes voûtes; ponts en béton armé et en béton précontraint; calcul organique du béton armé.

Hydraulique fluviale et maritime (30 heures) (F. CAMPUS).

(1) F. CAMPUS.

3^e épreuve : Constructions du génie civil, deuxième partie (75 heures) (F. CAMPUS) : fondations et constructions hydrauliques, barrages, écluses, voies navigables, constructions maritimes, dragages, aménagement hydro-électriques, tunnels sous-fluviaux, calcul organique du béton précontraint.
Connaissance physique des matériaux (15 heures) (R. DANTINNE).

Conducteurs civils :

1^{er} épreuve : Procédés généraux de construction (60 heures) : J. LAMOEN. : (programme du cours identique à celui des ingénieurs).

2^e épreuve : Eléments d'hydraulique générale et fluviale (10 heures) (J. LAMOEN) : Constructions du génie civil (105 heures) (R. DANTINNE).
Cet enseignement comprenant l'essentiel des matières enseignées aux ingénieurs.

L'enseignement oral est fondé sur le principe que les cours d'application ont pour mission d'initier et de préparer l'étudiant à la mise en pratique des concepts fondamentaux acquis à la faveur des enseignements théoriques et de lui proposer un certain nombre d'exemples de développements des théories fondamentales que requièrent les constructions modernes.

Il doit contribuer au développement chez l'étudiant du « savoir penser » et du « savoir réfléchir » et constituer ainsi une introduction aussi poussée que possible au « savoir faire ». L'union harmonieuse de ces trois savoirs est en effet la base de l'art de l'ingénieur en général et, en particulier, de l'art de l'ingénieur des constructions.

L'acquisition du savoir faire est développée aussi efficacement que possible au cours des trois épreuves par de nombreuses séances de travaux de calculs et graphiques ainsi que par des séances de laboratoire.

Les travaux pratiques se rapportent directement aux questions enseignées dans les cours oraux. De difficulté croissante et ayant trait à des constructions de complexité également croissante, ces travaux ne sont pas académiques mais ils concernent des problèmes auxquels l'ingénieur doit faire face au cours de sa carrière. Ces problèmes ne sont pas résolus en s'inspirant de solutions réalisées dont les dimensions seraient appropriées au cas envisagé. Dès le début des travaux, au contraire, l'étudiant se trouve en présence de données concrètes, à partir desquelles il doit concevoir, calculer et dimensionner l'ouvrage et aboutir à un avant-projet comprenant les vues d'ensemble et le dessin des principaux éléments et détails. Les travaux pratiques sont soigneusement et longuement préparés de façon à les rendre aussi fructueux que possible et à éviter des pertes de temps aux étudiants; ils se font sous le contrôle direct du professeur avec lequel chaque étudiant a, pratiquement au cours de chaque séance de travail, un contact personnel parfois prolongé suivant les difficultés rencontrées. Les travaux comportent aussi des séances de plein air : sondage, détermination de la force portante d'un sol, jaugeage d'une rivière, visites de chantiers et d'usines, excursions de fin d'année. Autant que possible chaque année, après les examens, un voyage facultatif en groupe est organisé à l'étranger afin de montrer aux étudiants d'importants travaux en cours de réalisation ou achevés; au cours de ces voyages minutieusement préparés, des explications sont données non seulement par les professeurs mais

surtout par les ingénieurs qui ont conçu, calculé et exécuté les ouvrages; elles sont suivies d'échanges de vue très utiles.

Des parties des enseignements précités sont donnés aux futurs ingénieurs civils architectes et ingénieurs civils des constructions navales, avec des programmes de travaux pratiques réduits correspondants.

Le cours de Constructions du Génie Civil urbain et colonial est un supplément destiné aux candidats aux grades scientifiques complémentaires d'ingénieur urbaniste et de conducteur des travaux urbains et coloniaux. Il apporte aux enseignements généraux précités, dans le même esprit, mais cependant avec un caractère documentaire plus prononcé, des compléments d'ensemble et de détail relatifs aux travaux urbains et agricoles, surtout de caractère hydraulique, ainsi qu'aux travaux effectués dans les régions tropicales.

Pour les candidats au grade scientifique complémentaire d'ingénieur des constructions hydrauliques et hydrographe, les compléments de constructions hydrauliques consistant actuellement en travaux graphiques et de laboratoire, permettent à ces étudiants d'approfondir et de détailler les travaux relatifs aux constructions hydrauliques effectués au cours de leurs études d'ingénieurs civils des constructions, dans le cadre des enseignements fondamentaux considérés plus haut. Cet enseignement pratique sera vraisemblablement complété d'ici peu par des compléments concernant le génie civil des aménagements hydro-électriques. Enfin, l'enseignement aux futurs Conducteurs Civils, réparti en deux années après l'année de candidature, comporte en principe un programme de base identique à celui des ingénieurs civils des constructions, mais les élèves conducteurs sont dispensés des développements théoriques spéciaux. Leurs nombreuses séances de travaux comportent moins de travaux graphiques et plus de travaux de laboratoires afin d'inculquer aux étudiants de cette catégorie une connaissance approfondie et scientifique des matériaux et des procédés généraux de construction.

En conclusion, les enseignements en question visent à être fondamentaux et non documentaires ou technologiques. Ils ont pour but de donner une formation et non des informations. Les visites de chantiers et travaux, les voyages et très fréquemment, sinon toujours, les sujets proposés pour les travaux de fin d'études donnent aux étudiants l'occasion de prendre contact personnellement et sans contrainte avec les tendances et les faits actuels en matière de construction.

La révision du programme des enseignements à donner aux ingénieurs civils est non seulement dans les esprits mais elle est une question actuelle; nous sommes fermement décidés à coopérer à sa résolution dans le cadre des responsabilités qui nous incombent dans la formation des ingénieurs civils des constructions et des conducteurs civils.

Cependant, en comparaison avec la situation des autres universités belges et avec l'expérience étrangère, nous pensons très sincèrement que les principes sur lesquels repose à l'Université de Liège la formation de l'ingénieur civil des constructions en ce qui concerne les constructions du Génie Civil et de l'Hydraulique appliquée depuis la création de l'école en

1926 sont bons et efficaces. Notre conviction s'appuie sur la manière incontestée dont plus de cinq cents ingénieurs et conducteurs diplômés depuis cette date et ayant reçu cette formation ont réalisé une carrière souvent rapide et brillante, toujours bien remplie et rentable du point de vue des employeurs, dès le début de l'engagement de ces ingénieurs.

Dans son principe et en ce qui concerne l'ingénieur civil des constructions, la formation de base doit être aussi complète que possible, mais nous pensons que de nombreux enseignements, qu'il reçoit en importance égale et au même titre que les ingénieurs d'autres sections dont ces enseignements constituent la spécialité, doivent être réduits dans des proportions suffisantes pour lui permettre de comprendre et de discuter des études ou des réalisations inhérentes à ces spécialités autres que la sienne. Cette réduction est justifiée par le fait que l'ingénieur civil des constructions n'a pas à concevoir ou à réaliser des projets ressortissant à d'autres spécialités; elle doit s'opérer au profit de la formation dans les domaines des matériaux de construction, des constructions elles-mêmes et de l'hydraulique à propos desquels le temps consacré actuellement au cours des études est manifestement trop réduit en regard du développement sans cesse croissant et en perpétuelle évolution de ces domaines.

Laboratoire d'essais des constructions du Génie Civil. — Ce laboratoire fondé en 1930 est destiné à l'enseignement, aux essais de contrôle et à la recherche. Il est conçu et équipé pour étudier toutes les questions relatives aux Constructions du Génie Civil à savoir : essais destructifs et non destructifs des matériaux, essais d'assemblages et d'éléments de constructions, essais sur modèles, essais sur constructions en vraie grandeur.

Il comporte une section de mécanique du sol pour les essais en laboratoire et *in situ*.

Laboratoire d'Hydraulique fluviale. — Ce laboratoire a pour objet les études et les recherches sur les écoulements hydrauliques, les jaugeages de cours d'eau, les travaux hydrauliques et les essais sur modèles.

B) Situation géographique du service. — L'ensemble du service des Constructions du Génie Civil et d'Hydraulique fluviale est installé, en même temps que d'autres services, dans l'Institut du Génie Civil au Val-Benoît, 6, Quai Banning à Liège, édifié de 1932 à 1937. Cet Institut dont la façade principale est parallèle à la Meuse, se situe à front du Quai Banning (jusqu'à il y a peu, Quai de Rome), sur lequel s'ouvre l'entrée principale, à l'angle N-E du bâtiment; une entrée postérieure est à l'angle opposé S-O. Le plan comporte quatre ailes, formant un carré, et un bloc suivant la diagonale joignant les deux entrées et séparant deux cours intérieures triangulaires. En propre, le service occupe partiellement les ailes est et sud de l'Institut du Génie Civil; l'aile E contient au 1^{er} et au 2^e étages les salles de cours et de dessin, le laboratoire d'Hydraulique fluviale sur 3 niveaux (en cours d'extension par prolongation de l'aile vers le sud); les bureaux au rez-de-chaussée; des laboratoires, au sous-sol, celui-ci se trouvant au niveau du terrain intérieur du complexe universitaire du Val-Benoît.

Dans l'aile sud, se trouvent les salles de collections, les laboratoires



FIG. 1.

sur deux niveaux; une halle expérimentale de $24 + 8,40$ mètres et d'une hauteur utile de 7 mètres, est située parallèlement à l'aile sud de l'Institut et à une distance de 20 mètres de celle-ci.

Dans le service, les laboratoires occupent une surface utile d'environ 3000 m^2 .

C) Organisation du service. — Ainsi qu'il a été dit à propos de l'enseignement, le souci majeur des titulaires des cours de Constructions du Génie Civil et d'Hydraulique fluviale est d'assurer une homogénéité et une cohésion aussi bonnes que possible de la formation de l'ingénieur civil des constructions.

En raison de leur identité de vue et de l'affinité étroite de leurs préoccupations et de leurs responsabilités, ces titulaires constituent un groupement de fait aussi bien dans leurs activités d'enseignement que de la recherche ou des travaux de laboratoire. Ce groupement sauvegarde la liberté de chacun d'eux et lui garantit toutes les possibilités de travail dans ses domaines d'activité. Ces possibilités sont d'ailleurs accrues par rapport à celles qui résulteraient d'une division du service notamment en ce qui concerne le personnel et les installations.

Le personnel dont les titulaires disposent est donc au service du groupement; il est bien entendu réparti en raison des besoins propres de l'enseignement, mais cela n'empêche, qu'en parfait accord entre professeurs, un assistant peut successivement s'occuper de travaux pratiques de deux

professeurs. La répartition et l'utilisation éventuelle en commun des services du personnel est décidée du seul point de vue de l'intérêt de la formation des étudiants.

Les quatre professeurs disposent actuellement pour l'ensemble du service.

- d'un Agrégé de Faculté (M. l'Ingénieur K. Gamski);
- d'un Chef de Travaux (Mlle M. Dzulyński, ingénieur-architecte, docteur en sciences appliquées);
- d'un répétiteur (M. l'Ingénieur N. Dehousse);
- de quatre Assistants ou Collaborateurs Scientifiques (MM. les Ingénieurs Baus, Cartilier, Rocmans, Barthelemy).

De plus, un aspirant du Fonds national de la recherche scientifique est rattaché au service de l'un d'entre nous et vient de déposer une dissertation de doctorat en sciences appliquées. Il ne peut pas participer à l'enseignement. Ce personnel est manifestement trop restreint. Si sa qualité supplée à la quantité, il n'en est pas moins vrai que cette insuffisance numérique, dont le service souffre cruellement, paraît résulter d'une réelle incompréhension manifestée à l'égard de plusieurs professeurs dont le groupement, constitué dans un but fondamental d'unité, permet à l'Université de réaliser une sérieuse économie du moins en ce qui concerne les installations et le matériel. Ce groupement est trop souvent identifié à un seul service et c'est comme tel que des mandats de personnel scientifique lui sont attribués.

En principe, le personnel scientifique s'occupe, à la fois, des travaux pratiques des étudiants : travaux graphiques ou travaux de laboratoires, et de recherches de caractère théorique ou expérimental.

Le personnel scientifique participe aux travaux pratiques ou aux recherches sous la direction d'un professeur; il est vivement encouragé à entreprendre des recherches personnelles et à publier les résultats de ses travaux.

Le personnel technique de laboratoire comprend 35 personnes : adjoints de laboratoires, préparateurs, employés, etc... dont 3 préparateurs rétribués par l'Etat, les autres sont rémunérés par les recettes provenant des services rendus à des tiers, notre service étant autorisé en effet à fournir, dans le cadre de la loi du 28 avril 1953 (article 63) et de l'arrêté royal du 28 octobre 1955 pris en exécution de cette loi, des prestations extérieures rémunérées. Cette pratique a d'ailleurs été appliquée dès la fondation des laboratoires en 1930, bien antérieurement à la loi précitée. Nos laboratoires ne poursuivant aucun but lucratif se doivent d'appliquer des tarifs les plus bas possibles, pour les travaux qui leur sont demandés, la contre-partie se trouvant dans l'intérêt scientifique de ces travaux.

La modicité de ces tarifs est reconnue, mais les laboratoires doivent cependant couvrir leurs frais car ils ne disposent pas de subsides officiels et ils ne grèvent aucun budget public.

Ils forment une institution libre de caractère purement scientifique, qui émane de la bonne volonté des professeurs qui en assument en commun la direction, à titre bénévole.

La régularité de la gestion est établie par le contrôle de la Commission

Administrative du Patrimoine de l'Université de Liège dont les attributions sont :

- trésorerie et mouvement des fonds;
- établissement des bilans et comptes de profits et de pertes;
- contrôle comptable et financier;
- paiement du personnel (non rémunéré par l'Etat) taxes, assurances, charges sociales, etc...

Si la situation financière de nos laboratoires est saine, sa gestion ne vise cependant nullement à des bénéfices et les excédents de recettes, lorsqu'ils existent, sont intégralement consacrés à améliorer le sort du personnel, à perfectionner l'équipement des laboratoires et à permettre les travaux de recherche y compris les travaux de laboratoire entrepris par de nombreux étudiants, lors de leurs travaux de fin d'études; en peu de mots à promouvoir la recherche scientifique et le progrès technique, industriel et économique.

D) Equipement des laboratoires. — En principe, nos laboratoires peuvent faire tous les essais actuellement prévus sur les matériaux de construction (y compris les sols), sur les modèles de construction, sur les éléments de construction et sur les constructions elles-mêmes, soit qu'elles puissent être amenées dans nos laboratoires ou *in situ*.

Ils disposent, de ce fait, d'un équipement puissant, abondant et varié, dont la nomenclature ne peut être donnée ici. Une description complète des appareils et machines a été donnée dans le tome VIII du *Bulletin du Centre d'Etudes, de Recherches et d'Essais scientifiques du Génie Civil* (1) elle comprend 381 postes; la liste s'est allongée depuis d'une manière non négligeable.

Signalons cependant que nos laboratoires disposent de machines de grande puissance : presse de 1000 tonnes d'une hauteur de 2,25 mètres entre plateaux; d'une presse de flambage de 500 tonnes dont la hauteur maximum entre plateaux est de 6 mètres et qu'en matière de machines permettant d'étudier la résistance à la fatigue de pièces de grandes dimensions, il possède à l'heure actuelle l'équipement le plus puissant jamais concentré dans un laboratoire, sous la forme de quatre pulsateurs Amsler de 100 tonnes d'une capacité de $4 \times 160 \text{ cm}^3$, pouvant être groupés en deux groupes de deux ou en un seul groupe de quatre.

La Halle expérimentale mérite aussi d'être mentionnée car elle est la première de son espèce; elle a été depuis reproduite, dans son principe, à plusieurs reprises, en Belgique et à l'étranger (2).

Projetée en 1930, réalisée en 1936, son équipement mécanique n'avait pour ainsi dire pas été entrepris avant la guerre, les crédits nécessaires n'ayant pas été obtenus; des essais importants y ont cependant été entre-

(1) F. CAMPUS : 25 années de Laboratoires d'essais des constructions de Génie Civil de l'Université de Liège (*Bulletin du C. E. R. E. S.*, tome VIII, 1956).

(2) F. CAMPUS : L'équipement de la halle expérimentale (deux pulsateurs) et le pulsateur à efforts alternés de l'Université de Liège (*Science et Technique*, Bruxelles n° 9, 1948).

pris avant et pendant la guerre par des moyens de fortune. Détruite en 1944, lors des bombardements; elle fut reconstruite et équipée partiellement en 1947. Sa conception et son équipement permettent la réalisation aisée de montages appropriés pour toutes sortes de dispositions d'essais nécessitant des efforts de direction quelconques statiques ou dynamiques.

E) Historique — Travaux effectués — Perspectives. — Le laboratoire d'essais des constructions a été fondé en 1930. Sa première installation très modeste était située au n° 9 de la rue Grétry, dans un immeuble désaffecté, qui reçut le nom d'Institut du Génie Civil à titre provisoire. L'activité du laboratoire progressa très rapidement et des annexes diverses durent être instituées jusqu'à ce que, en novembre 1937, furent inaugurées les installations nouvelles de l'Institut du Génie Civil au Val-Benoît (1).

Dès sa conception, le laboratoire avait été destiné par son fondateur à la collaboration avec l'industrie. Dès les premières semaines de son existence la laboratoire fut prié de procéder à des études par d'importantes industries de la région. Le cercle d'établissements industriels renommés lui faisant confiance alla vite en s'élargissant et des administrations publiques s'y ajoutèrent rapidement. Les laboratoires ont été très actifs dans le domaine des matériaux routiers, de la composition des bétons, de la perméabilité des bétons, de leur résistance au gel et à l'action de l'eau de mer, des tensions et des déformations des soudures, de la soudabilité des aciers et de leur rupture sans déformation, de l'endurance des rails soudés et des traverses de chemins de fer en béton armé ou précontraint, du béton précontraint, du fluage des aciers de précontrainte, des charpentes métalliques, du flambage, de l'endurance des soudures, etc.

Nous pouvons seulement mentionner ici les contrôles innombrables qui ont été faits sur les matériaux intervenant dans les constructions et dont les enseignements ont été féconds par le progrès qu'ils ont permis dans la connaissance statistique des caractéristiques des matières éprouvées et par le relèvement continu de ces caractéristiques, résultant de l'analyse des résultats.

La plupart des travaux effectués dans les laboratoires en dehors des contrôles courants, soit à l'intervention de tiers, soit à l'initiative du service, ont fait l'objet de publications dont le nombre est supérieur à deux cents. Plusieurs de ces publications sont dues à de jeunes ingénieurs qui ont été attachés au service à plusieurs reprises depuis sa fondation en qualité d'aspirants ou de collaborateurs scientifiques du Fonds national de la recherche scientifique.

Il ne nous est possible de donner la liste de ces travaux publiés pas plus que nous ne pouvons donner ici une énumération de toutes les recherches qui ont été entreprises; qu'il nous soit seulement permis d'indiquer la nature de quelques travaux importants de caractère scientifique qui ont été terminés dans les dernières années ou qui sont en voie d'achèvement.

(1) F. CAMPUS : *Revue Universelle des Mines*, numéro spécial 1938 : Constructions du Génie Civil.

a) Conglomérats hydrauliques ou revêtements routiers.

- Relation entre l'hydratation des liants hydrauliques et la résistance à la compression des agglomérats (recherche entreprise avec l'aide d'une subvention exceptionnelle du F. N. R. S.).
- Résistance à la traction des bétons : mise au point de plusieurs types d'éprouvettes soumises à des sollicitations diverses.
- Détermination du module d'élasticité des matériaux par la mesure de la vitesse du son ou par la fréquence propre de vibration longitudinale.
- Etude de la susceptibilité au polissage des matériaux pierreux (conception et réalisation d'une machine d'essai).
- Recherche sur les masses de remplissage des joints de route en béton.

b) Béton armé et béton précontraint.

- Etude de l'adhérence au béton et au béton précontraint des fils tréfilés de différents diamètres et d'états de surface différents (recherche effectuée au Centre de Liège — nos Laboratoires — du Comité Belge pour l'étude du fluage des métaux aux températures ordinaires sous les auspices de l'Industrie et de l'I. R. S. I. A. — 1^{er} programme réalisé de 1956 à 1958 — 2^e programme en cours).
- Etude du fluage et de la relaxation de fils de précontrainte et de barres en acier à haute résistance (idem).
- Etude du fluage du béton précontraint par une armature tendue en acier à haute résistance (demandée par une industrie cimentière).
- Détermination du retrait du béton armé et non armé (contribution à la révision de la norme belge relative aux constructions en béton armé).

c) Soudure.

- Etude des effets — déformations et tensions — du retrait des soudures sur des assemblages réels et sur des éléments de construction (recherche entreprise sous les auspices de l'I. R. S. I. A. pour la Commission Belge d'Etude de la construction métallique : C. E. C. M.).

d) Constructions métalliques.

- Flambage des colonnes en double té en acier doux sous l'effet des forces obliques (idem : recherche I. R. S. I. A. — C. E. C. M.).
- Etude de la sollicitation réelle des cordons d'angle d'une poutre en I composée par soudure (I. R. S. I. A. — C. E. C. M.).
- Etude tensométrique et détermination d'un mode de raidissage rationnel des extrémités des maîtresses poutres de ponts du type Vierendeel et Bowstring (I. R. S. I. A. — C. E. C. M.).
- Etude tensométrique et du mode de raidissage d'arcs circulaires en caisson soudés (I. R. S. I. A. — C. E. C. M.).
- Participation à une étude internationale sur les effets dynamiques dans les ponts de chemin de fer (Auscultation de trois ouvrages) (C. E. C. M. — Office de recherches et d'essais de l'Union Internationale de chemins de fer O. R. G.).

e) Divers.

- étude de la compaction des sols.
- recherche de l'absorption acoustique des parquets de bâtiments sur une construction en vraie grandeur réalisée dans nos laboratoires (recherche faite sous les auspices du Centre National de Logement).

Dans la halle expérimentale de nombreux essais statiques et dynamiques allant parfois jusqu'à la rupture ont été faits sur de grands éléments de constructions ou sur des constructions entières; nous citerons seulement :

- essais de rupture statique et dynamique de trois dalles de ponts en béton précontraint de 9 mètres de portée, fabriquées en Grande Bretagne et envoyées aux laboratoires par la British Transport Commission (British Railways), qui nous a confié la recherche.
- essais de fatigue sur des poutres, en vraie grandeur, de ponts en béton précontraint (S. N. C. F. B.).

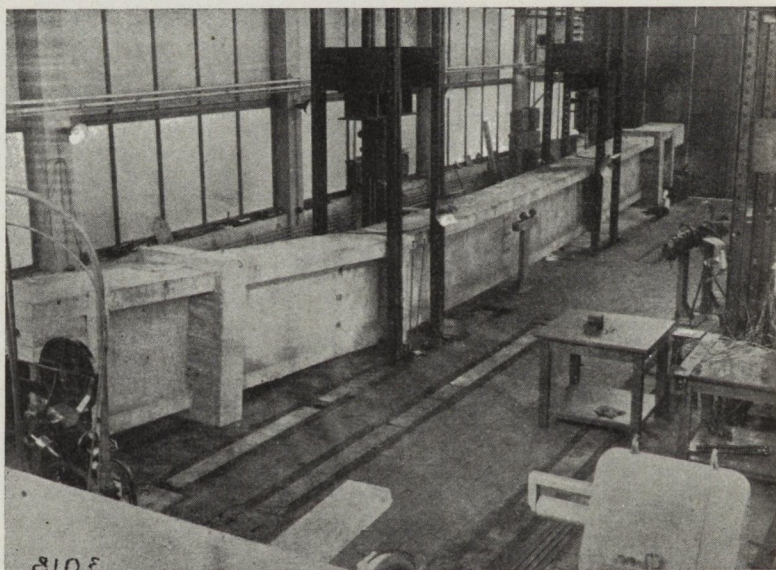


FIG. 2. — Essai jusqu'à rupture d'une poutre en béton précontraint de 15,90 m de portée, pour le pont du Chenois de la S. N. C. B. (poids : 13 tonnes).

- essais statiques et dynamiques de boggies de locomotive Diesel-électrique.
- essai tensométrique et de fatigue sur un long pan de locomotive Diesel.

Les recherches entreprises antérieurement dans nos Laboratoires de même que celles reprises dans l'énumération ci-dessus ont été menées

à la satisfaction de plusieurs Centres Nationaux de Recherche et de l'I. R. S. I. A., des administrations publiques ou des industries qui nous les ont confiées. Elles ont donné lieu ou donneront lieu à des communications à des tribunes belges ou étrangères d'organismes exclusivement scientifiques, ainsi qu'à des publications. Plusieurs de ces dernières ont fait l'objet de traductions sollicitées par des institutions scientifiques étrangères, elles font toutes l'objet d'échanges avec de nombreux centres de recherches nationaux et internationaux.

Ces recherches ont toujours apporté une amélioration des connaissances dans le domaine intéressé et ont souvent conduit à des perfectionnements dans l'art de construire. Sollicités de plusieurs parts, nos laboratoires ont entrepris dans les dernières années et dans les domaines qui les concernent, des recherches sur les plastiques, sur la rhéologie du béton; sur la soudure et sur la rivure des alliages légers à base d'aluminium; sur la technique du collage des bois et sur les assemblages en bois collés.

On juge par ce raccourci de leurs activités et de leurs réalisations que les laboratoires ont procédé à un nombre considérable de recherches menées à bien et qu'ils ont rendu beaucoup de services; ils sont susceptibles d'en rendre encore davantage dans le domaine de la recherche et non seulement aux industries traditionnelles, mais aussi aux industries nouvelles. Leur action n'est pas confinée à l'intérieur de leurs locaux, ils procèdent de plus en plus fréquemment, et d'ailleurs depuis leur création, à des essais sur les constructions achevées, ce qui est rendu possible à la fois, par leur expérience, par leur important équipement d'instruments de mesures et leur matériel d'essais non destructifs et d'auscultation des sols.

Si nos laboratoires sont parvenus à s'affirmer ainsi par des voies d'ailleurs dépourvues de facilité, ils s'efforcent, de leur mieux, pour continuer à rendre des services même à l'échelle européenne comme ils l'ont déjà fait.

Cependant, il est manifeste qu'ils manquent actuellement d'espace, ce qui constitue un obstacle très grave à leurs activités et à leur développement.

Alors qu'ils occupaient encore une place de choix en Belgique et en Europe il y a quelques années, ils se trouvent dépassés maintenant par les importantes et très récentes réalisations des autres universités belges dans leur domaine.

Nous considérons que notre service est maintenant très sérieusement menacé dans son existence et dans son activité; il périlitera certainement s'il n'est pas trouvé un remède immédiat à l'exiguité des locaux dont il dispose. Toute possibilité d'extension à l'emplacement actuel est exclue malgré les prévisions faites il y a vingt cinq ans.

Notre conviction est qu'il est indispensable de construire *au plus tôt* de nouveaux laboratoires, en voyant plus grand encore quant à l'avenir que ce qui a pu être fait lors de la conception de ceux que nous occupons. Nous avons fait, dès 1957, une proposition formelle dans ce sens auprès des autorités académiques.

F) Organisation de centres d'études et de cours postuniversitaires.

— En 1940 et 1947, l'un de nous ⁽¹⁾ a créé le Centre d'Etudes, de Recherches et d'Essais Scientifiques du Génie Civil de l'Université de Liège (C. E. R. E. S.).

Ce centre a pour objet de contribuer au progrès du Génie Civil en général et en particulier de favoriser le développement de nos propres laboratoires mais aussi de tous les laboratoires de l'Université s'occupant de questions connexes.

Son activité concerne l'enseignement universitaire, la recherche scientifique et la recherche industrielle; elle se concrétise notamment par l'organisation de séances d'études dont cinquante sept ont été tenues, à ce jour, avec le concours de très éminentes personnalités belges et étrangères.

En outre, le centre publie un bulletin annuel; à ce jour, cent vingt sept mémoires très développés et de grande valeur scientifique y ont été publiés. Ils sont tous consacrés à des questions ressortissant aux domaines d'activité du Centre.

Le C. E. R. E. S. a aussi organisé, en 1958, un Symposium de la Réunion Internationale des Laboratoires d'Essais et de Recherches sur les Matériaux et les constructions (R. I. L. E. M.) concernant les armatures spéciales de béton armé et les armatures (fils et barres) de précontrainte.

Ce n'est pas l'endroit ici de montrer l'intérêt d'un enseignement post-universitaire à un moment où la science et les techniques se développent à une allure jamais connue.

Nous sommes profondément conscients de l'importance de la question car, fidèles à la conception que nous avons donnée de notre enseignement, nous considérons que les cours universitaires ne peuvent aborder d'une manière complète que les grands principes sans approfondir l'étude des théories et des réalisations les plus modernes.

Nous avons proposé et organisé au cours de l'année 1956-1957 un cours de perfectionnement sur les constructions métalliques. Ce cours a connu un vrai succès; plus de trente ingénieurs en activité dans les administrations et dans l'industrie y ont participé d'une manière assidue et rendue efficace par suite de la discussion organisée après chaque leçon.

Le cycle était organisé par MM. Campus, Louis, Massonnet, ainsi que par M. G. Winter, Chef du Département « Structural Engineering » à l'Université Cornell (U. S. A.), qui a fait deux leçons spéciales, les autres conférences ont été données par des professeurs de notre Université sur la spécialité de leur enseignement et par des personnalités belges et étrangères connues comme étant des spécialistes éminents. Les leçons ont été publiées par l'A. I. Lg. en un recueil de 550 pages abondamment documenté et illustré.

Nous nous proposons d'organiser dans un proche avenir un cours de perfectionnement d'importance comparable au premier sur les constructions en béton précontraint.

⁽¹⁾ F. CAMPUS.

G) Organismes en relation avec les laboratoires. — Les Laboratoires d'essais des Constructions du Génie Civil et d'Hydraulique fluviale sont évidemment en rapport avec les organismes et association belges et étrangères s'occupant des problèmes se rattachant à la construction :

Association Belge pour l'emploi, l'Etude et l'Essai de Matériaux.

Institut Belge de Normalisation.

Institut Belge de la Soudure.

Centre de Recherches de l'Industrie des Fabrications métalliques.

Réunion Internationale des Laboratoires d'essais des Matériaux et des Constructions.

Association Internationale des Ponts et Charpentes.

Fédération Internationale de la Précontrainte.

Comité Européen du béton, etc...

Notre service et nos laboratoires sont activement représentés au sein de tous ces organismes; ils participent aux réunions, symposium et congrès ainsi qu'aux travaux de plusieurs commissions permanentes.

Les laboratoires effectuent de nombreuses recherches en collaboration avec les Administrations Publiques (Etat, Provinces, Villes, Communes), l'Industrie, le F. N. R. S. ou l'I. R. S. I. A.

La collaboration avec les autres universités belges se fait particulièrement dans les organismes précités.

Des échanges de publications se font très régulièrement entre notre service, les universités et les centres de recherches belges et étrangers.

Au terme de cette présentation, qu'il nous soit permis d'affirmer que notre service et nos laboratoires désirent continuer à participer d'une manière aussi active que possible aux progrès de la construction en appliquant les principes qui ont toujours été ses guides, c'est-à-dire la véracité objective et le souci d'application pratique.

Ce désir ne peut se réaliser que si des moyens en locaux, en matériel et en personnel suffisants sont mis à notre disposition; l'activité considérable actuelle ne peut être maintenue et l'avenir assuré que si cette condition est réalisée de toute urgence.

Nous remercions très sincèrement les Amis de l'Université de Liège d'avoir permis cette présentation certes encore incomplète de l'activité de notre service.

F. CAMPUS, H. LOUIS, J. LAMOEN,
Professeurs ordinaires,
et R. DANTINNE,
Chargé de cours.

Les Carrières universitaires

L'avenir des ingénieurs au Congo belge ⁽¹⁾

I. Difficultés du sujet traité. Nécessité d'un exposé de synthèse. — Les personnes les plus intéressées par le sujet traité sont les futurs ingénieurs et les jeunes ingénieurs n'ayant pas encore choisi leur carrière et qui se demandent s'ils doivent envisager de réaliser celle-ci au Congo Belge.

Ils désirent — c'est normal — obtenir la documentation la plus complète et la plus objective, non seulement sur les possibilités actuelles des situations d'ingénieurs dans ce pays mais aussi sur l'avenir que présentent ces situations. C'est pour ces jeunes et futurs ingénieurs qu'est fait le présent exposé.

Il est difficile, malheureusement, qu'il soit complet car il n'est facile ni d'établir ni de résumer les possibilités actuelles d'évolution des carrières d'ingénieur au Congo Belge. Une des difficultés principales résulte de ce que ce pays, réunion de contrées très différentes les unes des autres par les caractéristiques de leurs habitants, par leurs conditions climatiques et par les possibilités de travail qu'elles offrent, est loin de constituer un tout homogène.

Les différences dues à la diversité de l'activité des ingénieurs (fonctionnaires ou attachés à des sociétés privées, lesquelles peuvent d'ailleurs être très différentes les unes des autres), jointes à celles dérivant de la diversité des endroits où doit s'exercer cette activité (ville ou brousse, climat plus ou moins agréable) font que les situations d'ingénieurs et les possibilités de leur évolution sont éminemment variables. Il n'y a pas beaucoup de points communs, par exemple, entre les situations actuelles et futures de deux ingénieurs dont l'un serait fonctionnaire dans une grande ville située dans une région à climat très agréable et dont l'autre serait le seul ingénieur attaché à une petite société privée, obligé de séjourner toujours en brousse dans une région moins favorisée.

Les très nombreux cas qui devraient être étudiés pour fournir la documentation complète que d'aucuns désireraient peut-être obtenir, ne peuvent pas l'être dans le présent exposé. Celui-ci se limitera à l'établissement d'une

⁽¹⁾ Allocution prononcée par M. E. FRENAY lors de la journée organisée le 21 février 1959 par la Section de Liège de l'A. I. Lg. sur le thème général « l'avenir de l'ingénieur au Congo ».

Nous remercions M. A. SCHLAG, directeur de la *Revue Universelle des Mines*, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire ce texte publié, ainsi que celui des autres interventions, dans le numéro 10 d'octobre 1959 de la R. U. M.

synthèse des prévisions pouvant normalement être faites, dans la situation actuelle, sur l'évolution générale des situations des ingénieurs au Congo Belge. Pour qu'elle soit utile, la documentation donnée doit être objective. Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'être absolument objectif dans un tel domaine. Il n'est pas facile, en effet, à celui qui expose ce sujet — surtout s'il s'y intéresse profondément — de n'être pas tenté, même inconsciemment, d'exprimer un avis personnel. Pour pallier cet inconvénient nous nous sommes imposé de ne tenir compte que des avis et des réponses obtenus par des conversations, en Belgique et au Congo, avec de nombreux ingénieurs, presque tous Belges, occupés ou ayant été récemment occupés au Congo Belge. Les avis recueillis n'étaient évidemment pas toujours absolument concordants. Nous nous sommes efforcé d'en faire la synthèse avec la plus grande équité.

II. Nécessité de la présence active d'ingénieurs au Congo Belge.

— La première question à laquelle il faut répondre si l'on veut avoir une idée précise de ce que sera l'avenir des ingénieurs au Congo Belge est celle-ci : La présence d'ingénieurs civils au Congo est-elle nécessaire ?

Il faut évidemment, pour que soit garanti l'avenir des ingénieurs qu'une réponse affirmative puisse être donnée à cette question. Il en est d'ailleurs ainsi et tous les avis donnés à cet égard par les personnes compétentes sont concordants. Dans l'état actuel de son développement, l'avenir du Congo nécessite impérieusement la présence active d'un nombre croissant d'ingénieurs. Il existe donc, en principe, une probabilité assez grande pour que l'avenir de ces ingénieurs puisse être considéré avec optimisme.

III. Les modalités générales de l'examen de l'avenir des ingénieurs au Congo Belge. — Il importe, compte tenu des conditions précitées, de se demander s'il existe des facteurs particuliers permettant de renforcer ou d'infirmer cette opinion préliminaire.

La recherche de ces divers facteurs éventuels peut résulter de divers processus. En vue de synthétiser le plus possible l'examen à faire, nous avons estimé opportun d'examiner successivement les deux aspects primordiaux de la question.

Pour que l'avenir des ingénieurs au Congo soit assuré, il faut d'abord que suffisamment d'ingénieurs soient aptes à remplir la mission qui, normalement, leur est dévolue. Si tel n'était pas le cas, beaucoup de ceux qui y entreprendraient une carrière seraient obligés de l'abandonner par manque de possession des aptitudes requises. Il faut aussi que les aspirations normales des ingénieurs travaillant au Congo puissent y être satisfaites. Les deux aspects successivement examinés seront donc :

1. Que demande-t-on à l'ingénieur au Congo ?
2. Que demande l'ingénieur au Congo ?

IV. Les qualités demandées à l'ingénieur. — Au Congo comme ailleurs ce qui est exigé de l'ingénieur est qu'il possède des qualités de deux ordres différents.

Il doit d'abord avoir une solide formation scientifique et technique. Il faut, en particulier, qu'il possède des connaissances techniques claires d'où se dégagent les principes de la pratique des méthodes d'investigation scientifique.

On lui demande aussi des qualités d'un autre ordre, en particulier une parfaite santé physique et morale, une connaissance suffisante des sciences humaines et de leurs applications et, à un degré assez poussé, l'aptitude au commandement. Le rôle économique et social dévolu au Congo à l'ingénieur est tel que les qualités du deuxième groupe sont celles qui sont le plus impérieusement exigées.

Les qualités prépondérantes semblent donc ne pas être celles que possèdent pratiquement tous nos ingénieurs (formation scientifique et technique) mais bien les qualités de caractère qui donnent à celui qui en est pourvu un équilibre moral éprouvé. Il apparaît que celui qui ne possède pas ces qualités à un degré suffisant ne doit pas prévoir avec trop d'optimisme son avenir au Congo Belge.

V. Les aspirations de l'ingénieur. — Les aspirations de l'ingénieur sont les mêmes au Congo qu'ailleurs. Il désire :

- 1^o pouvoir collaborer à la réalisation d'une œuvre utile;
- 2^o subir le minimum possible d'ennuis extra-professionnels;
- 3^o pouvoir acquérir une situation sociale convenable lui assurant, pour lui-même et pour sa famille, une existence suffisamment digne et confortable;
- 4^o avoir la garantie de la stabilité de cette situation.

Il importe donc de comparer le degré de satisfaction global de ces aspirations pour les ingénieurs résidant au Congo Belge et pour ceux résidant en Belgique ou tout au moins en Europe.

VI. La satisfaction au Congo Belge des aspirations de l'ingénieur.

A. — LES POSSIBILITÉS DE COLLABORATION A DES RÉALISATIONS UTILES.

La demande essentielle formulée par l'ingénieur est la possibilité de collaborer, dans le domaine d'activité qui lui est dévolu, à la réalisation d'une œuvre utile.

En fonction principalement des aspirations et des aptitudes de l'ingénieur, sa situation peut évoluer entre celle de fonctionnaire de l'Etat et celle d'attaché à une entreprise privée.

Pour les ingénieurs fonctionnaires, les avis recueillis sont pratiquement concordants. Leur collaboration à des réalisations utiles est normalement plus rapidement atteinte et plus profonde que l'est celle des ingénieurs fonctionnaires en Belgique.

La situation semble être un peu plus complexe en ce qui concerne les ingénieurs attachés à une société privée. Au Congo, comme ailleurs, toutes les sociétés privées ne sont pas équivalentes. En ce qui concerne notamment les modalités d'utilisation des ingénieurs, ceux-ci font une distinction très nette entre les très bonnes et les moins bonnes sociétés. Ces dernières sont

celles dans lesquelles les ingénieurs ne sont pas toujours utilisés en fonction de la formation qu'ils ont acquise au prix d'efforts et d'études difficiles à mener à bonne fin. Au Congo, comme ailleurs, l'avenir de l'ingénieur dans de telles sociétés est évidemment aléatoire. Heureusement, nombreuses sont, au Congo, les « bonnes » sociétés. Celles-ci, sachant que le jeune ingénieur a acquis à l'Université la formation d'ingénieur, ne lui font effectivement exercer sa profession qu'après lui avoir assuré la préparation spéciale indispensable.

Là aussi, les avis sont absolument concordants : beaucoup plus rapidement et plus profondément qu'en Europe, l'ingénieur remplit dans toute sa plénitude la mission qui lui est normalement dévolue.

B. — LES ENNUIS EXTRA-PROFESSIONNELS.

Il est difficile, étant donné leur différence de nature, de comparer les « ennuis » extra-professionnels que l'on doit nécessairement subir au Congo Belge à ceux qui doivent être subis en Belgique.

Il appartient donc à chacun d'en évaluer, suivant son opinion personnelle, le degré d'importance : ce qui, pour l'un, constitue un désagrément majeur peut être considéré par un autre comme étant l'équivalent d'un agrément.

Les divers facteurs, plus ou moins spécifiques à l'Afrique, qui peuvent, pour certains, constituer des sources d'ennuis extra-professionnels sont les suivants :

1^o **Le climat.** — Il est très différent selon les régions du Congo. Les avis ne sont pas absolument concordants. Ils le sont suffisamment, néanmoins, pour permettre de diviser le Congo Belge en régions dont le climat varie depuis la caractéristique « très agréable » jusqu'à celle de « passable ». Le jeune ingénieur doit se documenter sur la région dans laquelle il va devoir séjourner. Ce n'est pas toujours possible. Les fonctionnaires, par exemple, ne savent presque jamais où ils seront affectés.

2^o **Les tracasseries administratives.** — Jusqu'en ces dernières années, elles n'existaient pratiquement pas. Une évolution dans le sens de l'augmentation de ces tracasseries se manifeste depuis un certain temps. Il n'est pas douteux, toutefois, qu'à cet égard, la position des résidents au Congo Belge est privilégiée par rapport à celle des résidents en Belgique.

3^o **Les relations sociales.** — La vie sociale est très différente en brousse et dans les grands centres. Dans ces derniers, certains se plaignent encore d'être astreints à mener une vie somptuaire qu'ils estiment leur être imposée. Une évolution très nette est, heureusement, en cours et il est raisonnable de prévoir que cette vie somptuaire est en régression très marquée.

Pour les séjours prolongés en brousse, les avis recueillis sont absolument concordants. De tels séjours sont nettement à déconseiller aux intellectuels qui ne supportent pas l'a-sociabilité de ces milieux. Par contre, des séjours occasionnels de courte durée sont réputés avoir un effet bénéfique.

4^o **La rareté ou le manque de manifestations artistiques et culturelles.** — La situation, à cet égard, est essentiellement différente en brousse et dans les centres importants.

En brousse, les manifestations artistiques et culturelles directes sont nulles et la T. S. F. ne pallie que très insuffisamment le manque de satisfaction de ces besoins éprouvés par tout homme normal.

Dans les grands centres, ces manifestations sont différentes de ce qu'elles peuvent être en Belgique. Il est extrêmement rare, toutefois, que les habitants de ces centres considèrent cet état de choses comme constituant une cause de désagrément. Ils remplacent facilement les manifestations auxquelles ils étaient habitués en Belgique par d'autres qui sont l'apanage de l'Afrique.

5° **Les difficultés de la situation familiale.** — Les avis, à ce sujet, sont très partagés. En brousse, le problème posé par l'organisation de la vie de la femme et des enfants est réel et rarement une solution absolument satisfaisante peut y être apportée. Dans les grands centres, au contraire, des solutions différentes mais apparemment parfaites, peuvent être apportées à ce problème tant que les enfants sont jeunes. La seule perturbation est la nécessité, pour les enfants, de suivre pendant au moins trois ou quatre mois de chacun des congés périodiques des parents, des cours en Europe.

Le problème devient plus difficile à résoudre pour les enfants devant faire des études universitaires. Peut-être une solution partielle sera-t-elle apportée par les Universités du Congo, lesquelles ne résoudront d'ailleurs pas la question posée par la nécessité — admise pratiquement par tous — de congés périodiques en Europe. Actuellement, la solution générale adoptée est la séparation parents-enfants, les premiers restant en Afrique et les enfants séjournant en Europe. Cette séparation a des effets très variables. Alors que certains parents l'estiment être avantageuse pour la formation des enfants, d'autres la déplorent. Mais tous trouvent le processus très onéreux, les enfants rentrant normalement en Afrique pendant les grandes vacances annuelles.

6° **L'énervement dû à la situation actuelle au Congo Belge.** — Ce facteur mérite un examen approfondi et il sera discuté ultérieurement.

*
* *

Il est difficile — cela a été signalé plus haut — de comparer les situations en Europe et au Congo Belge en ce qui concerne les ennuis extra-professionnels résultant des cinq premiers facteurs dont il est fait mention ci-dessus.

Objectivement, dans la grande majorité des cas, ces ennuis sont considérés comme pouvant, en définitive, soutenir avantageusement la comparaison avec ceux que l'on doit subir en Belgique. Encore une fois, pour cet aspect de la question, le rôle prépondérant intervenant dans la nature de l'appréciation est un facteur absolument personnel à chaque individu. Il apparaît toutefois que nombreux sont ceux pour qui ces « ennuis » sont au moins aussi supportables que ceux d'autre nature qu'ils devraient supporter en Europe.

C. — **L'OBTENTION D'UNE SITUATION SOCIALE CONVENABLE.**

Le troisième désir exprimé par l'ingénieur est que soit assurée, pour lui-même et sa famille, une situation sociale convenable.

La satisfaction de cette condition implique que l'intéressé jouisse d'une rémunération suffisante. Cette rémunération doit assurer sa situation pendant la durée du séjour, toujours limité, qu'il fera en Afrique et au cours duquel il demandera, pour remplacer certaines satisfactions auxquelles il est habitué en Europe, la jouissance d'un confort global plus élevé. Elle doit assurer aussi, dans toutes les éventualités, sa situation « après » son séjour en Afrique.

Il est évidemment très difficile d'obtenir des avis complètement sincères à cet égard. A-t-on déjà entendu quelqu'un déclarer que la rémunération qui lui est allouée est trop élevée ?

Il est possible, néanmoins, de synthétiser les avis, d'ailleurs concordants, recueillis. Il apparaît ainsi que, malgré les mesures assez récentes prises, les traitements des ingénieurs fonctionnaires sont estimés comme n'étant pas très élevés. Quant aux rémunérations données par les sociétés, elles sont estimées être globalement au moins suffisantes mais les avis concordent pour affirmer que, dans la très grande majorité des cas, les débuts (environ les deux premières années) sont difficiles pour le jeune ingénieur qui estime avoir le droit d'obtenir d'emblée le confort indispensable pour assurer un séjour agréable en ce pays.

Il est, cependant, en ce qui concerne les rémunérations, une situation absolument illogique pour la justification de laquelle nous n'avons jamais entendu un argument sérieux. C'est l'uniformité presque totale des « barèmes ». Il a été signalé, plus haut, que le Congo n'est pas « un ». Il est constitué par l'association, à certains égards assez factice, de régions essentiellement différentes les unes des autres. Et ceux qui observent — on exige des ingénieurs qu'ils sachent le faire — sont toujours très étonnés d'apprendre que la rémunération prévue pour l'exercice de leur fonction est pratiquement la même dans une région très peuplée à climat agréable et dans une région désertique à climat plutôt déprimant. La seule raison à peu près pertinente que nous ayons entendue pour tenter de justifier cette anomalie est que, dans la deuxième éventualité, les conditions de vie sont telles que les « économies » réalisées après une même durée de séjour sont plus importantes que celles réalisées dans la première éventualité. Les avis des intéressés sont concordants bien qu'exprimés probablement par un langage un peu excessif : les économies faites en se privant « de tout » ne sont pas intéressantes.

* * *

Le résultat de l'examen objectif des conditions dans lesquelles les situations d'ingénieur sont rémunérées au Congo Belge permet d'affirmer, sans aucun doute possible, que les rémunérations obtenues en ce pays sont, à tous les points de vue, nettement supérieures à celles obtenues en Belgique. Elles ne sont intéressantes, toutefois, que pour celui qui fait, au Congo, une carrière complète d'ingénieur. Il est contre-indiqué de s'imposer, à priori, une limitation de carrière dans ce pays : les difficultés rencontrées pour assurer une réintégration harmonieuse dans les cadres européens à ceux qui quittent le Congo après quelques années de séjour sont réelles.

D. — LA STABILITÉ DE LA SITUATION DES INGÉNIEURS.

Le dernier désir exprimé par les ingénieurs est que la stabilité de leur situation soit assurée. Elle l'est évidemment pour les ingénieurs fonctionnaires.

Pour les ingénieurs engagés par les sociétés privées, on pourrait craindre, en principe, les contrats n'étant conclus que pour une durée limitée, qu'ils puissent ne pas être renouvelés dans le cas où la date de leur expiration coïnciderait avec une période de récession économique. Certains faits appartenant au passé montrent d'ailleurs qu'il a pu effectivement en être ainsi.

La situation a fortement évolué depuis. Et l'on peut affirmer que, pour ce qui est des facteurs pouvant influencer les sociétés, la stabilité des situations d'ingénieur est actuellement au Congo supérieure à ce qu'elle est en Belgique. Ce n'est pas au Congo, en effet, que lors de la régression ou de la récession, l'engagement d'ingénieurs a été arrêté et que des ingénieurs ont été licenciés. La conviction qu'ont les bonnes sociétés de la nécessité impérieuse de la présence active d'ingénieurs pour assurer l'avenir du Congo est telle que, pour ce qui dépend d'elles, l'avenir des ingénieurs au Congo Belge est parfaitement assuré.

* * *

Un autre facteur qui ne dépend ni des sociétés ni des ingénieurs, doit être considéré à l'heure actuelle. C'est l'avenir du Congo Belge. Il est impossible, sur ce point, de continuer à faire la synthèse des opinions reçues pour en établir un exposé objectif.

Nous serons donc contraint, dans cet aspect extraordinairement grave et délicat de la question, d'exprimer des vues personnelles.

Que va devenir le Congo Belge et comment la situation de tous y évoluera-t-elle ? Telle est la question à laquelle les jeunes ingénieurs envisageant d'entreprendre une carrière au Congo Belge voudraient que fût donnée une réponse précise.

Il apparaît, malheureusement, que la seule réponse pouvant objectivement être faite à la question telle qu'elle vient d'être posée doit être : L'avenir du Congo Belge ne peut être précisé avec certitude. Toutes les autres réponses — elles sont nombreuses — résultent toujours, plutôt que de considérations objectives, des désirs et des souhaits de la personne qui les formule. L'incertitude quant à la détermination précise de ce que sera l'avenir du Congo entraîne évidemment pour toutes les situations, celles des ingénieurs comprises, un certain risque.

Il est normal que les jeunes gens, avant d'entreprendre une carrière dans ce pays, désirent être documentés quant à l'ampleur éventuelle de ce risque. Cette documentation est bien difficile à leur donner. Elle ne peut être basée que sur des considérations plutôt subjectives qui conduisent inévitablement ceux qui veulent en tirer des déductions à émettre des opinions personnelles.

Celle qui prévaut généralement est que ce risque n'est actuellement pas bien grand. Il n'empêche qu'il existe et que son existence même, quelle que soit, en fait, son ampleur réelle, constitue un facteur dont il paraît vain de ne pas tenir compte.

Et, dès lors, apparaît la solution constructive.

Les conséquences néfastes de tout risque peuvent être garanties. Plutôt que de faire assurer cette garantie suivant l'estimation individuelle de chacun des intéressés, ce qui ne pourrait conduire qu'à des augmentations abusives de traitement, pourquoi ne pas la faire assurer par des organismes appropriés et compétents ?

Si, ce que nous estimons, le risque n'est pas bien grand pour un jeune ingénieur de voir son avenir compromis par le jeu des circonstances indépendantes de son employeur et de lui-même, les conséquences de ce risque bien spécifié ne pourraient-elles être assurées par une Compagnie à laquelle l'employeur payerait une prime qui semble devoir être faible ?

Ce processus nous paraît être le seul susceptible d'éliminer d'une façon absolument radicale l'énerverment et le caractère péjoratif du risque de compromission de l'avenir, risque que la tendance naturelle porte normalement à exagérer.

VII. Conclusion. — Un exposé objectif ne devrait normalement comporter qu'une conclusion.

Les facteurs favorables et défavorables ayant été énumérés, il importe que chacun des auditeurs ou des lecteurs établisse pour lui-même un bilan et conclue personnellement quel est le côté de la balance qui, en ce qui le concerne, emportera sa décision.

Nous résumerons comme suit notre avis sur la question.

Deux conditions sont indispensables pour qu'une jeune ingénieur puisse envisager avec optimisme une carrière au Congo Belge. Il faut d'abord que sa femme et lui-même désirent s'établir dans ce pays. Il faut ensuite qu'il soit certain d'avoir les qualités humaines requises.

Si ces deux conditions sont remplies et si la garantie peut être donnée à l'intéressé que, quel que soit l'avenir général du Congo, sa situation personnelle ne sera pas compromise, il peut aller au Congo Belge. Il y subira sans inconvénient des ennuis extra-professionnels qu'il estimera n'être pas plus importants que ceux qu'il devrait subir en Belgique et, dans des conditions pécuniaires très intéressantes, il pourra, s'il est dans une bonne société, remplir plus rapidement et plus profondément qu'en Belgique son rôle et sa mission d'ingénieur dans toute leur plénitude.

E. FRENAY.

La Vie de notre Association

Les anciens de Liège à Namur

Nous publions intégralement ci-dessous le compte rendu qu'a bien voulu nous communiquer Monsieur le secrétaire de l'Association des Anciens de Liège à Namur.

L'Association namuroise, désireuse de relancer efficacement ses activités, avait décidé de frapper les esprits par un début de saison retentissant. Le Docteur A. Ringlet, Président, est un homme décidé : sans la moindre hésitation, il se rendit à Liège, alla frapper à la porte du Rectorat, et mit cartes sur table. Les Namurois ne sont pas aussi lents d'esprit qu'on se plaît à le faire entendre : ils avaient compris, depuis longtemps déjà, que les relations entre l'Université et ses Anciens n'étaient pas ce qu'elles devraient être. Les Liégeois s'en étaient d'ailleurs aperçus aussi et le Recteur tomba rapidement d'accord avec le Docteur Ringlet. Il offrit son plus large appui à toutes les initiatives, et promit même de payer de sa personne dans l'entreprise.

C'est pourquoi le comité namurois convoqua pour le lundi douze octobre ceux qui, parmi les anciens de Liège établis à Namur, avaient des propositions ou même des revendications à présenter aux autorités académiques, ou tout simplement ceux qui avaient le désir de se retrouver entre camarades de jeunesse et d'évoquer pendant quelques heures agréables de joyeux souvenirs.

Au jour dit, vers 18 heures, les salons de l'hôtel de Flandre se remplissaient peu à peu. M. le Recteur Dubuisson n'avait malheureusement et à son grand regret, pu tenir sa promesse. Appelé inopinément à l'étranger, il avait confié à M. Clémens le soin de le représenter. M. Clémens est déjà un vieil ami des Namurois, qui ont pu apprécier le charme de son éloquence courtoise et substantielle. C'est avec le plus vif plaisir qu'il fut accueilli, ainsi que M. Delchevalerie, directeur du Cabinet de M. le Recteur, et M. Wéry, secrétaire des Amis de l'Université.

Le Comité, présidé par le Docteur Ringlet, et honoré, entre autres présences par celle de M. F. Rousseau, professeur à l'Université, invita les hôtes liégeois à prendre place aux tables préparées pour le débat. Et le Docteur Ringlet prit aussitôt la parole. Saluant les invités, il leur fit part des changements survenus dans l'Association depuis l'an dernier, ce qui lui permit de rendre hommage à M. Toussaint, président démissionnaire, ainsi qu'à Mlle Tonneau, ancienne secrétaire. Puis il ouvrit sans balancer les hostilités, en racontant ses visites à Liège, et en rapportant le langage qu'il avait tenu à ces occasions. Offrant la parole à M. Clémens, il l'avertit

que les Namurois attendaient de lui, sinon des solutions aux problèmes qu'ils croyaient devoir soulever, du moins des réponses à leur questions inquiètes.

M. Clémens, avec l'aisance admirable et le plaisant humour qu'on lui connaît commença par battre sa coulpe au nom de l'Université; celle-ci n'a pas toujours, en effet, fait pour ses anciens tout ce qu'il aurait fallu. Les associations sont peu nombreuses, et sont restées fort isolées, et les « Amis de l'Université » ne comptent que le nombre dérisoires de 1800 membres. Il félicite les Namurois de leur initiative et les assure que, bien loin de la voir d'un mauvais œil, l'Université s'en réjouit vivement et voudrait la voir imiter partout. Il leur demande ensuite de ne pas s'impatienter et de faire crédit à l'Université encore quelque temps : il y a, affirme-t-il, quelque chose de nouveau, de changé à Liège. Mais tout ne peut se renouveler en un instant. Sous l'impulsion des derniers recteurs, et en particulier de M. Dubuisson, une énergique remise à neuf se dessine; pour preuve, il suffit de citer les travaux entrepris au Katanga, en collaboration avec l'Institut agronomique de Gembloux, et surtout l'effort énorme que se dispose à faire l'Université pour renouveler ses bâtiments et ses installations, et transporter tout ou presque tout son monde professoral et étudiantin sur les hauteurs du Sart-Tilmant. Les terrains sont achetés, les plans en cours d'élaboration, les crédits demandés; dans une dizaine d'années, l'Université de Liège sera une des plus belles et une des mieux situées d'Europe. Nul doute par conséquent, que dans cette atmosphère de renouveau, l'Université ne soit prête à accueillir avec joie toutes les demandes et suggestions de ses Anciens, et à faire disparaître la pénible sensation d'isolement dans laquelle ils avaient jusqu'à présent l'impression d'être laissés.

Remercié par de vifs applaudissements, M. Clémens se déclare prêt à subir l'assaut promis et prie les Namurois d'ouvrir le feu. Après quelques hésitations, le débat s'ébranle. Des interventions successives, il ressort tout d'abord que de nombreux Anciens de Liège éprouvent un pénible sentiment de frustration en comparant les activités débordantes des Universités de Bruxelles et de Louvain, à l'inertie de Liège. Cela se manifeste surtout dans le domaine de la propagande et particulièrement dans ce que les deux autres universités ont appelé leurs « Extensions ». Les conférenciers de grande valeur venus de Bruxelles et de Louvain, se succèdent et attirent un public important, sans que rien ne soit fait pour égaler au moins la réputation de l'Université de Liège à celle de ces deux institutions éminemment actives. Les invités liégeois, parfaitement d'accord avec leurs hôtes, promettent de travailler immédiatement à la mise sur pied d'une « Extension » de l'Université de Liège, dont les débuts se feront à Namur au cours de cet hiver. Une conférence de M. Dehousse, déjà organisée et annoncée par le Comité de Namur, ouvrira la série le 4 janvier 1960.

D'autres points sont abordés au cours de la cordiale et franche discussion de cette soirée : la question du rapport entre l'Association namuroise et celle des Amis de l'Université : on propose que, moyennant un ajustement de la cotisation, le groupe namurois devienne une section de l'association

liégeoise. L'idée paraît être accueillie avec bienveillance et le comité se promet de l'étudier.

On parle aussi des rapports des Anciens avec leurs professeurs, de cours post-universitaires, de stages de perfectionnement, de la propagande et de l'information à effectuer dans les écoles secondaires, en particulier dans celles de l'Etat, des liens à établir entre l'association et les étudiants arrivés au terme de leurs études.

Enfin, les assistants, fatigués par deux heures de discussion serrée, se mirent en devoir de réparer leurs forces. Un souper amical et savoureux commença au cours duquel d'interminables échanges de vues, d'idées, de souvenirs et d'histoires médico-estudiantines se firent dans les divers groupes que l'amitié avait rassemblés. A la fin de la soirée, nos hôtes liégeois prirent congé cordialement, pleins des fermes résolutions que le débat avait inspirées à toute l'assemblée. Les Namurois, heureux du succès de la réunion, leur firent des adieux non moins cordiaux, en leur faisant promettre de revenir souvent les voir.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : Jean Hubaux

Il avait terminé trois années de philologie classique quand éclata la première guerre. Bien formé par ses maîtres du collège thérésien de Herve (le même d'où sortit Léon Parmentier), c'était un bon étudiant dont les originalités se révélaient plus volontiers à ses condisciples qu'à ses professeurs. L'une était son pacifisme dont il exposait volontiers les raisons, écoutées avec sympathie et sans grande conviction : qui pensait alors qu'elles dussent jamais devenir actuelles ?

En août 14, le pacifiste, qui n'était pas encore milicien, aurait pu rester chez lui et attendre la fin de cette tourmente que chacun prédisait courte. Il passa la frontière, s'engagea, fit la guerre aux tranchées et se conduisit admirablement. D'avoir été confronté avec une réalité dont lui-même n'avait jamais entrevu l'horreur, son pacifisme était plus résolu que jamais.

Au surplus, il revenait transformé, l'esprit mûri, libéré, totalement dégagé de l'enfance, ayant beaucoup réfléchi pendant cette campagne qu'il avait faite avec Horace et Virgile dans son sac, comme Thibaudet avec Thucydide. Lors de son examen final, Charles Michel, croyant lui donner l'avantage d'une question facile, lui demanda combien il y avait d'archontes à Athènes. Et c'est vrai que tout le monde a appris par cœur qu'ils sont neuf. Mais ce sont justement ces choses là, qui sont sans portée, que cinquante mois de guerre font le mieux oublier. Michel aurait interrogé Hubaux sur Périclès et le socialisme d'Etat, il aurait entendu des jugements si vifs et si pertinents que lui-même aurait peut-être mis en doute plus d'une idée reçue. Mieux que par une épreuve scolaire, Hubaux donna sa mesure dans sa thèse, une étude fine et pénétrante sur le *Réalisme dans les bucoliques de Virgile* (publiée en 1927) qui mettait au premier plan, non plus le pâturage, le troupeau, le berger théocritéen, mais la culture, la ferme, le paysan de la plaine du Pô.

Puis Jean Hubaux s'en fut enseigner à l'Athénée d'Ath, marié à une sœur de son esprit et de son cœur. Et ils partirent ensemble, boursiers de voyage, pour Paris, où ils suivirent les cours de Louis Havet, de Jules Marouzeau et aussi les leçons de Daniel Serruys, remarquable philologue formé à l'école de Liège et qui commençait de désertir son enseignement à l'Ecole pratique des Hautes Etudes pour une direction au ministère du Commerce. Mais la grande révélation des *Wanderjahre*, ce fut le contact avec Rome,

où ils passèrent un an, à l'époque où l'on découvrait la basilique souterraine de la Porte Majeure. Hubaux étudia les stucages de l'abside, reprit à sa manière, depuis le début, une question déjà alourdie de théories improvisées, venues de trop haut pour qu'on osât les discuter, et la renouvela hardiment. Le livre qu'il en tira, sur le *Plongeon rituel* (publié en 1930) est l'un des premiers où les pratiques des peuples primitifs sont alléguées parallèlement aux témoignages de l'antiquité classique.

C'est peu après que Jean Hubaux vint remplacer Waltzing dans la chaire de latin de Liège. Il y fut un maître aimé, écouté; sa vivacité d'esprit réveillait les plus endormis; sa profonde générosité lui ouvrait les cœurs les plus fermés. Les années semblaient ne passer sur lui que pour le rendre plus jeune, plus compréhensif, plus proche des étudiants. Le Théâtre universitaire, une de ses œuvres parmi tant d'autres, le mettait en contact fraternel avec eux : quelle leçon de littérature ils ont reçue de lui en répétant sous sa direction *la Tempête, Jules César, La Paix, les Bacchantes, Macbeth!* Quand le plateau se remplissait de figurants ravis, Hubaux rayonnait : beau jour pour eux, beau jour pour lui. Le cours s'achevait en apothéose.

Il poursuivait cependant son activité philologique, dans des livres dont chacun pose une question sous un jour inattendu. Dans le *Mythe du Phénix* (1939, en collaboration avec Maxime Leroy), il suit dans les deux littératures classiques, et notamment dans la vie légendaire d'Alexandre, la trace des images de la pérennité. Les idées de Jung, après celles de Freud, sortaient peu à peu des milieux des médecins et des philosophes. Quoique lui-même n'ait jamais voulu savoir grand chose de la psychanalyse, sa finesse habituelle l'a guidé pour déceler, sous le verbiage des poèmes tardifs, des rêveries fondamentales. La richesse exceptionnelle de ce livre se révèle davantage maintenant que l'histoire des religions est peu à peu renouvelée par la psychologie comme elle l'a été par l'ethnologie au XIX^e siècle.

Le chef d'œuvre de Hubaux est probablement le petit livre qu'il écrivit à la prière de Paul-Louis Couchoud pour la collection *Mythes et religions* (Paris, P. U. F., 1945). Sous le titre *Les grands mythes de Rome*, il découvre et décrit ce que fut la croyance de tout un peuple en une Ville corporelle et vivante, qui devait durer une Grande Année. Serait-ce 360 jours dont chacun serait un an, ou 12 mois dont chacun serait un siècle ? Le premier comput arrivait à son terme quand Rome faillit être détruite par les Etrusques, thème de recherches que Jean Hubaux, en collaboration avec sa chère femme, reprit dans *Rome et Vées* (1958).

Cet homme profondément sociable, pour qui la science ne signifia jamais isolement, mais fraternité, aimait travailler en collaboration. Il écrivit *Bourg-le-Rond* en collaboration avec son ami Alexis Curvers, une traduction des *Géorgiques* avec Alfred Tomsin. Le dernier écrit qui va paraître sous son nom, dans les *Studi e Materiali di storia delle religioni*, publiés par l'université de sa Rome bien-aimée, est un long article sur *La Légende de Turnus* écrit avec celui de ses élèves en qui il mettait ses plus grandes espérances, Roland Crahay. Il acheva avec sa femme d'en corriger les épreuves en ce soir du 15 octobre qui, pour lui, ne devait pas être suivi d'un matin. Il aimait les réunions, les groupes, les voyages collectifs, les contacts humains. Il aimait

commenter, expliquer, réciter des vers (il savait par cœur, sans les avoir jamais appris, des poèmes grecs, latins, français, italiens, allemands, anglais). Le dîner annuel des anciens du 12^e de ligne n'avait pas de convive plus fidèle. Il manquait rarement une séance de l'Académie dont la Classe des Lettres l'avait accueilli il y a une dizaine d'années. Il apportait partout une humeur allègrement belliqueuse. La politique ne cessa jamais de l'intéresser. La sienne ne dévia pas de la ligne fermement tracée par l'étudiant pacifiste de 1911. Dès la fin de la première guerre, il insista pour qu'on s'entendît avec une Allemagne républicaine, sous peine d'en avoir une beaucoup plus redoutable devant soi. Cette lucidité lui valut des contradictions qui furent loin d'être toujours courtoises, à quoi il ripostait avec des fureurs goguenardes et pittoresques. Elle lui valut aussi, pendant l'occupation, deux séjours en prison, l'un à Liège, l'autre à Huy, où ses compagnons de captivité trouvèrent dans son courage, son esprit, sa drôlerie, son érudition, sa délicate gentillesse, le plus précieux des réconforts. Et à travers ces tribulations il méditait des interprétations ingénieuses, de jolis contes dans la veine d'Anatole France. Il les a groupés en les intitulant *Feuilles du Bois-L'Evêque*, du nom de la colline liégeoise où il avait planté sa tente, une maison aimable et hospitalière, pleine de livres, de chansons, d'amitié et de petits enfants. Il y fit une grave maladie, puis un répit de neuf ans lui fut accordé, qu'il remplit de bonheur pour lui et pour les autres. En 1957, il demanda sa mise à la retraite, ce qui lui permit simplement de lire plus de livres et d'entreprendre de nouveaux voyages. Il rentra de sa chère Italie quand, après quelques minutes de lucide souffrance, ses yeux furent fermés.

Marie DELCOURT.

In memoriam : Robert Chandelle

A peine commencée, l'année académique 1959-1960 est déjà endeuillée par la disparition du Professeur Chandelle, emporté par la maladie qui le minait sournoisement depuis quelques années. C'est, une fois de plus, une belle figure de notre Faculté de Médecine qui disparaît ainsi prématurément, après une longue carrière consacrée tout entière à notre Université.

Robert Chandelle est né à Pepinster le 12 août 1893. Au cours de ses études moyennes, faites à l'Athénée Royal de Verviers, il se révèle déjà comme un esprit extrêmement brillant, avide de connaissances, intéressé également par les sciences et par les lettres. Il entre à l'Université de Liège en 1912. Deux ans plus tard, il est candidat en pharmacie mais la guerre interrompt ses études. La tourmente terminée, il se remet au travail et, en 1921, il obtient le diplôme de pharmacien.

En 1922, il entre comme assistant au service de M. Huybrechts qui enseigne la Chimie analytique à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Sciences appliquées. Son enthousiasme, son ardeur au travail et son habileté lui gagnent l'estime de son Maître dont il devient le fidèle collaborateur. Il est nommé chef de travaux en 1928 et, huit ans plus tard, il est promu

au grade de répétiteur dans le même service. En 1945, il voit, non sans amertume, la succession de son Maître à la Faculté des Sciences lui échapper. Toutefois le sort ne lui sera pas longtemps contraire car c'est à lui qu'on va confier l'enseignement de la Chimie analytique aux étudiants en pharmacie. En 1946, il est nommé chargé de cours et, en 1949, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine. Il va dès lors se consacrer tout entier à l'enseignement de cette science à l'étude de laquelle il a voué jusqu'ici le meilleur de son temps. La grande expérience qu'il a acquise par plus de vingt années de pratique, il va pouvoir la mettre au service des étudiants. Dès ses premières leçons, son enseignement se révèle remarquable tant par la clarté, la précision et l'élégance de l'exposé que par le souci constant d'intéresser les élèves, de faire appel à leur intelligence et à leur faculté de raisonnement plutôt qu'à leur mémoire. Pour le Professeur Chandelle, la Chimie analytique n'est pas une petite cuisine routinière. Il est indispensable pour l'analyste de posséder une bonne formation théorique qui lui permettra d'interpréter les phénomènes observés et de comprendre sans difficultés les procédés particuliers d'analyse qu'il aura à mettre en œuvre au laboratoire. C'est dans cet esprit qu'est rédigé l'ouvrage intitulé « Leçons de chimie analytique » qu'il publie en 1948. Près de la moitié de ce traité est consacrée à l'exposé du mécanisme physico-chimique des réactions et à la discussion théorique des diverses techniques d'analyse. A la lumière de ces considérations théoriques, l'exposé de la partie purement descriptive de l'ouvrage, des méthodes de caractérisation, de séparation et de dosage, se fait d'une manière simple et complète et l'étude en est facilitée dans une large mesure.

Pédagogue remarquable pour l'enseignement théorique, il ne l'était pas moins du point de vue pratique où il pouvait extérioriser son esprit curieux et méthodique, son amour de la précision et du travail bien fait. Les licenciés et docteurs en sciences chimiques qui ont fait sous sa direction le dur apprentissage de l'analyse minérale, se souviennent de lui comme d'un maître sévère, exigeant et d'une extraordinaire minutie. Mais tous reconnaissent aussi que cette discipline dans le travail qu'il réclamait de chacun, était indispensable et que c'est au laboratoire de chimie analytique qu'ils ont vraiment appris à manipuler, à observer, à réaliser et à mener à bonne fin une réaction chimique.

L'activité scientifique de R. Chandelle, bien que limitée exclusivement à l'analyse, a cependant été très variée car il s'est intéressé aux différents domaines de cette spécialité pour laquelle il semblait avoir été fait. Au début de sa carrière universitaire, ce sont surtout les méthodes électrochimiques d'analyse que Huybrechts introduit à Liège, qui retiennent son attention. Il collabore activement à la mise en œuvre ainsi qu'à l'étude des applications des procédés potentiométriques. Dans la suite il s'attache à bien d'autres problèmes ainsi qu'en font foi ses publications sur le dosage de l'anhydride carbonique, l'adsorption de l'acide phosphorique par le sulfure d'étain, la précipitation du calcium par le ferrocyanure de potassium et enfin sur le dosage du Zirconium. On lui doit encore un petit manuel de laboratoire où il est traité de la séparation et de la recherche qualitative

des métaux les plus courants. Enfin, il y a 6 ans, est sortie de presse une édition remaniée du « Manuel de Chimie analytique appliquée à la métallurgie » de M. Huybrechts, due à la collaboration de R. Chandelle et de C. Vandael.

Aux qualités scientifiques que nous venons d'évoquer, le Professeur Chandelle en ajoutait une autre non moins appréciable. Il possédait une extraordinaire culture générale, reposant sur des connaissances approfondies dans les domaines les plus divers. Depuis l'âge des humanités jusqu'à la fin de sa vie, il n'a cessé d'entretenir et d'augmenter son savoir. On pourrait dire qu'il a fait de l'érudition son violon d'Ingres. Il s'est particulièrement intéressé aux Arts et aux Lettres. Il a lu et relu toutes les grandes œuvres de la littérature, s'est arrêté chaque fois qu'il en a eu l'occasion, devant les pièces maîtresses de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. Il a ainsi accumulé une somme énorme de connaissances. Celles-ci faisaient de lui un causeur fin et agréable avec lequel on ne s'enuyait jamais.

Il s'acheminait doucement vers une retraite bien méritée qu'il se promettait de passer tranquillement en compagnie de ses chers livres, au milieu du petit musée qu'il s'était constitué peu à peu, avec un goût très sûr. Pendant quelques années encore, il aurait pu faire profiter ses élèves de son savoir et de sa bienveillance, aider ses collaborateurs de ses conseils et tenir ses amis sous le charme de sa conversation. Le sort hélas, ne l'a pas voulu et l'a enlevé trop tôt à l'affection de tous.

A ses collègues, à ses anciens élèves, à ses collaborateurs, il laissera le souvenir d'un homme aimable et sensible, d'un Maître érudit et modeste, d'un chef profondément humain.

A. MAQUINAY.

La séance solennelle de rentrée

Pour la première fois, sans doute, le public nombreux — invités, professeurs en toge, amis de notre *Alma Mater*, étudiants — qui se pressait dans la salle académique n'aura pas entendu la lecture par le Vice-Président du Conseil d'administration du rapport sur l'exercice académique écoulé. Le Recteur avait à rendre un suprême hommage à trop de collègues disparus, singulièrement à des membres éminents de la Faculté de Médecine ⁽¹⁾, et il tenait à ne pas écourter le compliment d'accueil adressé aux nouveaux docteurs *honoris causa* ⁽²⁾.

⁽¹⁾ MM. DE MUNTER, professeur émérite à la Faculté de Médecine; FIRKET, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine; GUERIN, chargé de cours émérite à la Faculté des Sciences appliquées; NÈVE DE MÉVERGNIES, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres; CHRISTOPHE, professeur extraordinaire à la Faculté de Médecine; DAMAS, professeur émérite à la Faculté des Sciences; FORET, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine; DENOEL, professeur émérite à la Faculté des Sciences appliquées; LEGRAYE, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées et BRULL, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

⁽²⁾ M. DE HEVESY, professeur à l'Université de Stockholm (Faculté des Sciences) et MM. MEDAWAR et BROWN, professeurs à l'University College de Londres, COURRIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris et LESPAGNOL, professeur à l'Université de Lille (Faculté de Médecine).

Aussi bien, le discours de rentrée que prononça M. Marcel Dubuisson : *L'Université de Liège au Sart-Tilman* constituait-il l'événement majeur de cette journée du 3 octobre 1959. Discours bref tel un coup de clairon, mais dont la signification ne peut échapper à personne.

Par un acte notarié intervenu le 11 mars 1959 et qui fait écho à un souhait exprimé un an auparavant par le Conseil d'administration, 172 hectares de terrain agréablement boisé, aéré à souhait et qui pourra devenir à peu de frais un parc de verdure, sont acquis pour que s'y élève, à une distance raisonnable de la ville, l'Université de demain.

On ne dira jamais assez avec quelle obstination le Recteur Dubuisson a su mener à chef son vœu têtue. Pour gagner à ses vues quatre ministres, les membres de leur Cabinet, les fonctionnaires de l'Administration, le Comité d'acquisitions de Liège, pour réduire les objections, déjouer les manœuvres, avaler les obstacles, pour ne pas jeter dix fois le manche après la cognée, pour mener de front d'aussi difficiles négociations et les travaux de la Commission nationale des Sciences, sans que gauchisse entre ses mains le gouvernail de la barque universitaire, il aura fallu à cet énergique pionnier une endurance peu commune. Aussi bien, toute œuvre de foi suppose aussi beaucoup d'amour; et l'espérance est au bout, couleur de ce domaine du Sart-Tilman où les maçons siffleront bientôt sur leurs échelles.

Déjà un ingénieur forestier, un hortonom, des jardiniers s'occupent de conserver le décor sylvestre et d'aménager des pelouses, de façon à préparer le cadre naturel pour les collections botaniques et zoologiques, ainsi que pour certains travaux d'observation.

Sous la direction du Professeur Louis, un groupe de travail, qui réunit des professeurs et des personnalités choisies pour leur compétence, étudie le tracé des routes, calcule les volumes des bâtiments, combine l'agencement du « plan de masse » en vue de l'organisation la plus fonctionnelle des services.

Comme le soulignait M. Dubuisson dans son discours-programme « la vitesse d'édification est un facteur primordial de réussite ». Foin des routines administratives, des solutions « à la petite semaine » ! S'il est vrai que la première phase (édification des Instituts de Chimie et de Physique, de Botanique, des Sciences minérales, des Sciences nucléaires, d'Astrophysique, de Géographie, de la Faculté de Droit, de la Bibliothèque centrale, des Services de l'administration générale, des homes et restaurants d'étudiants) doit être achevée en 1970 au plus tard, il faut que le Gouvernement, pendant les dix années à venir, porte à plus d'un quart de milliard par an (260 millions) le montant des crédits affectés aux constructions de la seule Université de Liège. Ce n'est pas impossible. L'Etat peut, s'il le juge nécessaire, recourir à l'emprunt.

Quoi qu'il en soit, l'impulsion est donnée. Après les années de misère — locaux indescritibles, conditions de travail propres à rebuter les meilleures volontés — se profile, sur l'horizon du plateau d'Entre-Meuse et Ourthe, l'Université de 1970. Nous venons d'obtenir des associés de l'Université, le nombre des collaborateurs scientifiques, des chefs de travaux

et des assistants, des membres du personnel technique et administratif, a été considérablement augmenté; les étudiants affluent : voici que la certitude nous est donnée d'un très proche avenir qui comblera nos vœux. Après la journée du 11 mars 1959, la rentrée académique du 3 octobre peut être marquée d'une pierre blanche.

F. D.

Création d'un Centre interfacultaire de Sciences nucléaires

Un arrêté royal du 25 novembre 1959 crée, à l'Université de Liège, un Centre interfacultaire des Sciences nucléaires, destiné à promouvoir l'enseignement et les recherches concernant les sciences nucléaires.

Sauf dispense accordée par le Conseil d'administration sur avis conforme du Centre, nul n'est admis à suivre les cours donnés au Centre interfacultaire des Sciences nucléaires s'il n'est porteur d'un diplôme, légal ou scientifique, d'ingénieur civil, de docteur en médecine, chirurgie et accouchements, de pharmacien ou de licencié en sciences.

Après avoir énuméré les trente matières sur lesquelles porte l'enseignement donné au Centre, l'arrêté confie au Conseil d'Administration de l'Université le soin de fixer le programme précis des enseignements qui doivent être suivis par chaque catégorie d'élèves, en tenant compte de leurs études antérieures et des diplômes dont ils sont déjà porteurs. La durée de ces enseignements est d'un an au moins.

Le Centre confère le grade scientifique et délivre le diplôme de licencié en sciences nucléaires, avec mention de la spécialité aux élèves qui auront subi avec succès, en une ou deux épreuves à leur choix, un examen sur les matières indiquées par le Conseil d'Administration et qui auront présenté et défendu avec succès un mémoire accepté par le jury.

Autorités académiques

MM. C. Stainier, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, et R. Spronck, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, ont été élus par le Conseil académique en qualité de membres de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université, en remplacement de MM. les Professeurs G. Leplat et J. Danze. Leur mandat, d'une durée de trois ans, prend cours le 1^{er} janvier 1960.

La collaboration d'ingénieurs de l'industrie aux enseignements de la Faculté des Sciences appliquées

M. le Recteur a tenu, le 12 décembre, une conférence de presse au cours de laquelle il a fait la communication suivante.

L'Université de Liège vient de désigner, en qualité de « collaborateurs de l'Université », cinquante ingénieurs appartenant à l'Industrie et aux Administrations, pour participer, sous la direction et la responsabilité des titulaires de cours, aux enseignements pratiques dispensés aux futurs ingénieurs.

Cette innovation, dont il convient de signaler le caractère audacieux, tend à réformer profondément les méthodes traditionnelles d'enseignement. Elle fonde, du même coup, les bases d'une collaboration véritablement efficiente entre l'Industrie et l'Université.

La réforme des études universitaires fait depuis longtemps l'objet des préoccupations sérieuses des milieux universitaires et professionnels.

A la séance solennelle de rentrée de l'Université de Liège, le 4 octobre 1958, le Recteur en proclamant la nécessité d'une telle réforme, déclarait : « ce n'est pas à apporter des amendements, même profonds, à un régime » inadéquat que peut se limiter notre action. Nous devons repenser l'Université dans le cadre de la vie moderne, dans le cadre d'une humanité » en marche ».

La Faculté des Sciences appliquées, consciente de l'urgente nécessité de réformer les études d'ingénieurs, s'est livrée à un examen approfondi des méthodes actuelles. Il lui est apparu que ces méthodes entraînaient pour les élèves ingénieurs un travail très absorbant et, dans certains cas trop impersonnel, voire même passif. De la nature de ce travail, résulte la négation même de la mentalité à acquérir par ces élèves : jouer, dans quelque domaine d'activité que ce soit, le rôle d'un ingénieur, c'est-à-dire avant tout celui d'un réalisateur.

La collaboration tant prônée par les voix les plus autorisées du Pays entre Science et Industrie est susceptible d'offrir les éléments d'une solution. Toutefois, on a dû reconnaître que les tentatives faites jusqu'ici pour réaliser cette collaboration n'ont pas abouti.

Dès lors, à l'instigation du Recteur, une enquête exhaustive a été faite auprès des Industriels, des Ingénieurs et des Etudiants. C'est ainsi qu'une mission de la Faculté des Sciences appliquées a été amenée à examiner les principales tendances qui se sont fait jour en ce domaine, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Le résultat essentiel de ces recherches a été précisément de révéler que l'un des meilleurs moyens de réformer les études dans le sens réclamé unanimement par les personnes interrogées, était d'instaurer effectivement dans l'enseignement universitaire la collaboration d'ingénieurs appartenant à l'industrie.

Faisant siennes ces conclusions, le Recteur réunit autour d'une table des Industriels et des Professeurs. Ceux-ci conclurent à l'intérêt de principe d'une telle collaboration et chargèrent une commission de travail composée de MM. Nokin ⁽¹⁾, Leroux ⁽²⁾, Frenay ⁽³⁾, d'étudier les possibilités et les modalités de sa réalisation. Ces personnalités estimèrent non seulement que l'expérience envisagée méritait d'être tentée mais de plus que, dans le cas d'une coopération réelle et bien organisée, elle conduirait à des résultats bénéfiques pour l'Université, l'Industrie et les Etudiants.

⁽¹⁾ Directeur à la Société Générale de Belgique, Président Général de l'A. I. Lg.

⁽²⁾ Administrateur-Directeur Général de la S. B. A. P. C. M., Membre de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège.

⁽³⁾ Doyen de la Faculté des Sciences appliquées.

Les pourparlers aussitôt entamés entre l'Université et l'Industrie montrèrent que, des deux côtés, l'on pensait que l'expérience, d'abord prévue à une échelle limitée, devait être d'emblée conçue dans un cadre plus large.

A ce jour, la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, suivant la proposition du Recteur, a créé la fonction de « Collaborateur de l'Université » et a accordé ce titre à 50 ingénieurs de grande valeur. Certains de ceux-ci collaborent, dès à présent, sous la conduite et la responsabilité des professeurs, à l'organisation et à la réalisation d'un enseignement « vivant » avec participation active des étudiants.

Bien qu'il soit prématuré de présenter un bilan, on constate déjà que l'intervention de ces ingénieurs dans l'exécution des travaux pratiques, dans l'orientation des solutions à donner aux problèmes, dans les discussions directes avec les étudiants, amène ceux-ci à « penser » beaucoup plus rapidement en ingénieurs.

De l'avis des Industriels, l'obligation pour les ingénieurs-collaborateurs de revoir d'une manière approfondie les cours de base, celle d'acquérir le sens didactique nécessaire à la transmission de leur expérience, l'occasion de juger leurs futurs auxiliaires et de les former à l'image de leurs fonctions industrielles, constitueraient des facteurs éminemment favorables.

Les Professeurs apprécient hautement l'aide supplémentaire dont ils disposent et qui a le grand mérite d'introduire dans leur enseignement l'illustration éloquent de réalisations concrètes et « vécues ».

De leur côté, les Collaborateurs participent avec enthousiasme à une évolution des méthodes qu'ils souhaitent ardemment et qui leur permet de mettre en œuvre leurs connaissances et leurs qualités humaines.

Enfin, les Etudiants se prêtent volontiers à l'expérience dont ils comprennent l'intérêt et reconnaissent le rendement.

De ces premiers résultats positifs, on peut augurer, à condition qu'une critique constructive conduite à la mise au point du système, que l'avenir verra se réaliser une modernisation heureuse des méthodes d'enseignement, et les fondements de l'indispensable collaboration Industrie-Université.

L'activité de la station scientifique des Hautes-Fagnes

Période du 16 novembre 1958 au 30 septembre 1959

Pendant la période du 16 novembre 1958 au 30 septembre 1959, la Station scientifique des Hautes-Fagnes a été occupée pendant 115 journées. Environ 70 personnes différentes y ont séjourné, totalisant 689 nuitées.

L'activité principale de la Station universitaire a été centrée sur la cartographie des pessières et la réalisation d'une carte au 1/5.000^e des associations végétales des Hautes-Fagnes.

Le Professeur R. Bouillenne, directeur de la Station, a dirigé le stage de 5 étudiants en première Licence en Sciences géographiques et de 5 étudiants en première Licence en Sciences botaniques. M. M. Streel, chef du Secteur des Hautes-Fagnes au Centre de Cartographie phytosociologique de Belgique, a séjourné avec sa femme, à la Station, 59 journées. Il a dirigé le stage en cartographie phytosociologique de Mlles J. Etienne, C. Yerna

et de MM. A. Wuytz, Y. Wagmans et A. Froment. M. J. Remacle, Cartographe au Centre de Cartographie phytosociologique, a séjourné 16 jours.

Parmi les autres personnes qui ont séjourné à la Station, nous retiendrons : Mme M. Bouillenne-Walrand, les Professeurs J. Melon et F. Darimont, M. J. Moureau, Directeur du Centre I. R. S. A. C. de Mabali (Congo belge), M. P. Prevot, Directeur du Centre de Recherches pour l'amélioration des Oléagineux I. R. H. O., Paris.

La Station a reçu la visite de : M. Noirfalise, professeur à l'Institut Agronomique de Gembloux; M. Bourguignon, chef de travaux au Service de Minéralogie; D^r Leroy, président des Amis de la Fagne; D^r Collart, secrétaire des Amis de la Fagne.

Signalons enfin que la Station scientifique a été à l'origine de plusieurs excursions qu'elle a préparées et conduites et auxquelles ont participé : un groupe de 50 étudiants de la deuxième Candidature en Sciences et en Médecine, un groupe de 21 étudiants en Sciences géographiques de l'Université de Nijmegen, les Sociétés « Les Amis de la Fagne », « le Vieux Liège », la Fédération des Femmes Universitaires, Section de Liège, etc..

Les travailleurs de la Station ont rencontré dans un colloque sur la Protection de la Nature, convoqué à Lanmersdorf (frontière belgo-allemande) les 17 et 18 octobre 1959, tous ceux qui de près ou de loin, en Belgique comme Allemagne, sont partisans de voir agrandir la Réserve naturelle des Hautes-Fagnes afin que puisse être réalisé le contact avec le Parc national de l'Eifel, récemment créé en Allemagne.

Le Cercle des Bourses

Cette année encore, le Cercle des Bourses de l'Université de Liège, A. S. B. L., a poursuivi ses activités qui lui ont permis de distribuer des bourses d'études pour un montant total considérable.

Les dons seront reçus avec reconnaissance au C. C. P. : 29.80.12 du Cercle des Bourses.

Fête des Cercles Interfacultaires

3 décembre 1959

C'est dans une ambiance de chaude sympathie que s'est déroulée la Fête des Cercles Interfacultaires 1959.

Cette année, c'est le Palais des Congrès qui a accueilli les participants, venus nombreux assister au spectacle. C'est dans le cadre majestueux et velouté du grand hall du 1^{er} étage que le Cercle des Beaux-Arts et celui de Photographie ont réalisé leur exposition. Ces derniers se sont montrés à la hauteur de leur réputation : les œuvres exposées rivalisaient de couleurs et de qualités. Les vitrines où étaient groupés des objets en céramique de tous genres, fabriqués par les jeunes de cette nouvelle section du Cercle des Beaux-Arts, attiraient tous les regards.

Quant à la statuette sculptée qui, du haut de son socle les dominait, elle fut très admirée.

Les photos disposées avec art, révélatrices de jeux d'ombre et de lumière, images fidèles de la nature ou de scènes familiaires, étaient la meilleure preuve du talent véritable de nos amateurs.

Les autres cercles se sont produits sur la scène ou à l'écran avec toute l'ardeur et la vivacité des jeunes qui les constituent.

Ce fut d'abord « Carrefours », jeune cercle d'éloquence, qui donna un exposé de ses activités et expliqua la conception de ses débats et les buts qu'il poursuit.

Le cinéma-amateurs montra ensuite le fruit de ses efforts en projetant « Affaire à classer », film réalisé et interprété par des étudiants.

Les chanteurs de la Chorale Universitaire, que l'on sentait vibrants et émus, interprétèrent magistralement des extraits du Gloria de Vivaldi et des extraits de la Messe du Couronnement de Mozart. Rappelons que la Chorale a fêté en 1958 ses 10 ans d'existence et qu'elle est actuellement en plein essor.

Un étudiant du Cercle de Littérature récita ensuite des poèmes de Nicole Houssa. Avec beaucoup d'esprit et de vivacité, trois membre du C. I. L. lurent des extraits de la pièce de Michel Hoffelinck : « La Farce du Bien et du Mal ».

La première partie de la séance se clôtura par la projection, sur accompagnement de la Musique des 4 saisons de Vivaldi, de diapositives en couleur, dont chacun put apprécier la luminosité et la finesse.

Au cours de la deuxième partie, se produisit le Cercle de Musique Instrumentale.

Emu par sa première prestation à la Fête des Cercles, il n'en exécuta pas moins avec talent le 1^{er} mouvement du Quintette de Mozart et des extraits de la Suite en Si Mineur de Bach.

Ce fut alors au tour des jeunes acteurs du Théâtre Universitaire de susciter des applaudissements mérités pour le dynamisme et la gaieté avec lesquels ils jouèrent les scènes 5 et 6 de l'Acte II du Malade Imaginaire de Molière.

Enfin, avec un brio étourdissant, les musiciens du Jazz exécutèrent des morceaux de leur célèbre répertoire.

Le tout fut présenté par M. le Doyen Desonay avec l'esprit et l'aisance que chacun lui connaît.

A l'issue de la manifestation, un porto fut offert par Monsieur le Recteur à la brasserie du Palais des Congrès où chacun se réjouit de pouvoir terminer la soirée par des danses et des farandoles.

C'est la première fois que cette réunion est organisée au début de l'année académique, avec l'espoir qu'elle permettra aux étudiants de toutes les facultés de mieux se rendre compte des possibilités des Cercles Inter-facultaires.

Puissent-ils l'année prochaine y venir plus nombreux.

Mme HENTJENS.

Home des étudiants

Le Home Gustave Ruhl a ouvert ses portes au premier résidant le 30 septembre dernier.

Dès avant son ouverture, toutes les chambres avaient été louées et de nombreuses demandes avaient dû être refusées.

Le Home compte actuellement 128 résidants, soit 104 étudiants et 24 étudiantes. Voici la répartition géographique des résidants : 11 pays différents et un résidant sans nationalité définie. Les 11 pays sont les suivants : Allemagne, Belgique, France (Algérie), Grand Duché de Luxembourg, Hongrie, Iran, Italie, Laos, Liban, Pays-Bas, Syrie.

Le Conseil d'Administration du Home s'est réuni le 23 novembre dernier sous la présidence de Monsieur le Recteur.

Au cours de cette séance, M. le Professeur Gueben a été appelé au Comité de Direction comme représentant de l'Association des Amis de l'Université de Liège, en remplacement du regretté M. Legraye.

Le Conseil a également entendu le rapport de gestion 1959 et le rapport sur la situation financière. Il a approuvé le projet de budget pour l'exercice 1960.

Le jeudi 12 novembre ont eu lieu les élections au Conseil des Etudiants du Home qui comprend 4 étudiants et une étudiante.

Une seule candidate, Mlle M. Cambier, 2^e licence en histoire, se présentant chez les étudiantes a été déclarée élue sans lutte.

Chez les étudiants, 98 résidants sur 104 ont participé au scrutin. Ont été élus : Couez, M. (1^{er} cand. sc. mathématiques), Martin, J. P. (1^{er} cand. ingénieur), Kuneben, J. (1^{er} cand. sc. politiques et sociales), De Wachter, Ch. (1^{er} cand. médecine).

Les salles de réunions du Home sont à la disposition de tous les cercles universitaires, facultaires, interfacultaires, et autres.

31 réunions s'y sont tenues au mois de novembre et 25 au mois de décembre.

Une fête de Noël très réussie a réuni les résidants autour de Monsieur le Recteur, de Mme Dubuisson, de M. Gothot et de quelques personnalités universitaires.

Après ce repas, un orchestre composé d'étudiants du Home anima la soirée dansante qui se termina aux petites heures.

Les résultats d'examens des sessions de juillet et septembre 1959 à l'Université de Liège

Comme les années précédentes, on trouvera ci-dessous les données relatives aux résultats obtenus par les étudiants de l'Université de Liège aux examens des deux sessions de 1959.

On y compare d'abord, pour chaque session, le nombre des étudiants *inscrits aux diverses épreuves* et le nombre de ceux qui ont réussi ces épreuves, en indiquant parmi ces derniers ceux qui ont obtenu au moins une distinction.

On cite ensuite le nombre d'*inscriptions prises aux cours* et le nombre total des réussites en première ou deuxième session.

G. — <i>Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales</i>											
C.	épreuve unique	1	1	1	1	1	1	1	1	2	33
H. — <i>Institut supérieur de Sciences pédagogiques</i>											
C.	1 ^{re} ép.....	25	7	4	14	4	14	4	—	38	29
	2 ^e ép.....	16	13	4	7	4	7	6	1	22	86
L. (4)	1 ^{re} ép.....	33	27	15	4	4	4	3	—	39	77
	2 ^e ép.....	8	8	7	11	10	11	10	5	25	72
I. — <i>Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques</i>											
C.	1 ^{re} ép.....	72	25	11	38	14	38	14	3	86	45
	2 ^e ép.....	53	38	14	14	10	14	10	10	53	91
L.	1 ^{re} ép.....	60	23	10	39	26	39	26	5	66	73
	2 ^e ép.....	57	25	6	37	25	37	25	5	69	72
J. — <i>Institut supérieur d'Education physique</i>											
C.	1 ^{re} ép.....	36	9	3	18	9	18	9	1	43	42
	2 ^e ép.....	20	14	5	6	2	6	2	—	23	70
L.	1 ^{re} ép.....	9	7	2	3	2	3	2	1	12	75
	2 ^e ép.....	8	6	1	3	3	3	3	—	9	100

(1) Il s'agit des sections de philosophie, d'histoire, de philologie classique, romane et germanique.

(2) C = candidature; L = licence; D = doctorat; Ph = grade de pharmacien; Ing = grade d'ingénieur.

(3) Il s'agit des sections de sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, géographiques et biologiques.

(4) Il s'agit des licences en sciences pédagogiques et en orientation et sélection professionnelles.

**La population de l'Université de Liège
et celle des autres Universités du pays**

Dans une étude publiée dans ce bulletin en 1950 ⁽¹⁾, Mlle Capelle exposait l'évolution comparée de la population belge et de la population féminine dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, dans les quatre universités et à l'Université de Liège.

Depuis lors, nous publions chaque année les indications qui permettent de poursuivre cette comparaison ⁽²⁾.

Le tableau I indique que la population belge a augmenté en 1958-59 encore, à la fois à l'Université de Liège, dans les quatre Universités et dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Alors que, les années précédentes, l'augmentation globale était de l'ordre de 1100 unités, elle dépasse cette fois 1500 unités dont 1039 pour les quatre Universités.

Année	En chiffres absolus			En % (1937-38 = 100)		
	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège

I. — *Population belge totale*

1937-38	9.570	—	1.883	100	—	100
.....
1954-55	21.579	18.464	3.303	225	225	175
1955-56	22.670	19.262	3.438	237	235	182
1956-57	23.849	20.340	3.705	249	248	197
1957-58	24.983	21.412	3.949	261	261	210
1958-59	26.527	22.451	4.085	277	273	217

II. — *Population féminine belge*

1937-38	1.219	—	341	100	—	100
.....
1954-55	3.934	3.568	714	322	315	209
1955-56	4.093	3.694	736	336	327	216
1956-57	4.382	3.967	831	359	351	244
1957-58	4.697	4.305	877	385	381	257
1958-59	4.969	4.522	922	408	400	270

⁽¹⁾ *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1950, n° 1, pp. 9 à 64.

⁽²⁾ *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1951, n° 3; 1952, n° 2; 1953, n° 2-4; 1956, n° 2; 1957, n° 2; 1958, n° 2.

Au cours des derniers exercices, la population de l'Université de Liège accusait la plus forte augmentation proportionnelle d'année en année. Pour 1958-1959, l'Université de Liège passe au troisième rang avec un accroissement de 3,4 % seulement contre 10,5 % à l'Université de Bruxelles et 4 % à l'Université de Louvain. A Gand, l'augmentation a été de 2,9 %.

Comme l'indique le tableau II, la population féminine belge a, elle aussi, augmenté. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, et par rapport à l'année 1957-58, l'accroissement est toutefois moins marqué (5,8 %) que pour la population masculine belge (6,3 %).

III. — *Evolution de la population belge féminine en pourcentage de l'effectif belge total*

Année	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège
1937-38	12,7	—	18,1
1954-55	18,2	19,4	21,6
1955-56	18	19,2	21,4
1956-57	18,4	19,5	22,4
1957-58	18,8	20,1	22,2
1958-59	18,7	20,1	22,6

Cette constatation ressort d'ailleurs de la lecture du tableau III. Celui-ci permet de constater que la proportion des jeunes filles par rapport au nombre d'étudiants belges a quelque peu baissé dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, tandis qu'elle est restée la même pour les quatre universités. C'est toujours à l'Université de Liège que cette proportion est la plus élevée.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Décès

M. J. Hubaux, professeur émérite, est décédé le 15 octobre 1959.

Nominations

M. P. Mertens, chargé de recherches au F. N. R. S. est nommé chef de travaux au service de M. le Professeur Severyns.

M. J. Renson, assistant, est nommé chef de travaux.

Distinctions scientifiques

M. J. Labarbe, chargé de cours, a été élu membre correspondant de l'Académie luxembourgeoise.

Mlle C. Lebas, licenciée en histoire, a été proclamée lauréate du Concours universitaire 1956-1957. Elle y a défendu un mémoire sur « L'unionisme au sein des pouvoirs exécutif et législatif (1839-1847) ».

Par ailleurs, à l'épreuve écrite du Concours universitaire 1956-1957 en littérature française, le mémoire de Mlle Nicole Houssa « Essai de la conception du style chez Colette », assistante décédée tragiquement en septembre dernier, a été classé premier devant cinq autres concurrents, avec 70 points sur 75.

Distinctions honorifiques

Mlle I. Simon, professeur ordinaire, a été promue Officier de l'Ordre de Léopold.

M. M. Rutten, professeur ordinaire, a été promu Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Voyages et missions

M. Ph. Devaux, professeur ordinaire a été nommé Honorary Fellow de l'Indian Philosophical Academy et Consulting Editor du Philosophical Quaterly Journal, organe de cette institution.

Il a été invité à faire 3 conférences à l'Université d'Amsterdam, les 17, 18 et 19 novembre, sur « Wittgenstein et la philo anglo-saxonne contemporaine » et sur « Logique et Stratégie ».

Il s'est rendu à Mysore (Indes) du 27 août au 15 septembre.

Mlle S. d'Ardenne, professeur ordinaire, a été désignée pour occuper la Chaire Francqui à l'Université de Gand pendant l'année académique 1959-1960.

Elle a, par ailleurs, participé au V^e Congrès des Linguistes qui s'est tenu à Rome pendant le mois d'octobre.

M. J. Labarbe, chargé de cours, a participé à Altenburg, du 11 au 17 octobre, au premier Congrès d'histoire ancienne organisé par la Deutsche Historiker-Gesellschaft. Il y a présenté une communication sur « La distribution de blé de 445/4 à Athènes ».

M. J. Renson, chef de travaux, a participé, du 15 au 17 octobre, au Colloque organisé par le Laboratoire d'analyse lexicologique de la Faculté des Lettres de Besançon sur la mécanisation dans les recherches lexicologiques.

M. J. Ruytinx, assistant, a participé au Colloque sur la Philosophie britannique tenu à l'University College de Londres du 10 au 18 septembre et fait rapport sur ce colloque dans la « Revue philosophique de France et de l'Etranger ».

Conférences

M. H. Schwabl, professeur à l'Université de Vienne, a fait, le jeudi 29 octobre, une conférence sur « Les théogonies grecques et leurs parallèles orientaux ». Il a donné en outre, les 29 et 30 octobre, deux leçons sur « Kronos et les Titans » et « Parménide d'Elée ».

M. Maurice Gravier, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Ecole des Interprètes de Paris, a fait le 23 novembre au Bâtiment Central une conférence sur « Holberg et Molière ».

M. G. Calogero, professeur à l'Université de Rome, a fait, le 27 novembre, une leçon publique sur : « Socrate, penseur contemporain ».

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

M. P. Osterrieth, professeur, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold. Mlle A. Fossion et M. P. Debaty ont été nommés assistants.

FACULTÉ DE DROIT

Manifestation en l'honneur du Recteur Léon Graulich

Réunis le 14 décembre 1959 autour du Recteur et de Madame Léon Graulich, les professeurs, assistants et collaborateurs scientifiques de la Faculté de Droit ont tenu à exprimer leurs félicitations à celui qui incarne pour eux tous l'idéal du Maître et dont les éminentes qualités viennent de recevoir une nouvelle consécration par l'octroi du titre de Docteur *honoris causa* de l'Université d'Alger. Cette haute distinction a été conférée à M. Léon Graulich à l'occasion des cérémonies commémoratives du cinquantenaire de la fondation de cette université.

Au cours d'une réception intime à laquelle l'Association des Amis de l'Université avait tenu à s'associer, M. Claude Renard souligna que le Recteur Graulich était appelé pour la seconde fois à pareil honneur par une Faculté française; en termes affectueux il lui dit la joie et la légitime fierté de la Faculté de Liège dont tous les membres revendiquent le privilège d'avoir été ses élèves.

Ce fut une fête de la gratitude et de l'amitié. Unaniment les esprits évoquaient le juriste intègre, le professeur d'élite; ils traduisaient leur fidèle reconnaissance. A l'unisson les cœurs se réjouissaient de retrouver le guide éclairé, l'homme de bien : ils étaient heureux de lui témoigner leur respectueux attachement.

S. D.

Distinctions honorifiques

M. R. Henrion, professeur ordinaire, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold.

Son Altesse Royale Madame la Grande Duchesse de Luxembourg a conféré à M. J. Constant, professeur extraordinaire, la Commanderie de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

M. L. Davin, chargé de cours, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold II.

Voyages et missions

M. V. Gothot, professeur ordinaire, vice-président du Conseil d'Administration, a été nommé membre du jury des examens de la deuxième session 1958-1959 à Lovanium.

Il a profité de son séjour au Congo pour visiter certaines installations de l'Université officielle d'Elisabethville, ainsi que les réalisations sociales de Fulréac et celles d'action et de recherches établies à Katouba par l'Institut de Sociologie de l'Université.

M. R. Clémens, professeur ordinaire, doyen de la Faculté, a été nommé membre effectif du Conseil consultatif du Commerce extérieur.

M. S. Glaser, professeur ordinaire à titre honorifique, a donné en octobre à Madrid cinq conférences portant sur le droit international pénal à l'Ecole des fonctionnaires internationaux attachée à l'Université de cette ville.

En outre, il a fait une conférence à la Faculté de Droit de l'Université de Madrid sur « La morale et le droit » et une autre à l'Institut de Droit pénal du Conseil supérieur des recherches scientifiques, sur « La notion de nécessité en droit pénal et en droit international pénal ».

Conférences

M. Nerson, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, a fait, le 12 octobre, une conférence sur « Le Droit et la Personne humaine ».

M. J. V. Rijpperda Wierdsma, de l'Université de Leyde, a fait, les 19 et 20 novembre, deux conférences sur les sujets suivants : « La conception actuelle du droit d'urgence aux Pays-Bas » et « Le développement actuel du contentieux administratif aux Pays-Bas ».

M. J. Chatelain, professeur des Facultés de Droit de France et Directeur des études à l'Ecole nationale d'Administration, a fait, les 3 et 4 décembre, deux conférences qui avaient pour sujets : « Une solution française au problème de la décolonisation : la Communauté » et « Le recrutement et la formation des cadres supérieurs de l'Etat en France ».

M. Chatelain a également présidé, le 3 décembre, un colloque sur les sujets suivants : « Les traits caractéristiques de la nouvelle constitution de la France » et « Le problème de la décolonisation ».

Commission Droit et Vie des affaires

La Commission Droit et Vie des affaires a organisé à Chaudfontaine un séminaire pour juristes d'entreprise, les 17, 18 et 19 décembre. Il était consacré aux « aspects juridiques des formes d'intégration et de collaboration industrielles ».

Le problème des fusions a été traité dans ses aspects financiers, fiscaux et juridiques. Celui des accords de rationalisation a été abordé par l'étude d'une quinzaine de contrats (syndicat d'études, accord de co-production, association momentanée, association en participation, entente commerciale, etc...) qui furent remis aux participants au moment de leur inscription.

Les orateurs chargés d'introduire et de diriger les échanges de vues étaient :

M. L. Davin, chargé de cours à la Faculté de Droit, qui traita de « La dimension de l'entreprise face au marché commun »;

M. Michel Vasseur, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Lille, qui avait choisi pour sujet « La réforme juridique des structures industrielles et des économies régionales en France »;

M. André Oleffe, directeur à la Commission Bancaire, qui a exposé « Les mécanismes financiers générateurs de l'intégration industrielle. Garanties à offrir à l'Épargne publique »;

M. Jean G. Renaud, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain, qui a fait un exposé sur les « Problèmes des fusions en droit privé »;

M. Paul Horion, professeur à la Faculté de Droit, qui fit une communication sur « Les droits et obligations du personnel de la société dissoute à la suite d'une fusion » et M. Victor Gothot, professeur à la Faculté de Droit, qui parla du « Régime fiscal des fusions de sociétés ».

Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques

M. P. Graulich, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, se trouvant dans l'impossibilité d'assumer cette année les fonctions de Secrétaire de l'Ecole Supérieure des Sciences commerciales et économiques, M. P. Quaden, professeur ordinaire à la même Faculté, est élu à ce poste.

MM. P. Fraipont et E. Lebeau, professeurs, ont été promus Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

Ecole de Criminologie

M. A. Buttgenbach, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, est, à sa demande, déchargé de ses fonctions de secrétaire de l'Ecole de criminologie. M. A. Fettweis, professeur ordinaire à la même faculté, est élu en qualité de secrétaire pour terminer le mandat de M. A. Buttgenbach.

FACULTÉ DES SCIENCES

Nominations

M. F. Dussart, chargé de cours, a été nommé professeur ordinaire à la date du 1^{er} janvier 1959.

M. L. Delbouille, assistant au service de M. le Professeur Migeotte, est nommé chef de travaux au même service.

M. J. Momigny, docteur en sciences chimiques, a été nommé chef de travaux au service de M. le Professeur L. D'Or, pour un premier terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 1959.

Mlles O. Camby, C. Dorlet, T. Grandjean, A. P. Lambrecht et L. Ludovic-Bungert, ainsi que MM. R. Cahay, N. Grevesse, F. Fontaine, W. Laurens, P. A. Piron et R. Schumacker ont été nommés assistants.

Changement d'attributions

M. M. Dubuisson, professeur ordinaire, recteur de l'Université, est chargé de faire indépendamment de ses autres attributions, le cours de Physiologie animale (non compris la physiologie cellulaire et la biologie comparée) à la licence en sciences zoologiques, en remplacement de M. le Professeur M. Z. Bacq, qui en est déchargé à sa demande.

Distinctions scientifiques

M. R. Bouillenne, professeur ordinaire a été prié d'accepter la Vice-Présidence du Sous-Comité des Sciences pures aux 24^e Florales Gantoises en 1960.

MM. E. Fredericq, associé et J. Barbette, assistant, ont été nommés respectivement président et secrétaire de la section liégeoise de la Société chimique de Belgique pour l'année 1960.

Distinctions honorifiques

M. L. Godeaux, professeur émérite, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, a été promu Grand Officier de l'Ordre de Léopold.

M. R. Bouillenne, professeur ordinaire, s'est vu décerner la Croix d'Officier du Mérite agricole par le Gouvernement français.

M. P. Swings, professeur ordinaire, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, a été promu Commandeur de l'Ordre de Léopold.

M. P. Ledoux, chargé de cours, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold II.

M. G. Hamoir, agrégé, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. J. Toussaint, agrégé, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Conférences

M. N. G. Gaylord, vice-président du Western petrochemical corporation à New-York, a fait, le 9 octobre, une conférence sur le sujet suivant : « Stereoregulated Polymerization of dienes and polar monomers ».

M. Valy Meukin, de la Pennsylvania University, a fait le vendredi 23 octobre une conférence en français sur le sujet : « Les Médiateurs chimiques de l'inflammation ».

Dans le cadre de l'activité de la section liégeoise de la Société chimique de Belgique, M. E. Schoffeniels, chercheur qualifié du F. N. R. S. a fait le 3 novembre une conférence sur le sujet suivant : « Biochimie des potentiels bio-électriques ».

Le Dr P. Alexander du Royal Cancer Hospital de Londres a fait le mercredi 18 novembre un exposé intitulé : « Chemical reactions in the cell and biological radiations effects ».

FACULTÉ DE MEDECINE

Décès

M. R. Chandelle, professeur ordinaire, est décédé le 26 octobre.

M. F. Schoofs, professeur émérite, est décédé le 15 décembre.

Admissions à l'éméritat

M. J. Roskam, professeur ordinaire, est admis à l'éméritat à la date du 15 mai 1960. Il est autorisé à continuer son enseignement jusqu'à la fin de l'année académique 1959-1960.

M. G. Leplat, professeur ordinaire, est admis à l'éméritat à la date du 19 juin 1960. Il est également autorisé à continuer son enseignement jusqu'à la fin de l'année académique 1959-1960.

Nominations

M. J. Closon, assistant au service de M. le Professeur Desaive, est nommé chef de travaux au même service.

MM. G. Gilson et F. Symul, assistants volontaires, ont été nommés assistants.

MM. J. Bovenisty, M. Evrard, J. M. Gelin, J. Kelecom, J. Legrand et J. P. Paquot ont été nommés assistants volontaires.

Changement d'attributions

M. P. Moureau, professeur ordinaire, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours facultatif nouvellement créé de « Statistique générale » au doctorat en médecine, chirurgie et accouchements.

Manifestation d'hommage à M. le Professeur Marcel Florkin

Une manifestation d'hommage à M. le Professeur Florkin a eu lieu le 17 novembre 1959 à l'Institut Léon Fredericq à l'occasion du 25^e anniversaire de sa nomination aux fonctions de chargé de cours. Cette séance avait été organisée par ses élèves et anciens élèves, par ses collaborateurs et anciens collaborateurs, auxquels s'étaient associés M. le Recteur honoraire H. Fredericq et les professeurs et chargés de cours de la candidature en médecine.

M. Liébecq, professeur à l'Institut d'Education physique, prononça une allocution dont nous extrayons les passages suivants :

« Partie de la médecine dont vous commencez les études, votre curiosité fut précocement éveillée aux problèmes de la physiologie et de la biologie générales par M. Henri Fredericq, et sans doute aussi par Léon Fredericq qui vivait encore à l'époque. Elle vous a conduit plus souvent, à l'étranger, dans les laboratoires de biologie marine et dans les laboratoires de chimie, que dans les laboratoires de Facultés de Médecine. Il est vrai qu'à l'époque, la biochimie n'était encore que la science dernière née de quelques Facultés de Médecine seulement.

« Si la plupart de vos publications originales se rapportent à des problèmes de biochimie zoologique, vous n'avez jamais cessé de penser aux problèmes médicaux. Vous avez pu les considérer avec le recul de celui qui n'est pas confronté avec les problèmes quotidiens et particuliers de la médecine clinique. Nous vous devons notamment des vues nouvelles sur la pathologie et la manière d'en aborder les problèmes. Vous les avez exposées dans vos leçons de biochimie pathologique, dont l'essentiel fut repris récemment dans votre *Introduction biochimique à la Médecine*. Votre intérêt pour les problèmes de la médecine devait vous conduire en outre à comprendre les courants de sa pensée, à en étudier l'histoire, notamment celle de la médecine liégeoise.

« Votre personnalité vous permet de vous intéresser au général comme au particulier ; je dirai même qu'elle s'intéresse à tous les domaines de l'activité humaine. Dans les sciences, dans les arts (qu'il s'agisse de la musique, de la peinture ou de l'essai littéraire), nous savons tous l'œuvre que vous avez accomplie : comme professeur, comme chercheur, comme essayiste, comme délégué belge aux conférences générales de l'U. N. E. S. C. O., comme président de l'Union internationale de Biochimie ; comme président des Jeunesses musicales, comme administrateur-délégué de l'A. P. I. A. W., ou comme vice-président du groupe « Les Arts » de l'Exposition de Bruxelles. En réalité, vous êtes ouvert à tous les mouvements, à toutes les tendances. Vous savez y découvrir le vrai et l'imitation ; vous savez y discerner le sincère, même modeste, du faux-brillant prétentieux.

« C'est en tenant compte de cette diversité extrême de votre personnalité qu'il me paraît logique d'analyser votre œuvre scientifique. Elle est variée avant tout. Elle ne cherche pas en général à creuser les problèmes fondamentaux caractéristiques de tous les êtres vivants — bien que vous n'en contestiez naturellement pas l'intérêt. Toute votre vie a été consacrée, au contraire, à découvrir et à montrer la grande diversité et la richesse du monde vivant et les multiples bonnes raisons d'y vivre.

« Vous avez attiré autour de vous des étudiants en médecine, des étudiants en zoologie et des étudiants en chimie. Vous ne les avez pas attelés tous à une même tâche que vous auriez dirigée. Vous avez préféré leur laisser le choix de leur travail. Vous avez ainsi

» favorisé le développement de chacun, n'intervenant qu'au moment nécessaire, au moment où nous avons besoin de vous. Il existe sans doute peu de laboratoires à l'Université de Liège, où chacun se sente aussi libre qu'ici. Cette conception du chef de laboratoire est celle que vous avait transmise M. Fredericq. Tant par votre œuvre que par votre personnalité, vous avez été le digne héritier spirituel de Léon Fredericq. »

M. Leclercq, chargé de cours à l'Institut agronomique de Gembloux, fit ressortir plus particulièrement la personnalité du chercheur actif et du chef de service bienveillant que M. Florkin fut pour ses élèves et ses collaborateurs :

« L'évolution de la carrière scientifique de M. Florkin est, à certains égards, le contraire de celle d'Yves Delage. Celui-ci s'affirma biologiste expérimentateur après avoir été zoologiste. M. Florkin s'affirma zoologiste après avoir été biochimiste. Les deux conceptions évoquées ont ceci de commun que les deux maîtres sont chaque fois restés ce qu'ils étaient, se contentant de devenir plus. L'une et l'autre ont prouvé la clairvoyance d'intelligences capables de sortir des chemins battus et de pressentir de grands problèmes d'avenir. Delage fut le pionnier de l'étude cytologique de l'hérédité, M. Florkin est le pionnier de la zoologie chimique.

» Si variée qu'elle paraisse, l'œuvre de M. Florkin se révèle harmonieuse, cartésienne, car tout y procède d'un thème fondamental, d'une conception claire dont voici les axiomes.

» M. Florkin part de la constatation que la cellule est la seule unité morphologique de la vie, et ainsi il repart de Théodore Schwann dont il est précisément le biographe attitré. Second axiome : c'est au biochimiste qu'il appartient d'étudier la substance de cette unité morphologique, et cette étude constitue le domaine propre de la biochimie générale, qui n'est pas simplement le développement de la chimie organique. Troisième axiome : les résultats de la biochimie générale doivent être nuancés puisque la vie admet les suprastructures de la diversité, formées par évolution. D'où le domaine nouveau de la biochimie comparée, de l'évolution biochimique. Mais pour progresser dans ce domaine, il faut un quatrième axiome comportant plusieurs propositions : la série animale des systématiciens est un irremplaçable système de référence fondé sur la morphologie, l'évolution est une explication rationnelle des configurations successives de ce système, l'adaptation physiologique est une condition d'existence des êtres et de leur diversité, la diversité est une mosaïque de résultats — résultats morphologiques, anatomiques, génétiques, physiologiques, éthologiques — on avait oublié la facette des caractères biochimiques. M. Florkin a imposé la facette biochimique aux intérêts de ceux qui cherchent le système de la diversité...

» Il y a un lieu géométrique aux multiples activités de M. Florkin : c'est le souci constant de la méthode. Il le montre quand il expose l'acquis de la biochimie comparée, mais aussi quand il précise le domaine propre de la physiologie, quand il retrace les cheminements de l'histoire de la médecine, quand il parle de l'« Homme, objet de science » et analyse les enquêtes de Kinsey, quand il cherche une définition appropriée de la science, quand il intitule « hyperthèses » et non « hypothèses » un essai sur l'origine de la vie.

» L'éthique de M. Florkin est aussi en parfaite harmonie avec sa philosophie. Quand on admet l'universalité de la diversité, on ne peut être exclusif, normatif, intolérant, mais on se trouve à l'aise devant les tendances les plus hardies. Mais encore, faut-il éviter l'écueil de la dispersion et pour cela, il faut être éclectique. Tolérant mais éclectique, M. Florkin cherche en tout le chef-d'œuvre accompli et l'original prometteur, il est accueillant pour les hardiesses, mais impatient devant la médiocrité. Il a raisonnablement son contrat social : sa tolérance s'exprime par l'urbanité pour tous, elle devient de l'enthousiasme pour ce qui le mérite. Il arrive cependant que la médiocrité des choses et des gens se fasse quelque peu envahissante, alors M. Florkin ironise ou raille, deux réactions typiques de son système de self-défense. A cause de cela, on l'a parfois dit sarcastique, ce qui est faux. Faux parce que son jeu pour éluder les choses ennuyeuses et les incongruités a de nombreux ratés qui laissent percevoir un naturel presque débonnaire. Oui, M. Florkin, votre personnel vous observe depuis

» longtemps et sait que vous êtes incapable de sévérité. Vous êtes plus fort que cela :
» persuasif. Nous savons aussi que vous êtes un sentimental tracassé par la moindre
» petite difficulté que rencontre l'un de nous, attentif au sort de chacun, mais par scrupule discret dans vos attentions. C'est pourquoi chaque personne à votre service a
» pour vous un sentiment plus fort que l'admiration : la confiance. »

Ayant évoqué les années de guerre et les dommages subis par l'Institut Léon Fredericq au cours des bombardements de Liège, il ajouta :

« J'ai souvent pensé au découragement du maître déambulant tristement dans les
» ruines de 10 années d'effort. Peut-on imaginer ce qui se serait produit si notre institut
» avait été épargné, si les idées germées dans l'ombre des années de l'occupation avaient
» pu de suite, inspirer des travaux d'envergure, rappelant au monde pacifié la vigueur
» des écoles de notre Faculté. Allant plus loin encore, dans l'hyperthèse, on peut affirmer
» que la biochimie comparée et la zoologie évolutive auraient une bonne mesure d'avance
» si en 1944, *L'évolution biochimique* était sortie de presse non à Liège, mais aux Etats-
» Unis.

» Car M. Florkin a perdu en étant des nôtres : j'ai la conviction qu'il aurait été plus
» grand encore, plus facilement et plus vite apprécié, loin de chez nous. C'est pourquoi
» la reconnaissance qu'on lui doit a quelque chose d'impuissant. Nous lui avons pris
» quelque chose, sans compensation. Il nous a beaucoup appris, beaucoup aidés, bien
» défendus, mais que pouvions-nous rendre, sinon quelques travaux modestes, à la
» mesure des moyens d'ici, alors que ses idées auraient suffi à inspirer d'authentiques
» équipes de grands laboratoires biochimiques et zoologiques américains. Certes, pouvons-
» nous reconnaître une dette si élevée et offrir de la payer par nos sentiments d'attachement.
» Mais pour exprimer notre gratitude les occasions sont rares. Nous saisissons
» celle-ci, souhaitant de pouvoir fêter d'autres anniversaires encore. Et nous voulons
» dire aussi notre admiration à Madame Florkin qui a consenti à tous les dévouements
» demandés aux épouses des savants, mais encore a créé autour de M. Florkin un climat
» serein, optimiste et hospitalier.

» Pour nous, M. Florkin n'est pas seulement le patron éclairé qui a toujours le conseil
» opportun; il est le Maître qui livre des idées qui rendent perplexes et obligent à vouloir
» mieux.

» M. Florkin n'est pas un biochimiste comme les autres, il n'est pas un zoologiste
» comme les autres. Sa forte personnalité s'accommode mal des étiquettes particulières.
» Il s'est voulu savant, humaniste et homme de goût. On n'attendait pas tant d'un bon
» professeur. »

Quelques livres et quelques disques furent ensuite offerts à M. Florkin. Chaleureusement applaudi et manifestement ému, celui-ci remercia l'assemblée et rendit hommage aux maîtres qui, par leurs travaux, ont contribué à fonder la tradition et le renom de l'Institut Léon Fredericq.

Distinctions scientifiques

M. J. Lecomte, chargé de cours, a été élu Affiliate member de la Royal Society of Medicine.

M. G. Lejeune-Ledant, chef de travaux, a été nommé membre titulaire de l'Association française de Chirurgie.

J. Schlag, chef de travaux, a été nommé secrétaire du Centre national belge d'Anesthésiologie.

Distinctions honorifiques

M. M. Welsch, professeur ordinaire, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold.

M. G. Leroux, chargé de cours, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold II.

Voyages et missions

M. J. Lecomte, chargé de cours et M. J. M. Petit, collaborateur scientifique du patrimoine, ont participé le 24 octobre, aux Boerhave Cursussen organisés à l'Université de Leyden, et y ont présenté une communication sur « Le Rôle de l'histamine dans la physiopathologie de l'asthme ».

M. J. Lecomte a également assisté à Rome, le 4 novembre, à la IV^e réunion du Collegium international allergologicum. Il y a présenté un rapport intitulé « Sur les réactions allergiques de type immédiat ».

M. J. Schlag, chef de travaux, a participé à Paris, le 26 octobre, à la fondation de la Société de Psychopharmacologie de langue française.

Colloquia cliniques

Les colloquia cliniques de l'Institut de Clinique et de Policlinique médicales continuent à se tenir régulièrement les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois.

Tous les médecins sont cordialement invités à y participer.

Conférences

M. W. Laves, professeur de médecine légale à l'Université de Munich, a fait, le 8 octobre, une conférence sur le sujet suivant : « Age réel, âge biologique et circulation sanguine ».

M. J. E. Courtois, professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris, a fait, les 15 et 16 octobre, deux conférences publiques qui avaient respectivement pour sujet : « Emploi de l'acide périodique en chimie analytique; application à l'étude de la structure des lucides » et « Quelques aspects du métabolisme du galactose chez les animaux et les végétaux ».

M. P. Huard, professeur à la Faculté de Médecine de Rennes, a fait, les 5 et 6 décembre, deux conférences qui avaient respectivement pour thème : « La médecine chinoise à Paris au XVIII^e siècle » et « La médecine japonaise ».

M. M. Klein, professeur à l'Université de Strasbourg, a fait, les 8 et 9 décembre, deux conférences sur les sujets suivants : « La régénération des nerfs » et « La médecine romantique et ses résonances contemporaines ».

M. P. Boulanger, professeur à l'Université de Lille a donné, les 14 et 15 décembre, deux leçons qui avaient pour objet « Les acides aminés basiques ».

Institut supérieur d'Éducation physique

M. L. Dehoux, professeur émérite, a été promu Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

M. G. Coppée, professeur, a présidé à Luxembourg, le 8 octobre, la Journée d'information consacrée à la lutte contre les bruits, organisée par la Haute Autorité de la C. E. C. A. à l'intention des médecins d'entre-

prises et des ingénieurs de sécurité des six pays de la Communauté. Il y a présenté un rapport sur « Le bruit, source d'information et de gêne ».

Il a participé au week-end d'étude organisé à Marche-en-Famenne les 3 et 4 octobre par le Commissariat général à la Promotion du travail et consacré à « La sécurité du travail et la formation professionnelle dans les industries du bois (scieries et exploitations forestières) ».

M. Coppée a, par ailleurs, présidé, le 14 novembre à Saint-Servais Namur, le symposium organisé par le Centre international pour la Promotion du travail et consacré à « L'alimentation des travailleurs ».

Il a été désigné comme membre du Conseil supérieur du Mérite sportif.

M. Milic-Emili, assistant, a assisté à la réunion de l'Association des Physiologistes de langue française à Marseille, du 1^{er} au 4 juin. Il y a présenté une communication sur « Les facteurs limitatifs de la ventilation pendant l'exercice musculaire ».

Il a assisté à la réunion de la Societa italiana di Biologia sperimentale, à Salsomaggiore, les 8, 9 et 10 octobre et y a présenté deux communications : « Il rendimento meccanico del lavoro respiratorio » et « Enregistrement de l'activité électrique du diaphragme pendant la respiration normale chez l'homme ».

Il a également présenté au II^e Congrès mondial et IV^e Congrès européen de Médecine aéronautique, réuni à Rome du 27 au 31 octobre, une communication intitulée : « Mechanical efficiency of Breathing ».

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Nominations

Les membres du personnel scientifique dont les noms suivent sont nommés chargés de cours à la date du 1^{er} octobre 1959. Ils sont chargés de faire les cours ci-après indiqués, relevant du programme de l'examen pour le grade d'ingénieur physicien.

— M. J. Pirene, agrégé : Compléments de physique, éléments de la mécanique quantique et de la mécanique statistique; Physique structurale et exercices pratiques; Physique des particules élémentaires et relativité, partim relativité;

— M. L. Winand, agrégé près la Faculté des Sciences : Physique des particules élémentaires et relativité, partim physique des particules élémentaires; Physique nucléaire et travaux pratiques; Physique nucléaire, 2^e partie et travaux pratiques;

— M. M. Linsman, chef de travaux à la Faculté des Sciences : Compléments de mathématiques et mathématiques appliquées, partim mathématiques appliquées.

Par le même arrêté, MM. Pirene et Winand sont déchargés de leurs fonctions d'agrégé.

M. J. Humblet, agrégé, est nommé chargé de cours à la date du 1^{er} octobre 1959. Il est chargé de faire les cours suivants : Compléments de mathématiques et mathématiques appliquées, partim compléments de mathé-

matiques, et exercices pratiques, à la section des ingénieurs physiciens; Mécanique analytique et exercices pratiques en candidature en sciences mathématiques et physique et en candidature ingénieur.

MM. A. Genot et L. Martinot ont été nommés assistants.

Distinctions scientifiques

M. L. Calembert, professeur ordinaire, a été élu président du Comité national belge de l'Association internationale des Hydrogéologues et vice-président de la Société géologique de Belgique.

M. J. Englebert, assistant, s'est vu décerner une bourse de la Technische Hochschule d'Aix-la-Chapelle.

Distinctions honorifiques

MM. J. Danze et L. Hermans, professeurs ordinaires, ont été promus Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

M. H. Burnay, professeur ordinaire, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold.

M. J. Frenkiel, chargé de cours, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold.

Voyages et missions

M. A. Schlag, professeur ordinaire, a conduit pendant le mois d'août, en excursion technique au Congo Belge, un groupe d'étudiants des universités de Liège et de Bruxelles et de la Faculté polytechnique de Mons.

M. C. Massonnet, professeur ordinaire, a fait une communication à la 5^e Conférence des Métallurgistes de l'Académie tchécoslovaque des Sciences, qui s'est tenue du 8 au 11 septembre à Ostrava (Tchécoslovaquie) sur le thème suivant : « Quelques progrès récents dans le domaine de l'instabilité des constructions métalliques ».

Lors de l'Assemblée générale de la Société des ingénieurs civils architectes qui s'est tenue à Gand, M. J. Englebert, assistant à l'Université de Liège et Président de la Société, a prononcé une allocution sur la situation de l'ingénieur civil architecte en Belgique.

Conférences

Dans le cadre de la 56^e séance, du Centre d'Etudes, de Recherches et d'Essais scientifiques du génie civil M. P. H. Thys, Ingénieur en chef, Directeur des ponts et chaussées — service de la Meuse liégeoise, a fait, le lundi 26 octobre, une communication sur : « La nouvelle écluse de Lanaye ». La communication était illustrée de projections lumineuses.

A l'initiative du Centre d'études, de recherches et d'essais scientifique du Génie civil, M. R. Dhoossche, Ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées, a fait, le 23 novembre à l'Institut du Génie civil, une commu-

nication illustrée de projections lumineuses et qui avait pour sujet : « Le pont de Seraing et le pont de la Boverie et leurs abords ».

M. A. Gillet, professeur ordinaire, a fait le mardi 24 novembre, une conférence sur : « Le pétrole et la houille, produits d'une source commune, la cellulose, par l'intermédiaire du stérogène ».

M. C. Mylonas, professeur à l'Université Brown (U. S. A.) a fait, les 14 et 15 décembre, deux conférences qui avaient respectivement pour sujet : « Conditions favorables à l'initiation de la rupture fragile » et « Effets de l'épaisseur des revêtements biréfringents ».

Cours libres

En liaison avec l'activité du Centre interdisciplinaire de Calcul, M. M. Linsman, maître de conférences et directeur du Centre, a été chargé de donner les cours libres suivants : Exploitation des informations par des machines; Emploi des machines dans la gestion des entreprises; Méthodes de calcul numérique et Topologie des circuits et applications.

Ces cours sont illustrés par des démonstrations et des travaux pratiques sur le matériel du Centre : ordinateur électronique IBM 650 et machines mécanographiques associées. Ils s'adressent à tous ceux que de telles machines intéressent :

- ou par les calculs qu'elles permettent d'effectuer, qu'il s'agisse de calcul scientifique, technique ou comptable;
- ou par l'importance qu'elles ont prise dans la gestion et l'exploitation des grandes entreprises (commerciales, industrielles, etc.);
- ou, d'une manière générale, par les perspectives qu'elles offrent dans le traitement automatique d'information de toute nature;
- ou encore par les principes d'automatisme qu'elles mettent en œuvre.

Enseignement complémentaire sur l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire

Un sixième cycle annuel de l'enseignement complémentaire sur l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire est organisé par la Faculté des Sciences Appliquées pour l'année académique 1959-1960.

Cet enseignement comporte l'ensemble des cours énumérés ci-après : Introduction mathématique à l'étude des réacteurs (M. Simon); Physique et Chimie nucléaire (MM. Gueben, Winand et Govaerts); Conception et construction des réacteurs nucléaires (M. Danze); Problèmes thermiques et mécaniques dans les réacteurs nucléaires (M. Burnay); Electronique (M. Joskin); Servo-mécanismes (M. Joskin); Matières premières des réacteurs nucléaires (nature, recherche, économie) (M. Calembert); Matériaux utilisés dans les réacteurs nucléaires (élaboration et propriétés) (MM. Frenay et Leclerc); Technique sanitaire (M. Leclerc); Techniques spéciales utilisées en chimie nucléaire (M. Duyckaerts).

La Vie universitaire en Belgique

Université de Bruxelles

Séance solennelle de rentrée. — La séance solennelle de rentrée s'est tenue le 8 octobre dans le grand auditoire P. E. Janson, en présence d'une assemblée brillante. Dans son allocution, M. Leblanc, président du Conseil d'Administration, a dressé le bilan des activités de l'Université et s'est réjoui du vaste mouvement d'aide à la recherche scientifique qui a débuté officiellement en 1959. Il a notamment signalé que le programme des investissements de l'U. L. B. s'élève à 545 millions.

M. le Recteur W. De Keyser a prononcé le discours inaugural sur le thème « à la recherche de la vérité ». Il traite tout d'abord du mouvement continu et accéléré qui semble animer les progrès de la science. Si au XIX^e siècle ces progrès se faisaient par bonds, suivis de paliers, il n'en est plus de même actuellement. La méthode des découvertes en chaîne a pris un caractère systématique.

L'objet d'étude est converti continuellement en instrument de recherche.

Le recteur de l'U. L. B. s'attache ensuite à démontrer que l'état d'esprit de l'ingénieur qui recherche un nouveau mode de construction d'une fusée intersidérale n'est pas essentiellement différent de celui d'un philosophe de l'antiquité en quête de vérités abstraites. Il rappelle quelques-uns des apports de la Belgique à la civilisation européenne et dit notamment : « Comme tous les pays d'antique civilisation, la Belgique a connu des périodes brillantes suivies de déclin. Il y eut des chutes lamentables et de merveilleux redressements. Est-ce à dire qu'il faille compter sur un miracle et attendre paisiblement un grand renouveau ? Bien entendu, non.

» Mais je voudrais dire à la jeunesse qu'il n'y a pas lieu de désespérer. Un optimisme béat serait sans doute dangereux, mais un pessimisme excessif ne l'est pas moins. Il faut regarder la situation en face en toute objectivité. Nous avons un retard à combler, mais, dès à présent « il faut réussir pour persévérer ».

» Déjà, l'horizon s'éclaire. Les travaux de la Commission nationale des sciences ont conduit à des propositions concrètes. Le gouvernement est entré dans la voie des réalisations. L'industrie aussi semble mieux comprendre son rôle et vouloir soutenir la recherche scientifique par une action directe et efficace.

» Il y a là déjà plus que de simples promesses ; mais il faut davantage encore, et je songe à mes collègues, dont certains, trop souvent déçus, perdent patience. Il ne faudrait pas, comme il arrive souvent après une

trop longue attente, qu'ils se laissent aller au découragement au moment même où tous les espoirs sont permis. J'ose croire que les pouvoirs publics comprendront que tout retard doit désormais être évité. La renaissance scientifique de la Belgique comprend des aspects financiers, certes, mais aussi des aspects psychologiques. Il faut, avant tout rendre confiance aux hommes de science.

» Il ne suffit plus, comme naguère de les combler de « belles phrases sur l'importance des élites et le rôle éminent de l'intelligence ». Il faut maintenant agir, et nous voyons avec satisfaction que l'action est déclenchée mais cette action doit être poursuivie avec célérité » ..

« En tant qu'ingénieur, m'adressant à mes confrères de l'industrie, je me permettrai encore d'insister auprès d'eux pour qu'ils aient davantage confiance dans leur propre travail et dans celui de leurs collaborateurs. Trop d'industries confient encore à l'étranger des études qui pourraient être effectuées chez nous. Trop de licences sont encore achetées à prix d'or, sans doute parce que l'on ne comprend pas assez que la recherche paie et qu'aujourd'hui, comme autrefois, les ingénieurs et les hommes de science belges sont capables de faire œuvre originale. La recherche scientifique fut trop longtemps chez nous considérée comme un luxe plus ou moins inévitable, mais insuffisamment intégrée dans la vie nationale. Il faut que s'établisse ou se développe une collaboration étroite et confiante entre les chercheurs et l'industrie.

» Enfin, le pays tout entier doit prendre conscience de l'importance de l'enjeu.

» Il faut surtout que la jeunesse, et en particulier la jeunesse universitaire, comprenne la grandeur du rôle qui l'attend dans la collectivité nationale.

» Cette jeunesse, certains la critiquent, parce qu'elle est différente de ce que nous avons été. Quant à moi, je crois que si nous pouvons lui offrir de grandes tâches, elle s'y attellera avec ardeur et enthousiasme ».

Le Roi « docteur honoris causa » de l'Université de Bruxelles. — L'Université libre de Bruxelles a voulu marquer le cent vingt-cinquième anniversaire de sa fondation par un ensemble de manifestations, dont la première, le 19 novembre, fut une séance au cours de laquelle MM. De Keyser et Janne, respectivement recteur et pro-recteur, évoquèrent l'histoire de l'Université.

Le lendemain, après l'hommage aux morts et à Verhaegen, les insignes de *Docteur honoris causa* ont été remis solennellement à Sa Majesté le Roi Baudouin et à dix-huit savants étrangers. Au cours de l'allocution qu'Il a prononcée en cette circonstance, le Roi a déclaré notamment :

« Je voudrais m'adresser en particulier à vous qui quitterez bientôt l'université, au terme d'études dans lesquelles je vous souhaite un plein succès. Notre génération sera influencée de manière déterminante par l'éveil des peuples sous-développés de l'Afrique, prolongement naturel de l'Europe.

» Le Congo doit rester le champ d'élection pour une action vitale des forces jeunes, compréhensives et généreuses de la Belgique.

» Que ceux qui se sentent appelés par la noble tâche ainsi offerte à leur courage et leur volonté de servir se mettent à l'œuvre avec l'esprit d'union qui est celui de notre devise et que le pays leur manifeste avec résolution son soutien unanime. »

Le 21 novembre, le Jeune théâtre de l'Université donnait une représentation de « Les Troyennes » d'après Euripide et le dimanche 22 novembre avait lieu le vernissage de l'exposition consacrée à « La vie à l'Université, son corps professoral, ses étudiants, ses anciens étudiants. » Le même soir, un grand banquet clôturait les festivités.

Université de Gand

Séance solennelle de rentrée. — C'est le 5 octobre après-midi que s'est tenue, avec le cérémonial d'usage, la séance solennelle d'ouverture de la nouvelle année académique.

Après avoir rendu hommage aux professeurs décédés au cours de l'année et congratulé les membres du corps enseignant admis à l'éméritat, M. le Recteur Lambrechts cède la parole à M. Massart, vice-président du Conseil d'Administration. Celui-ci rend compte à l'assemblée de l'activité du Conseil et de l'évolution de la situation matérielle de l'Université.

M. le Recteur remonte alors à la tribune et prononce le discours inaugural. Il se réjouit de l'effort gigantesque fait par le gouvernement pour stimuler la vie scientifique du pays dont profitent, en premier lieu, les universités. Il insiste aussi sur la nécessité de compléter le personnel de l'Université par 60 à 70 spécialistes. Les fonds mis à la disposition de l'Université permettront d'engager environ 200 collaborateurs scientifiques. La grande difficulté est de recruter de bons éléments et de les garder.

Abordant la question de l'autonomie des universités belges, M. le Recteur Lambrechts regrette que celles-ci n'ont que très peu de latitude dans l'emploi des fonds publics qui leur sont octroyés et ne peuvent engager les dépenses les plus minimales que si elles sont expressément prévues au budget.

M. le Recteur termine son discours après avoir émis des considérations fort judicieuses au sujet des nominations des membres du corps professoral des Universités de l'Etat.

Anniversaire. — Il y a 45 ans, le 24 novembre, mourait Lodewijk de Raet, unanimement considéré comme le père spirituel de l'Université de Gand. Véritable précurseur, ses conceptions relatives à l'enseignement, aux sciences, à l'économie, à la culture n'ont jamais paru aussi actuelles. Aussi l'Université avait-elle tenu à faire, du 24 novembre, une sorte de journée d'étude sur le thème « Lodewijk De Raet dans la perspective actuelle ». Une réception a clôturé cette manifestation.

Personalia. — M. L. Massart, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, président du Conseil national de la Politique scientifique, s'est

vu accorder, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de vice-président du Conseil d'Administration de l'Université. M. Massart est autorisé à porter le titre honorifique de ces fonctions.

M. E. Spanoghe, professeur à la Faculté de Droit, a été nommé vice-président du Conseil d'Administration de l'Université pour la période 1959-1961, en remplacement de M. L. Massart, dont il achèvera le mandat.

Université de Louvain

Séance solennelle de rentrée. — Le lundi 15 octobre, dans le grand auditoire du Collège du Pape, la traditionnelle séance de rentrée a déroulé ses fastes académiques.

Dans son discours inaugural intitulé « le travail conditionne le repos », Mgr. Van Waeyenbergh, recteur magnifique, après avoir évoqué quelques problèmes universitaires actuels, préconise les conditions idéales pour le travail scientifique, parmi lesquelles il donne la place prépondérante au sérieux, au désintéressement, au calme, au silence et au repos, trop souvent troublés en notre vie moderne.

« Comme vous devez être tentés, Messieurs les Professeurs, dit-il notamment, de ne pas donner au repos la place qui lui revient, lorsqu'absorbés par votre enseignement et ensuite par deux longues, lourdes et fastidieuses sessions d'examens, le temps que vous auriez aimé consacré au travail scientifique se trouve réduit à un misérable minimum. Pourtant, le repos vous est nécessaire à vous aussi, à votre santé intellectuelle, à votre santé morale, à votre santé physique. Comment penser encore sérieusement à quelque problème, avec un esprit suffisamment calme, si la vie quotidienne est happée par d'autres affaires, si elle est toute morcelée et agitée ? ».

Mgr. le Recteur s'adresse ensuite aux étudiants : « Certains m'objecteront peut-être que les études exigent absolument qu'ils y consacrent tout leur temps. Si cette assertion était exacte, j'oserais soupçonner qu'ils ne sont pas taillés pour les études universitaires. La démocratisation des études supérieures, je l'ai déjà dit, ne doit pas pousser tout le monde à l'Université. Par définition même, les études supérieures dépassent les forces de beaucoup ».

Nouveaux docteurs honoris causa. — Le 17 novembre, l'Université et plus particulièrement la Faculté de Médecine ont rendu un public et solennel hommage à deux éminents cardiologues étrangers, MM. les Professeurs Robert Gross, de Boston et Brom, de Leyde, promoteurs de la chirurgie cardiaque.

A cette occasion, une séance académique s'est tenue en la salle des Promotions des Halles universitaires en présence notamment du prince Alexandre; de S. Exc. Mgr. van Waeyenbergh, recteur magnifique, Mgr. De Raeymaeker, adjoint au Recteur, Mgr. Litt, vice-recteur, des ministres Moureaux, Meyers et Harmel.

Les besoins scientifiques de la Belgique

L'Association « Universitas Belgica », section belge de l'I. A. U. P. L., a organisé le 11 novembre, au Palais des Académies, un important débat consacré à l'étude critique du premier livre blanc sur les besoins de l'économie belge en personnel scientifique et technique qualifié.

Dans son exposé introductif, le Professeur Feldheim a commenté les résultats de l'enquête qui fut effectuée auprès des milieux industriels. On peut en déduire qu'il n'y a guère de plainte quant à la formation des ingénieurs, sauf dans les sciences humaines et économiques. Sur le plan quantitatif, les griefs formulés ne font pas état d'une pénurie très grave.

Le Professeur Houzeau de Lehaie, recteur de la Faculté polytechnique de Mons, a commenté ensuite le rapport de la Commission nationale des Sciences. Il a notamment examiné les suggestions émises par la Commission en ce qui concerne les allocations d'études, les problèmes de la sélection des étudiants, la formation « post-graduée », la valorisation des carrières universitaires, etc.

M. Bourgeois, directeur de l'Observatoire royal, a fait remarquer qu'il fallait voir au-delà de besoins immédiats et songer à créer des « unités de recherche » auxquelles collaboreront les savants des diverses universités.

Le Professeur Desreux, de l'Université de Liège, a abordé le problème des études post-graduées. Il souhaite que l'on s'inspire de la souplesse du système américain et suggère l'instauration d'un troisième cycle, menant, par exemple, au grade de « maître de science ».

Le professeur Dalcq, de l'Université de Bruxelles, s'attache principalement à la réforme des études de médecine. Il souhaiterait notamment que la faculté soit donnée aux étudiants, avant d'aborder le doctorat, de consacrer un an à la recherche grâce à des bourses.

M. De Coninck, de l'Université de Gand, déplore le poids des programmes en candidatures et souligne la sélection trop brutale qui en est la conséquence.

M. Glansdorff, de la Faculté polytechnique de Mons, prononce ensuite un plaidoyer chaleureux en faveur de la politique scientifique. Il estime qu'il faut mettre au premier rang de nos soucis le rôle de la formation préuniversitaire familiale et scolaire.

Enfin, M. Van Nuffel, de l'Université de Gand, regrette que les rapports et enquêtes aient tant négligé les sciences humaines.

Une large discussion suivit ces exposés.

Commission interuniversitaire du Microfilm

A l'occasion du X^e anniversaire de sa création sous les auspices du Fonds national belge de la Recherche scientifique, la commission interuniversitaire belge du Microfilm a publié un répertoire des documents d'archives et des manuscrits d'un intérêt primordial pour l'histoire de Belgique qu'elle a filmés au cours de ses premières campagnes.

Celles-ci ont mené les savants belges, entre autres, aux archives départementales du Nord, à Lille; aux archives de la Côte d'Or, à Dijon; aux archives et à la bibliothèque nationale de Vienne; aux archives nationales à Washington, à Paris; à la bibliothèque d'Etat, à Brème. Ils y ont pris des centaines de milliers de photographies en noir et blanc et en couleurs et la plupart des films, reproduits en cinq exemplaires, ont été déposés dans les bibliothèques universitaires belges ou aux archives générales du royaume. La commission a également obtenu des copies de microfilms, notamment ceux de documents de la Wilhelmstrasse intéressant la Belgique et qui sont encore entreposés à Londres.

La Vie universitaire dans le Monde

La rentrée universitaire en France

D'année en année les effectifs de l'enseignement supérieur ne cessent de s'accroître : de 123.000 étudiants en 1949, ce nombre était passé à 166.000 en 1957-1958 et avait atteint 200.000 l'année dernière. Bien que les étudiants appartiennent à une classe de régression de natalité, les Facultés ont accueilli cette année 220.000 étudiants.

Cette progression n'est pas la même suivant les disciplines et ce sont surtout les Sciences qui bénéficient de cet afflux : 75.000 étudiants cette année contre 65.500 l'an dernier et 53.355 en 1957-1958. Les Lettres sont pratiquement stationnaires; la Médecine est traditionnellement stable ainsi que la Pharmacie. Le Droit est en net recul relatif depuis l'introduction de la réforme il y a quatre ans. Cette répartition reflète assez bien l'évolution des débouchés offerts par chaque discipline, lesquels s'intensifient dans le domaine scientifique, restent stationnaires ou diminuent dans les Lettres et le Droit.

Parmi les Universités, celle de Paris garde encore son importance démesurée avec ses quelque 82.000 étudiants. Pourtant l'effort de décentralisation se poursuit et trois nouveaux Collèges universitaires scientifiques fonctionnent cette année à Brest, Metz et Pau, ce qui porte à dix le nombre de Collèges déjà existants.

L'accroissement rapide de la population universitaire et le fait que dans cinq ans les fortes générations d'après-guerre feront leur apparition à l'Université, ne vont pas sans poser de graves problèmes. Il faut construire de nouveaux locaux et agrandir ceux qui existent; il faut augmenter le nombre des Cités et des restaurants universitaires; il faut enfin pour instruire toute cette jeunesse de nombreux professeurs, maîtres de conférences, chargés de travaux pratiques. Un vaste plan d'ensemble a été mis sur pied pour l'édification de bâtiments nouveaux. Dès cette année des locaux sont mis en service à Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse. A l'Université de Paris, 4000 étudiants de licence ès sciences pourront travailler en décembre ou janvier à Orsay où fonctionne déjà une propédeutique, tandis que les Lettres installeront leur propédeutique et l'Institut de psychologie à l'ancien hôtel des Sociétés Savantes.

2171 places en Cités universitaires ont été ajoutées aux 17.682 places déjà existantes. Les bénéficiaires de ces extensions sont les Cités de province et notamment : Marseille (556 places), Grenoble (409 places), Lyon (312 places), Dijon (204 places). Les restaurants universitaires se sont accrus de

2832 places; ils en gagneront 1450 en février 1960. Le nombre des repas servis dans les restaurants est assez impressionnant. En 1958, les 114 restaurants universitaires existants ont servi 21 millions de repas ordinaires et 870.000 repas de régime (restaurants médico-sociaux). Pour l'année 1959 (du 1^{er} janvier 1959 au 1^{er} janvier 1960) on prévoit que les restaurants ordinaires auront à servir 26 millions de repas et les restaurants médico-sociaux 1 million.

Le corps enseignant et le personnel d'encadrement des étudiants doivent être renforcés si l'on veut assurer un enseignement bénéfique pour tous. En 1958-1959 l'effectif du corps magistral était de 3380, celui des chefs de travaux et assistants de 2910. Cette année l'enseignement magistral est dispensé par 3590 professeurs, maîtres de conférences et chargés d'enseignement, ainsi que par 16 professeurs associés. L'encadrement des étudiants et la direction des travaux pratiques sont assurés par 3580 chefs de travaux et assistants, ainsi que par 1300 moniteurs (en général des étudiants de 3^e cycle).

Les propositions budgétaires pour 1960 prévoient la création de 100 chaires professorales et de 380 maîtrises de conférences. L'effectif des chefs de travaux et assistants doit s'augmenter de 1170 postes. Signalons qu'un projet de statut de maîtres-assistants est actuellement à l'étude. Enfin l'enseignement lui-même doit s'adapter aux conditions de l'économie moderne et suivre son évolution. C'est ainsi qu'après la réforme de la licence ès sciences, un nouveau régime de doctorat a été créé. Cette année le 3^e cycle s'installe dans les Facultés des lettres et des sciences humaines. Après la réforme générale de la licence en droit, celle du doctorat vient d'être entreprise et une licence ès sciences économiques vient d'être instituée.

Les restrictions d'accès aux Universités en Allemagne fédérale

L'afflux extraordinairement intense des jeunes Allemands venus au monde pendant les périodes de fortes naissances de la guerre et le manque de place dans les instituts, laboratoires et amphithéâtres, ont mis les universités classiques et techniques de la République fédérale dans la nécessité de limiter plus ou moins le nombre des étudiants pour le semestre d'hiver 1959-1960. Le contingentement, inconciliable en théorie avec les principes de liberté d'enseignement et d'études de la Constitution, a ainsi fait son apparition dans les universités de l'Allemagne occidentale.

C'est dans les disciplines de la pharmacie, de la physique et de la chimie que les restrictions d'admission sont généralement les plus draconiennes. Du fait de la capacité insuffisante des laboratoires, on a dû presque partout fixer des effectifs maxima et faire dépendre l'immatriculation des étudiants de la réussite d'un examen préalable ou d'autres conditions.

Des résultats d'une récente enquête publiés par le « Hochschul-Dienst » nous relevons quelques indications significatives.

A l'Université libre de Berlin-Ouest, c'est depuis la fondation, il y a dix ans, que le « *numerus clausus* » a dû être appliqué. Dans les Universités de Francfort et de Würzbourg, on n'accepte pas de nouveaux étudiants

pour la pharmacie, la physique et la chimie. A l'Université de Fribourg, qui se refuse à appliquer le contingentement, on a fixé, dès l'été dernier, une date limite d'inscription en pharmacie, physique, chimie et médecine dentaire.

Pour entreprendre les études de pharmacie à l'Université de Tübingen, il est nécessaire de prendre inscription longtemps à l'avance et, pour le semestre d'hiver 1959-1960, il est vraisemblable qu'on ne pourra accepter plus de 10 % des candidats. A Göttingen, les étudiants en chimie ayant achevé leur premier semestre ne sont admis à poursuivre leurs études que s'ils sont munis d'une autorisation du directeur de l'Institut.

La saturation est également manifeste dans les Universités techniques. A Berlin-Ouest, l'admission s'effectue sur la base d'une sélection. A Munich, plusieurs centaines de candidats sont refusés depuis plusieurs semestres. A l'Université technique de Hanovre, on doit refuser régulièrement 50 % des candidatures.

Jusqu'ici, les Universités de Sarrebrück, Erlangen et Münster n'ont pas voulu limiter leurs effectifs. Mais celle de Münster s'y verra en tout cas contrainte cet hiver. Notons encore qu'à l'Université de Cologne le contingentement n'existe que pour la chimie.

Enfin, en ce qui concerne les Universités techniques, celle d'Aix-la-Chapelle est la seule à n'avoir pas encore adopté le contingentement.

L'Université dans la presse et dans les livres

La participation actuelle des deux groupes linguistiques à l'instruction en Belgique et les conséquences qui en résultent pour la société, *De Brug*, n° spécial. — Sous ce titre, la Revue de l'Université de Gand publie une importante étude de M. le Professeur L. Coetsier, président de l'Institut supérieur de sciences pédagogiques, directeur du Laboratoire de psychologie appliquée et du « dienst voor studieadvies ». Il s'agit des résultats d'une vaste enquête menée au cours de l'année 1958-1959 sur la participation de la jeunesse belge d'expression néerlandaise et française aux différents niveaux de l'enseignement.

Par ce travail, M. Coetsier et son assistant, M. Vansteenkiste, ont voulu procurer une somme d'« informations objectives et solidement fondées au gouvernement, aux mandataires publics, aux responsables de l'enseignement et, surtout, aux étudiants et à leurs parents ». Il nous paraît intéressant de reproduire ici les conclusions de cette étude.

1. — Les proportions entre les deux communautés linguistiques sont à peu près normales jusqu'au niveau du cycle inférieur de l'enseignement secondaire.

a) La participation des Flamands à l'enseignement primaire du 4^e degré est extraordinairement importante. Ce cycle d'enseignement n'ouvre aucune perspective et constitue presque toujours un obstacle à la poursuite d'études ultérieures.

b) C'est aussi dans une mesure supérieure à la norme belge que les Flamands suivent l'enseignement professionnel du degré inférieur menant aux métiers qualifiés. La proportion est, par contre, en défaveur des Flamands en ce qui concerne la préparation aux métiers indépendants.

c) Au niveau de l'enseignement secondaire inférieur, l'enseignement général n'est pas assez fréquenté par les Flamands. Le déficit est particulièrement important en ce qui concerne les jeunes filles. Ainsi apparaît déjà la pénurie qui se manifesterà à tous les autres niveaux d'enseignement.

2. — Au niveau de l'enseignement secondaire du niveau supérieur, les Flamands ne profitent pas assez des occasions qui leur sont offertes.

a) La plupart d'entre eux renoncent aux études ultérieures dès le début de ce cycle.

b) L'enseignement professionnel du degré moyen est déjà sensiblement moins fréquenté par les élèves d'expression néerlandaise.

c) On constate que le passage à l'enseignement secondaire supérieur est surtout déficitaire pour les Flamands, ce qui laisse présager le pire pour l'enseignement supérieur.

3. — Le passage de l'enseignement secondaire supérieur à l'enseignement supérieur s'avère nettement défavorable aux Flamands. Autrement dit, il se produit à ce niveau un important déplacement au préjudice du groupe linguistique néerlandais.

a) La plupart des Flamands parvenus au terme de l'enseignement secondaire s'engagent dans la vie professionnelle sans études ultérieures, ce qui est beaucoup moins fréquent chez les Wallons.

b) Les Flamands représentent la moitié de ceux qui entreprennent l'enseignement professionnel supérieur, ce qui, compte tenu des proportions démographiques, indique déjà un recul appréciable.

c) En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les Flamands occupent une position de minorité très prononcée.

4. — a) Au terme de l'enseignement supérieur, l'accès immédiat à la pratique professionnelle est une fois encore, beaucoup plus fréquent chez les Flamands que chez les Wallons.

b) Un tiers à peine de ceux qui, après avoir acquis un premier diplôme universitaire, poursuivent des études en vue d'un doctorat ou d'une spécialisation, appartiennent au régime néerlandais.

c) Au cours de l'année 1958, sur 8 diplômés d'agrégés de l'enseignement supérieur délivrés en Belgique, 2 seulement appartenaient au régime néerlandais.

5. — Les Flamands, qui constituent 62 % de la jeunesse belge, ne disposent que de deux universités d'expression néerlandaise alors que les étudiants d'expression française, qui n'en représentent que 38 %, peuvent faire leurs études en français dans trois universités.

6. — Parmi les 18 instituts qui délivrent des diplômes universitaires sans être attachés à une université, 2 seulement appartiennent exclusivement au régime néerlandais, tandis que 8 autres donnent uniquement l'enseignement en français et que 6 comportent des sections pour chaque régime linguistique.

7. — La distribution géographique des universités est de nature à freiner considérablement la participation de certaines provinces à l'enseignement universitaire et à engager les étudiants de certaines provinces flamandes à faire leurs études en langue française.

8. — La distribution des instituts d'enseignement universitaire est telle qu'elle procure à la fois tous les avantages à certaines provinces et tous les inconvénients à d'autres, tandis que la plupart des provinces occupent une position intermédiaire comportant des avantages et des inconvénients.

9. — Chaque université dispose d'une aire de recrutement ayant ses caractéristiques propres. La zone d'influence peut être simplement locale,

provinciale ou régionale. Elle peut aussi couvrir tout le pays de manière quasi uniforme.

10. — Enfin et surtout, l'ensemble des institutions qui, sans être attachées à une université, délivrent des diplômes universitaires, contribue, par la distribution géographique et l'inégale répartition en matière linguistique, à l'intensification des changements de régime au niveau des études universitaires, au détriment des Flamands.

On lira sans doute avec intérêt les passages de cette publication relatifs, d'une part, à la province de Liège et, d'autre part, à l'Université de Liège.

PROVINCE DE LIÈGE. — La province de Liège participe à l'enseignement universitaire dans une mesure qui dépasse largement la norme belge. Après le Brabant, elle occupe la première place parmi les provinces belges.

La province de Liège constitue une communauté assez fermée. 81 % au moins des étudiants de la province étudient à l'Université de Liège. En outre, plus de 4 % suivent les cours de l'École des hautes études commerciales et consulaires à Liège.

Comme nous le verrons plus loin, la réciproque est également vraie : la grande majorité des élèves des instituts universitaires liégeois habitent cette province. Pour la participation aux études universitaires, cette situation est particulièrement favorable. Nous devons faire remarquer que la grande différence avec la Flandre orientale est principalement imputable à l'action très divergente des facteurs économiques. Ceux-ci ont un effet très déprimant en Flandre orientale tandis qu'ils apportent un puissant stimulant à la province de Liège.

Sans doute, est-ce pour des raisons idéologiques que 9 % des étudiants liégeois fréquentent l'Université catholique de Louvain alors que 1 % seulement d'entre eux suivent les cours de l'Université libre de Bruxelles. Moins de 1 % des étudiants d'expression néerlandaise habitent la province de Liège; presque tous font leurs études à Louvain.

Si l'on tient compte du fait que 91 % des étudiants liégeois sont inscrits dans les universités et qu'en outre plus de 4 % suivent les cours de l'École des hautes études commerciales et consulaires à Liège, il devient évident que les autres instituts universitaires ne jouent qu'un rôle très modeste. Parmi eux, il faut citer en premier lieu la Faculté universitaire Notre Dame de la Paix à Namur, seule institution située en dehors de la province qui absorbe plus de 1 % des étudiants liégeois. Un peu moins de 1 % des étudiants de la province de Liège choisissent l'École de médecine vétérinaire de l'Etat à Cureghem et environ 1/2 % l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux.

On peut dès lors estimer qu'au point de vue universitaire comme au point de vue économique, la situation de la province de Liège est particulièrement favorable.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT A LIÈGE. — Dans l'ensemble, on pourrait attendre de cette université qu'elle accomplisse, à l'égard de la Wallonie, un rôle analogue à celui de l'Université de Gand pour la Flandre : c'est

une université d'État, sa population n'est guère supérieure de plus de 10 % à celle de l'Université de Gand et elle n'a qu'un régime linguistique.

Remarquons en passant que la disproportion constatée entre les groupes linguistiques flamand et français, au niveau de l'enseignement universitaire, est beaucoup plus limitée si l'on considère uniquement ces deux universités à régime unilingue. Les flamands représentent en effet 48 % de l'effectif global des deux institutions.

L'Université de Liège présente cependant un caractère provincial beaucoup plus exclusif que l'Université de Gand, puisqu'elle recrute environ 70 % de ses étudiants dans la province de Liège. Seule l'Université libre de Bruxelles enregistre un recrutement plus local encore.

Hormis celle de Liège, toutes les provinces wallonnes envoient beaucoup plus d'étudiants à Louvain qu'à Liège. En ce qui concerne la participation à la population étudiante liégeoise, le Hainaut vient en second lieu avec 12 %. La participation de Namur — 8 % — est considérable, si l'on tient compte de la population relativement restreinte de cette province et de la présence de la Faculté Notre-Dame de la Paix à Namur. Le Luxembourg, province la moins peuplée de Belgique, fournit à peu près 5 % des étudiants liégeois. Liège reçoit du Brabant l'exacte moitié du nombre d'étudiants que cette province envoie à Gand, soit 3 % à peine de ses effectifs. De son côté, le Limbourg envoie presque autant d'étudiants à Liège qu'à Gand. Il semble donc que l'obstacle constitué par le facteur linguistique effraie moins un certain nombre de Limbourgeois que les sérieuses difficultés de communication avec Gand et les frais élevés qui en résultent.

Les jeunes filles constituent 23 % de la population étudiante liégeoise. Deux facteurs expliquent à la différence avec Gand, où la proportion de jeunes filles n'atteint que 17 % : le niveau de prospérité plus élevé et les conceptions plus progressistes de la société wallonne à l'égard de la participation de la femme à la vie culturelle et professionnelle.

La vie universitaire à Liège. — Voici trois ans que *La Métropole* réserve chaque mardi une page entière à « l'étudiant dans le monde ». Confiée à deux étudiants, la chronique consacrée à l'Université de Liège, est particulièrement dense. Outre le large compte rendu de la rentrée académique, nous épinglerons un interview du directeur du Home Gustave Ruhl et, une relation de la prise de contact entre les dirigeants du Service des étudiants et les délégués des Cercles d'étudiants. Retiennent également l'attention l'article qui donne une somme de précisions au sujet des activités du Royal Cercle athlétique des étudiants, la présentation du Service des langues vivantes et le compte rendu de la fête des cercles interfacultaires 1959-1960.

Les chaînes de journaux américains s'attachent un correspondant étudiant dans chaque grande université. Nous souhaitons vivement qu'à l'instar de *La Métropole*, d'autres quotidiens belges s'inspirent de la pratique américaine et donnent ainsi au public un vivant reflet de la vie universitaire.

Les études universitaires à Liège. — *La Gazette de Liège, La Métropole, Le Ligeur* et le *Phare Dimanche* ont attiré l'attention du public sur la sortie de presse de la troisième édition, revue et mise à jour, de la brochure de M. Clémens, doyen de la Faculté de Droit. Précédé d'une introduction générale, l'ouvrage se divise en trois grandes parties portant sur l'étude de la constitution de l'Université, l'organisation des études et la collation des grades académiques; les divers groupes d'études, les conditions d'admission et les débouchés qui s'ouvrent aux diplômés; enfin, quelques problèmes relatifs à la vie des étudiants à l'Université de Liège.

Rappelons que cette brochure peut être obtenue gratuitement sur simple demande en s'adressant au secrétariat de l'Association des Amis de l'Université, 7, place du XX août, à Liège, tél. : 23.14.34.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Les accords culturels signés par la Belgique, par M. G. Deleixhe	3
Aspects de l'application de l'accord culturel franco-belge, par M. M. Florkin	15
Le Service des Langues vivantes, par M. P. Halleux	20
Les Services universitaires	
Présentation du service des constructions du génie civil et d'hydraulique fluviale, par MM. F. Campus, H. Louis, J. Lamoën, R. Dantinne	25
Les Carrières universitaires	
L'avenir des ingénieurs au Congo belge, par M. E. Frenay	38
La Vie de notre Association	
Les anciens de Liège à Namur	46
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	49
In memoriam : Jean Hubaux	49
In memoriam : Robert Chandelle	51
La séance solennelle de rentrée	53
Création d'un Centre interfacultaire de sciences nucléaires	55
Autorités académiques	55
La collaboration d'ingénieurs de l'industrie aux enseignements de la Faculté de Sciences appliquées	55
L'activité de la station scientifique des Hautes-Fagnes	57
Le Cercle des Bourses	58
Fêtes des Cercles Interfacultaires	58
Home des étudiants	60
Les résultats d'examens des sessions de juillet et septembre 1959 à l'Université de Liège	60
La population de l'Université de Liège et celle des autres Universités du pays	64
LES FACULTÉS	65
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	65
Décès	65
Nominations	65

Distinctions scientifiques	66
Distinctions honorifiques	66
Voyages et missions	66
Conférences	67
Institut supérieur de Sciences pédagogiques	67
FACULTÉ DE DROIT	67
Manifestation en l'honneur du Recteur Léon Graulich	67
Distinctions honorifiques	68
Voyages et missions	68
Conférences	68
Commission Droit et Vie des affaires	69
Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques	69
Ecole de Criminologie	70
FACULTÉ DES SCIENCES	70
Nominations	70
Changements d'attributions	70
Distinctions scientifiques	70
Distinctions honorifiques	70
Conférences	71
FACULTÉ DE MÉDECINE	71
Décès	71
Admissions à l'éméritat	71
Nominations	71
Changements d'attributions	72
Manifestations d'Hommage à M. le Professeur Marcel Florquin	72
Distinctions scientifiques	74
Distinctions honorifiques	74
Voyages et missions	75
Colloques cliniques.....	75
Conférences	75
Institut supérieur d'Education physique	75
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	76
Nominations	76
Distinctions scientifiques	77
Distinctions honorifiques	77
Voyages et missions	77
Conférences	77
Cours libres	78
Enseignement complémentaire sur l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire	78

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	79
UNIVERSITÉ DE GAND	81
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	82
Les besoins scientifiques de la Belgique	83
Commission interuniversitaire du Microfilm	83

La Vie universitaire dans le Monde

La rentrée universitaire en France	85
Les restrictions d'accès aux universités en Allemagne fédérale	86

L'Université dans la presse et dans les livres

La participation actuelle des deux groupes linguistiques à l'instruction en Belgique et les conséquences qui en résultent pour la société	88
La vie universitaire à Liège	91
Les études universitaires à Liège	92

FORÊT

et

LHOËST

TÉLÉPHONES :

(019) 540.20
et (019) 542.48

**Entreprises
générales
de
Travaux
publics
et
privés à
BOVENISTIER**

Réalisateurs du Gros Œuvre du
" HOME DES ÉTUDIANTS - GUSTAVE RUHL "

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous le Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

Bulletin trimestriel

31^e ANNÉE — 1959

Table des Matières ⁽¹⁾

I. — Nos articles

	Pages
Editorial	1, 1; 2, 1; 3, 1; 4, 1
L'Etat achète 172 hectares au Sart-Tilman pour l'Université de Liège.....	1, 3
Les relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger; rapports du Colloque organisé le 12 mars 1959 par l'Association des Amis de l'Université	1, 5
L'Université inaugure son Centre de Calcul, par M. M. Linsman, directeur du Centre	1, 36
Le Centre interdisciplinaire d'Analyse stochastique et de Recherche opérationnelle, par M. H. Breny, directeur du Centre	2, 3
Le Home des étudiants de l'Université de Liège, par M. Y. Roquet, directeur du Home	2, 9
L'autonomie des Université de l'Etat en Belgique, par MM. A. Buttgenbach, J. Dembour et E. Bustin	3, 3
L'Ecole de Médecine vétérinaire de Liège, par M. M. Florkin	3, 25
Les accords culturels signés par la Belgique, par M. G. Deleixhe	4, 3
Aspects de l'application de l'accord culturel franco-belge, par M. M. Florkin.....	4, 15
Le Service des Langues vivantes, par M. P. Halleux	4, 20

II. — Nos chroniques

Les Services universitaires	4, 25
Les Carrières universitaires	1, 42; 2, 15; 3, 29; 4, 38
La Vie de notre Association	1, 50; 2, 17; 3, 38; 4, 46
La Vie universitaire à Liège	1, 57; 2, 21; 3, 41; 4, 49
La Vie universitaire en Belgique	1, 86; 2, 53; 3, 60; 4, 79
La Vie universitaire dans le monde	1, 91; 2, 66; 3, 79; 4, 85
L'Université dans la presse et dans les livres	1, 94; 2, 69; 3, 83; 4, 88

(1) Les chiffres en caractères gras se rapportent au numéro du fascicule.

